

BUDGET
DE DÉPENSES
2020 • 2021

VOL. 2



PLANS ANNUELS
DE GESTION DES DÉPENSES
DES **MINISTÈRES** ET **ORGANISMES**



PLANS ANNUELS
DE GESTION DES DÉPENSES
DES **MINISTÈRES ET ORGANISMES**

pour l'année financière se terminant
le 31 mars 2021

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la
Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par monsieur Christian Dubé,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et président du Conseil du trésor

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Budget de dépenses 2020-2021

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

Dépôt légal – Mars 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-86150-8 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-86151-5 (en ligne)

ISSN 1498-5241 (imprimé)
ISSN 1929-1175 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses	7
-----------------------------	---

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Affaires municipales et Habitation.....	11
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	23
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	33
Conseil exécutif.....	45
Culture et Communications.....	61
Économie et Innovation	71
Éducation et Enseignement supérieur	81
Énergie et Ressources naturelles	99
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	109
Famille.....	119
Finances.....	129
Forêts, Faune et Parcs	139
Immigration, Francisation et Intégration	149
Justice	161
Relations internationales et Francophonie	173
Santé et Services sociaux.....	181
Sécurité publique	199
Tourisme	211
Transports	219
Travail, Emploi et Solidarité sociale	229

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses¹

(en millions de dollars)

	2020-2021		2019-2020 ²	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Assemblée nationale ³	137,6	(0,6)	138,2	138,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	110,0	2,9	106,0	107,1
Affaires municipales et Habitation	2 315,0	(266,1)	2 486,6	2 581,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	995,7	24,0	971,7	971,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 912,6	457,6	1 743,1	1 455,0
Conseil exécutif	527,3	34,6	491,5	492,7
Culture et Communications ⁴	861,3	94,9	766,8	766,4
Économie et Innovation	1 112,2	(689,8)	1 855,6	1 802,0
Éducation et Enseignement supérieur	22 195,8	988,9	21 059,8	21 206,9
Énergie et Ressources naturelles	145,4	4,1	140,2	141,3
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	281,5	69,7	211,5	211,8
Famille	2 903,8	26,7	2 877,6	2 877,2
Finances ⁴	189,7	75,8	196,4	114,0
Forêts, Faune et Parcs	563,9	17,8	544,2	546,1
Immigration, Francisation et Intégration	576,8	184,4	512,2	392,4
Justice	1 080,9	22,7	1 048,0	1 058,3
Relations internationales et Francophonie	117,7	3,9	113,9	113,9
Santé et Services sociaux	42 787,0	2 161,9	40 584,4	40 625,1
Sécurité publique	1 682,6	(111,5)	1 714,7	1 794,1
Tourisme	167,6	6,4	160,5	161,2
Transports	1 084,2	39,8	942,3	1 044,4
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 442,4	(92,3)	4 470,2	4 534,7
Pertes estimées sur investissement dans la CSeries	-	603,0	(603,0)	(603,0)
Dépenses de programmes	86 191,1	3 658,7	82 532,4	82 532,4
Service de la dette	5 859,2	298,9	5 560,3	5 560,3
Dépenses budgétaires	92 050,3	3 957,6	88 092,7	88 092,7

¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations tangibles », « Immobilisations en ressources informationnelles » et « Prêts, placements, avances et autres coûts » comprises dans le budget d'investissements. De plus, les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total et ces montants peuvent ne pas correspondre à ceux présentés dans le plan annuel de gestion des dépenses de chacun des portefeuilles.

² Les dépenses par portefeuille sont présentées selon la structure budgétaire 2020-2021.

³ L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume **Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

⁴ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications ». Au volume **Crédits des ministères et organismes** et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications » incorporent le service de la dette.

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Organisation municipale en 2018</p> <p>1 131 municipalités locales</p> <p>87 municipalités régionales de comté</p> <p>2 communautés métropolitaines</p>	<p>Plan québécois des infrastructures 2020-2030</p> <p>7,5 G\$ pour les infrastructures municipales</p> <p>2,5 G\$ pour les logements sociaux et communautaires</p>	<p>Habitation</p> <p>130 271 logements à loyer modique en 2018-2019</p> <p>75 753 audiences à la Régie du logement en 2018-2019</p> <p>18 165 visites d'inspection par la Régie du bâtiment du Québec en 2018-2019</p>
<p>Aménagement du territoire</p> <p>330 avis gouvernementaux relatifs aux schémas d'aménagement en 2018-2019</p> <p>19 % des schémas d'aménagement et de développement de moins de 5 ans en 2019</p>	<p>Fonds régions et ruralité</p> <p>1,3 G\$ en aide financière prévue de 2020-2021 à 2024-2025</p> <p>Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole</p> <p>17 M\$ en aide financière en 2018-2019</p>	<p>Partenariat 2020-2024</p> <p>7,2 G\$ en transferts financiers aux municipalités prévus sur une période de cinq ans</p> <p>dont 730 M\$ pour le partage de la croissance d'un point de TVQ¹</p>

¹ En considérant la dotation spéciale de fonctionnement de 70,0 M\$ en 2019-2020.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales et Habitation » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Régie du logement (RDL) et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

En tant que responsable de l'organisation municipale, du développement de la métropole et des régions, de l'occupation et de la vitalité des territoires ainsi que de l'habitation, le Ministère a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. Sa mission consiste à soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

Le Ministère fournit également le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal. À ce titre, le Secrétariat à la région métropolitaine a pour mandat de soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole, et de favoriser la cohérence de l'action gouvernementale et de partenaires sur ce territoire. De plus, le Ministère assure la coordination de l'action de l'État en habitation.

La Commission municipale du Québec, à titre d'organisme indépendant voué au domaine municipal, a pour mission de contribuer à améliorer la gouvernance, la gestion et la confiance des citoyens dans leurs institutions. À ces fins, elle agit comme tribunal et organisme administratif, comme vérificatrice des comptes et des affaires des municipalités et des organismes municipaux. Elle intervient aussi en tant qu'organisme d'enquête et de conseil.

La SHQ a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Pour ce faire, elle soutient les citoyens du Québec par une offre de logements à loyer modique et abordable et par un éventail de programmes appuyant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles ainsi que l'accession à la propriété. Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois en contribuant au développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables et en stimulant l'innovation et la concertation des initiatives publiques et privées en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que l'inclusion économique et la participation sociale, l'itinérance, la prévention en santé, l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan Nord.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de louage résidentiel, la RDL a pour mission de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires, de décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations résultant d'un bail de logement, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

La RBQ a pour mandat de veiller à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes dans les domaines du bâtiment, de l'électricité, de la plomberie, du gaz, des équipements pétroliers, des installations sous pression, des ascenseurs et autres appareils élévateurs, des remontées mécaniques, des jeux et manèges ainsi que des lieux de baignade. La RBQ veille à l'intégrité des entrepreneurs de construction et surveille l'application de la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, chapitre B-1.1) et d'autres lois sectorielles dans les différents domaines techniques de sa compétence.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Habitation » s'établit à 2 315,0 M\$ en 2020-2021, soit 266,1 M\$ de moins que la dépense probable 2019-2020.

PROGRAMME 1

Soutien aux activités ministérielles

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal et le développement régional ainsi que le traitement des divulgations d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 60,2 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2019-2020.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités pour maintenir, remplacer, améliorer ou construire des infrastructures de traitement d'eau potable, d'assainissement des eaux usées ou des infrastructures collectives.

Par rapport à la dépense probable 2019-2020, le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures augmente de 8,6 M\$ pour s'établir à 433,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au remboursement du service de la dette de programmes d'infrastructures à la suite de la réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités

Ce programme englobe des mesures du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux de même que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 679,9 M\$, soit une diminution de 146,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation est due principalement à la dotation spéciale de fonctionnement accordée aux municipalités en 2019-2020 dans le cadre du Partenariat 2020-2024, au soutien pour les trames vertes et bleues et pour des réseaux cyclables au cours de 2019-2020, au soutien aux municipalités en 2019-2020 à certains projets d'habitation et à l'octroi d'aides financières complémentaires aux sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en 2019-2020.

PROGRAMME 4

Développement des régions et des territoires

Ce programme permet de soutenir les organismes dans la réalisation de projets de développements alignés sur les priorités régionales ou qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il offre également un soutien financier aux municipalités régionales de comté (MRC) dans l'exercice de leur compétence pour favoriser le développement local et régional, incluant les efforts de vitalisation et de coopération intermunicipale. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des régions et des territoires.

L'enveloppe allouée à ce programme s'établit à 254,7 M\$, soit une hausse de 80,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation est principalement due à la création du Fonds régions et ruralité (FRR) qui remplace le Fonds de développement des territoires et qui intègre notamment l'enveloppe du Fonds d'appui au rayonnement des régions ainsi que les bonifications annoncées au Partenariat 2020-2024.

PROGRAMME 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 42,2 M\$, soit une diminution de 382,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation est principalement due à un soutien ponctuel à la Ville de Montréal en 2019-2020 s'inscrivant selon les principes établis par l'Entente-cadre Réflexe Montréal, à l'octroi à la Ville de Montréal en 2019-2020 des transferts annuels prévus pour ses exercices financiers 2019 et 2020, en vertu de l'Entente-cadre pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole et au soutien pour les trames vertes et bleues au cours de 2019-2020.

PROGRAMME 6

Commission municipale du Québec

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec exerce des compétences de nature juridictionnelle ou administrative. Dans le cadre de ses fonctions juridictionnelles, elle rend des décisions exécutoires, dont des décisions concernant des demandes d'exemption de taxes municipales, des manquements en éthique et en déontologie municipales ou encore en arbitrages municipaux. En matière de compétences administratives, la Commission exerce des fonctions exécutives de contrôle, de surveillance, d'administration ou de conseil, dont des audits dans certains organismes municipaux et municipalités, des enquêtes administratives sur les divulgations visant des élus municipaux, des administrations provisoires, des tutelles ou de l'accompagnement d'une municipalité.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 11,7 M\$, soit une hausse de 3,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation est due essentiellement au rehaussement des budgets de rémunération et de fonctionnement de la Commission municipale du Québec pour la mise en œuvre des nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées dans le cadre de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (L.Q. 2018, chapitre 8).

PROGRAMME 7 Habitation

Ce programme vise à répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Il soutient le développement d'une offre de logements à loyer modique et abordable, la rénovation et la qualité du parc résidentiel québécois ainsi que les initiatives publiques et privées favorisant l'instauration et la consolidation de milieux de vie de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. Ce programme vise également à soutenir les activités de la RDL. En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de louage résidentiel, celle-ci a principalement pour mission de décider des demandes dont elle est saisie, de favoriser la conciliation entre les locateurs et les locataires et de renseigner les citoyens quant aux droits et obligations découlant d'un bail de logement. La Régie veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

Le budget de ce programme s'établit à 832,7 M\$, soit une hausse de 169,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la subvention gouvernementale versée à la SHQ afin de financer la construction de logements abordables et de compenser la baisse des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement due à l'échéance de certaines ententes dans le logement social.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien aux activités ministérielles	60 168,4	363,4	60 265,9	59 805,0
2. Modernisation des infrastructures municipales	433 602,6	8 643,3	431 600,5	424 959,3
3. Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	679 871,4	(146 007,8)	802 421,3	825 879,2
4. Développement des régions et des territoires	254 656,8	80 795,5	191 943,9	173 861,3
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	42 233,2	(382 835,7)	330 579,4	425 068,9
6. Commission municipale du Québec	11 742,1	3 549,5	9 735,4	8 192,6
7. Habitation	832 737,1	169 381,0	660 072,7	663 356,1
Total	2 315 011,6	(266 110,8)	2 486 619,1	2 581 122,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	475,0	180,0	295,0
Immobilisations en ressources informationnelles	3 439,7	213,2	3 226,5
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	3 914,7	393,2	3 521,5

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2020-2021 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques.

ORIENTATION 1**OUTILLER ADÉQUATEMENT LES MUNICIPALITÉS**

Le Ministère continuera de soutenir les municipalités pour les épauler dans l'accomplissement de leur mission. D'ici à 2023, il s'assurera que son action envers les collectivités évoluera afin de s'adapter à leurs responsabilités et défis particuliers.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Adapter les instruments d'intervention du Ministère aux responsabilités et aux défis à relever par les collectivités	Taux de satisfaction des municipalités ayant procédé à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités à la suite d'un accompagnement du Ministère	85 % des municipalités sondées satisfaites
1.2. Moderniser le cadre de gestion municipale, d'aménagement et de développement du territoire	Proportion de candidates aux élections générales municipales	-
	Proportion des municipalités ayant intégré à leurs outils de planification et à leur réglementation la nouvelle cartographie des zones inondables découlant des 8 conventions d'aide financière convenues avec le milieu municipal ou pour lesquelles les outils de planification et la réglementation de leur MRC rendent cette cartographie applicable	33 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.2. Moderniser le cadre de gestion municipale, d'aménagement et de développement du territoire (suite)	Proportion des schémas d'aménagement et de développement intégrant la mise à jour de la cartographie et les dispositions normatives associées aux risques de glissements de terrain	100 %
1.3. Assurer un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des municipalités	Taux de satisfaction des MRC à l'égard de démarches d'accompagnement en aménagement du territoire	75 %
	Taux de conformité aux OGAT ¹ de l'ensemble des documents de planification transmis par les MRC au Ministère	82 %

¹ Orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le plan de travail pour l'accroissement des candidatures féminines lors des élections municipales générales de 2021;
- Poursuivre l'accompagnement personnalisé des MRC conformément au Cadre d'intervention en aménagement du territoire en favorisant le travail en amont dans une approche partenariale;
- Mettre en œuvre un plan d'action de transformation numérique au bénéfice de la clientèle et du personnel;
- Mettre en œuvre des programmes de soutien financier en changements climatiques et publier des portraits climatiques régionaux destinés aux municipalités;
- Adapter le Fonds d'initiative et rayonnement de la métropole afin de mobiliser davantage les acteurs socio-économiques et susciter la réalisation de projets structurants qui répondent aux enjeux d'importance pour la région métropolitaine;
- Mettre en œuvre les différentes actions découlant des engagements contenus au Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, notamment la mise en place du FRR afin de répondre davantage aux besoins des milieux municipaux;
- Renforcer les exigences en matière de probité des élus municipaux;
- Poursuivre la réflexion et les travaux sur la modernisation des différentes lois municipales;
- Réaliser des interventions en matière d'aménagement du territoire relatives aux inondations;
- Offrir des conseils et du soutien spécialisés en matière d'administration municipale au bénéfice des citoyens;

- Favoriser la coopération intermunicipale, notamment en accompagnant les organismes municipaux dans la conclusion et le renouvellement d'ententes intermunicipales;
- Élaborer des guides, des documents de référence et des outils d'aide à la décision afin de combler les besoins en expertise des municipalités.

ORIENTATION 2

MOBILISER LES PARTENAIRES DANS LA RÉOLUTION D'ENJEUX IMPORTANTS POUR LES COLLECTIVITÉS

Les pouvoirs publics doivent répondre aux enjeux du 21^e siècle en recourant à un mariage d'expertises variées qu'il serait inefficace de chercher à cloisonner à l'intérieur de l'appareil étatique. En conséquence, pour assurer l'émergence de collectivités dynamiques et résilientes, le Ministère devra mener une action horizontale au sein du gouvernement et de la société en général. Ainsi, il souhaite se définir comme un partenaire du milieu municipal parmi une pluralité de partenaires ayant chacun un rôle à jouer : ministères et organismes (MO) gouvernementaux, chercheurs, associations professionnelles, organismes de la société civile, etc.

Dans ce contexte, le Ministère entend jouer un rôle de leader mobilisateur à l'égard des actions des partenaires. Dès lors, les structures de dialogue et de gouvernance transversale qu'il chapeaute prendront une plus grande importance. Il lui appartient de s'appuyer sur ces structures pour concrétiser la concertation gouvernementale et pour faire en sorte que les interventions gouvernementales s'adaptent efficacement aux besoins et aux priorités des collectivités. Ces mécanismes assureront la cohérence de ces actions et en maximiseront les retombées pour les collectivités. C'est pourquoi, en premier lieu, le Ministère se donne pour objectif de stimuler la participation des MO gouvernementaux à ces structures de gouvernance.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Stimuler la pleine participation des MO aux structures de gouvernance transversale	Nombre de dossiers interministériels proposés par les autres MO à la Table gouvernementale aux affaires territoriales	4
2.2. Amener les MO à épauler les collectivités dans la réalisation de leurs priorités en matière d'occupation et de vitalité des territoires	Proportion des rencontres des conférences administratives régionales ou métropolitaines abordant des sujets liés aux priorités régionales impliquant d'autres MO	50 %
2.3. Améliorer la performance environnementale des municipalités	Proportion de la population du Québec résidant dans des MRC ayant des planifications en aménagement du territoire qui prennent en compte les changements climatiques	60 %
	Taux de réduction de la quantité d'eau distribuée par personne par jour	- 10,5 % en 2019 par rapport à 2015

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.3. Améliorer la performance environnementale des municipalités (suite)	Taux de réalisation des projets d'infrastructures par les municipalités dans le cadre du Plan québécois des infrastructures	86 %
	Délai entre l'obtention d'un dossier complet et la date de signature de la lettre de promesse d'aide financière à la municipalité dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau, volet 1.2	30 jours calendaires pour 80 % des dossiers

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;
- Poursuivre la coordination de la démarche conjointe du gouvernement et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'Est de Montréal dans le cadre de la déclaration signée à cet effet;
- Amorcer les travaux en vue de moderniser la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);
- Sensibiliser les municipalités et les citoyens à l'importance de la préservation de la ressource en eau par le biais de divers outils promotionnels;
- Appuyer, par ses programmes d'aide, les investissements des municipalités pour la réalisation de projets d'infrastructures de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ainsi que des projets d'infrastructures collectives;
- Favoriser le recours aux lieux d'échanges reconnus que sont les conférences administratives régionales, la Table gouvernementale aux affaires territoriales, la Table Québec-municipalités, le Comité permanent de liaison environnement-municipalités et le Comité consultatif municipal.

ORIENTATION 3**ACCROÎTRE LE RÔLE DE L'ÉTAT EN HABITATION**

Une vue d'ensemble, qui permettra d'établir une vision commune de l'action de l'État en habitation, doit être dégagée. Pour ce faire, le Ministère déploiera les efforts nécessaires pour entamer un dialogue avec les partenaires de la société civile et les organismes publics déjà actifs en matière d'habitation afin de répondre aux besoins concrets de la population.

L'objectif et son indicateur

Objectif	Indicateur	Cible 2020-2021
3.1. Assurer le leadership du Ministère en habitation	Taux de réalisation d'un plan d'action gouvernemental en habitation	100 % des mesures prévues pour 2020-2021

Actions envisagées

- Assurer la coordination et la cohérence des interventions, des actions, des politiques, des lois et des stratégies des différents MO gouvernementaux concernés par l'habitation;
- Mettre en œuvre la Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2019, chapitre 28), notamment en coordonnant les travaux d'élaboration d'un règlement concernant la copropriété divise;
- Coordonner les travaux sur la révision du bail à l'égard des services offerts dans les résidences privées pour aînés et ceux concernant la modification du Règlement sur les formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis au nouveau locataire.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2020-2021 sont les suivants :

- poursuivre la réalisation de logements sociaux et abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste;
- poursuivre ses interventions auprès des ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement par le biais de ses programmes;
- poursuivre ses interventions au Nunavik auprès des communautés nordiques pour améliorer l'offre de logements;
- poursuivre ses interventions en matière d'adaptation et de rénovation domiciliaire auprès de ménages dans le besoin au moyen de ses différents programmes s'adressant en particulier aux personnes handicapées et aux propriétaires à faible revenu en région rurale;
- réitérer son appui financier aux municipalités pour la rénovation de logements dans les secteurs résidentiels dégradés;
- soutenir les initiatives en habitation de la Ville de Montréal.

De plus, avec l'ensemble de ses programmes en habitation, la SHQ continuera d'appuyer les plans d'action gouvernementaux et contribuera à l'atteinte des objectifs ciblés notamment dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7), la Politique nationale de lutte à l'itinérance, la Politique gouvernementale de prévention en santé, la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires, la Stratégie de développement durable et le Plan Nord.

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission municipale du Québec	11 742,1	8 192,6
Régie du logement	27 065,7	25 177,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie du bâtiment du Québec	76 012,3	-	67 325,1	-
Société d'habitation du Québec	1 354 527,0	805 671,4	1 259 996,2	636 328,8

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds régions et ruralité ¹				
Dépenses	261 165,4	252 339,0	115 566,0	117 339,0
Investissements	-	-	-	-

¹ Le FRR a été institué le 11 décembre 2019 en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1, article 21.18) et prend la relève du Fonds de développement des territoires.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



¹ Données pour l'année 2018.

² En production, en transformation et en distribution alimentaire.

³ MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; La FADQ : La Financière agricole du Québec; RMAAQ : Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec; CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec.

⁴ Discours sur le budget de mars 2018 et 2019.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » comprend le Ministère, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les interventions portent sur le secteur bioalimentaire qui englobe les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation et de la distribution alimentaires, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission de favoriser une offre alimentaire de qualité et d'appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. Il veille aussi à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et il est impliqué dans la formation spécialisée de niveau collégial en agroalimentaire. À ces fins, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur bioalimentaire.

La Financière agricole du Québec met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricoles adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Sa clientèle se compose principalement d'entreprises agricoles et couvre également les entreprises agroalimentaires liées au développement du secteur agricole.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique. Elle a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, de la pêche et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Enfin, la Commission de protection du territoire agricole du Québec assure la protection du territoire agricole et des activités agricoles et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2020-2021 du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » est de 995,7 M\$. À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021. Par rapport à la dépense probable 2019-2020 de 971,7 M\$, il s'agit d'une augmentation de 24,0 M\$.

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Ce programme a pour objet le développement d'un secteur bioalimentaire prospère, durable et dynamique à l'écoute des consommateurs par le soutien aux entreprises de la production agricole, des pêches, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits bioalimentaires. Il vise également à former des personnes compétentes en agroalimentaire et à assurer la sécurité des aliments.

Le budget de dépenses de 558,6 M\$ pour l'exercice 2020-2021 est supérieur de 3,5 M\$ à la dépense probable de 555,0 M\$ pour l'exercice 2019-2020.

En excluant le réaménagement budgétaire de 20,0 M\$ du programme 2 « Organismes d'État » vers le programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments » réalisé au cours de l'exercice 2019-2020 relatif à la part du Ministère dans l'enveloppe quinquennale totalisant 250,0 M\$ annoncée au Budget 2019-2020 visant à accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire, la variation correspondrait plutôt à une augmentation de 23,5 M\$.

Cette dernière s'explique essentiellement par la variation des sommes additionnelles obtenues dans les budgets des années antérieures s'appliquant à 2020-2021, notamment pour les investissements en bien-être animal et en efficacité énergétique ainsi que pour réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles.

PROGRAMME 2 Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une gestion responsable des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles, de la pêche et alimentaires et de préserver la vocation agricole des sols arables. Le budget de dépenses de ce programme regroupe La Financière agricole du Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Le budget de dépenses de 437,1 M\$ pour l'exercice 2020-2021 est supérieur de 20,5 M\$ à la dépense probable de 416,7 M\$ pour l'exercice 2019-2020.

En excluant le réaménagement budgétaire de 20,0 M\$ du programme 2 « Organismes d'État » vers le programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments » réalisé au cours de l'exercice 2019-2020 relatif à la part du Ministère dans l'enveloppe quinquennale totalisant 250,0 M\$ annoncée au Budget 2019-2020 visant à accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire, la variation correspondrait plutôt à une augmentation de 0,5 M\$.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	558 573,7	3 525,0	535 048,7	555 048,7
2. Organismes d'État	437 142,5	20 455,0	436 687,5	416 687,5
Total	995 716,2	23 980,0	971 736,2	971 736,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	11 183,0	2 478,0	8 705,0
Immobilisations en ressources informationnelles	8 515,6	1 005,9	7 509,7
Prêts, placements, avances et autres coûts	500,0	-	500,0
Total	20 198,6	3 483,9	16 714,7

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

En fonction de son contexte, de sa mission et de la disponibilité de ses ressources, le Ministère a établi, dans son Plan stratégique 2019-2023, trois orientations auxquelles ses efforts seront consacrés en priorité. Ci-après sont présentées ces trois orientations avec leurs objectifs.

ORIENTATION 1

RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS D'ICI ET D'AILLEURS

Les attentes des consommateurs, d'ici et d'ailleurs, à l'égard de l'alimentation et du secteur bioalimentaire sont multiples. Elles évoluent au rythme des valeurs individuelles et sociétales ainsi qu'à celui des changements dans les habitudes de vie. L'achat local fait partie des valeurs des Québécois alors que sur les marchés d'exportation, des entreprises peuvent se démarquer par une offre de produits distinctifs.

Par ailleurs, parmi les principaux critères de choix des aliments par les consommateurs se trouvent la qualité et la salubrité des aliments ainsi que le caractère santé. C'est par l'intermédiaire d'inspections et de la responsabilisation des établissements alimentaires que le Ministère s'assure que les aliments offerts sont salubres et que les risques sanitaires sont contrôlés. De plus, les entreprises doivent innover pour offrir des aliments transformés à caractère santé.

Ainsi, le Ministère entend favoriser l'accroissement de l'achat d'aliments du Québec, appuyer la responsabilisation des établissements alimentaires dans la maîtrise des risques sanitaires et soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de qualité.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1. Accroître l'achat d'aliments québécois dans les réseaux d'approvisionnement du Québec	Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible d'achat d'aliments québécois	20 %
	Proportion des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui du commerce de détail alimentaire du Québec	70 %
2. Accroître les ventes des entreprises bioalimentaires sur les marchés extérieurs	Proportion des entreprises québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui des exportations alimentaires québécoises	70 %
3. Appuyer la responsabilisation des établissements alimentaires dans la maîtrise des risques sanitaires	Proportion des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires	95 %
4. Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de qualité	Proportion cumulée des établissements de transformation alimentaire québécois appuyés pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité	7 %
	Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé	120

Actions envisagées

Pour l'orientation 1, le Ministère compte notamment mettre en œuvre les actions déterminantes suivantes :

- amélioration de l'accès à de l'information sur l'offre bioalimentaire du Québec par l'instauration du répertoire de l'offre bioalimentaire québécoise;
- mise en place d'un cadre stratégique gouvernemental pour l'accroissement des achats d'aliments québécois dans le milieu institutionnel;
- accompagnement et soutien aux entreprises bioalimentaires, notamment par le biais de programmes d'aide financière appuyant la commercialisation de leurs produits bioalimentaires sur les marchés québécois et extérieurs, ainsi que la transformation d'aliments de qualité et à caractère santé;
- contrôle de la sécurité des aliments par l'inspection des établissements alimentaires.

ORIENTATION 2**SOUTENIR LES ENTREPRENEURS ET LES PARTENAIRES DU SECTEUR**

Le Ministère poursuivra ses actions d'accompagnement et d'appui au développement des entreprises et des filières sectorielles du secteur bioalimentaire. Le Québec doit compter sur des entreprises bioalimentaires prospères, durables et innovantes.

D'une part, les interventions du Ministère seront orientées vers l'investissement productif, qui constitue un vecteur déterminant pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises, que ce soit pour réduire les frais liés à l'exploitation, pour offrir de nouveaux produits grâce à l'innovation et à la technologie ou pour faire face à la concurrence et à l'ouverture des marchés découlant des accords et ententes de commerce. L'utilisation de services-conseils favorise également l'adoption de pratiques d'affaires durables et responsables. D'autre part, les interventions seront orientées vers la formation, la productivité de la main-d'œuvre, la santé et le bien-être des animaux, ainsi que vers le développement en région des potentiels bioalimentaires.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
5. Accroître l'investissement dans les entreprises bioalimentaires	Investissements cumulés générés par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire à la suite du soutien du Ministère	0,9 G\$
6. Stimuler la recherche et l'innovation comme levier du développement du secteur bioalimentaire	Investissements cumulés en recherche et innovation générés à la suite du soutien du Ministère	140 M\$
7. Accompagner les entreprises dans le développement de leur prospérité et de leur durabilité	Proportion d'entreprises agricoles et agroalimentaires accompagnées bénéficiant de services-conseils diversifiés	20 % (de 2017 à 2021)
8. Former une main-d'œuvre qualifiée pour les employeurs du secteur bioalimentaire	Taux de diplomation après cinq ans de l'Institut de technologie agroalimentaire	Supérieur à 55,5 %
9. Contribuer à l'atténuation de la rareté de la main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire	Taux d'augmentation du chiffre d'affaires par emploi des entreprises de transformation alimentaire et de production horticole appuyées par le Ministère	Moyenne de 5 % ou plus
10. Soutenir la relève entrepreneuriale dans le démarrage et l'acquisition d'entreprises dans les secteurs agricole et de la capture	Nombre d'entrepreneurs de la relève soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement	360
11. Soutenir la croissance du secteur biologique	Superficies en production biologique	107 000 hectares
12. Appuyer la responsabilisation des éleveurs dans l'implantation des bonnes pratiques reconnues en matière de santé et de bien-être des animaux	Taux cumulé d'accroissement des visites zoosanitaires de prévention en matière de santé et de bien-être des animaux	30 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
13. Renforcer l'accompagnement permettant l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles	Taux cumulé d'accroissement des entreprises agricoles accompagnées dans la mise en place des pratiques durables	10 %
14. Appuyer la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire	Proportion des MRC participant à une entente de concertation ou de développement du secteur bioalimentaire	60 %

Actions envisagées

Pour l'orientation 2, le Ministère compte notamment mettre en œuvre les actions déterminantes suivantes :

- soutien et accompagnement des entreprises bioalimentaires et des filières sectorielles, notamment par le biais de programmes d'aide financière appuyant, entre autres, les investissements productifs, l'accès à des services-conseils diversifiés et la mise en place de pratiques responsables et durables;
- soutien d'activités de recherche et d'innovation avec les partenaires, dont les centres de recherche et d'expertise, par l'entremise de programmes d'aide financière;
- appui à l'offre de formation bioalimentaire, notamment par le biais de la formation offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire;
- accompagnement et soutien financier aux entrepreneurs de la relève agricole et de la pêche;
- mesures d'aide pour accompagner des entreprises agricoles dans leur conversion de la production conventionnelle à la production biologique;
- accompagnement des éleveurs en santé et bien-être des animaux par l'accès à des services vétérinaires;
- mise en œuvre de divers programmes d'aide financière pour mettre en valeur les potentiels bioalimentaires des territoires.

ORIENTATION 3**RENFORCER LA COHÉSION ET LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLES**

Des ressources limitées et la poursuite d'une prestation de services de qualité commandent au Ministère de s'adapter et d'optimiser son efficacité et son efficience. Une organisation plus performante et en cohésion passe par un suivi de la satisfaction de sa clientèle ainsi que par une amélioration en continu de son offre de service, de ses programmes et de la réglementation qu'elle est appelée à appliquer. Pour y arriver, le Ministère doit pouvoir compter sur un personnel engagé et compétent.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
15. Augmenter le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services	Taux de satisfaction à l'égard de la prestation de services par segment de clientèle	-
16. Réduire le coût des formalités réglementaires et administratives	Taux de réduction du coût des formalités réglementaires et administratives	-
17. Offrir un milieu de travail sain, stimulant et favorisant le développement des compétences du personnel	Indice de qualité de vie au travail	Amélioration progressive par rapport à la mesure initiale
18. Hausser l'utilisation des outils numériques par la clientèle	Proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés	40 %

Actions envisagées

Pour l'orientation 3, le Ministère compte notamment mettre en œuvre les actions déterminantes suivantes :

- actualisation et mise en œuvre de la Déclaration de services aux citoyens;
- révision de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29) et les règlements afférents;
- réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles;
- actualisation de la réglementation relative à l'enregistrement des exploitations agricoles;
- établissement du portrait de la qualité de vie au travail auprès des employés du Ministère et d'une stratégie d'amélioration;
- mise en place d'une stratégie globale d'acquisition des talents et de développement des compétences;
- déploiement prioritaire de la prestation électronique de services pour les transactions requérant un paiement.

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 609,6	9 602,8
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	4 290,4	4 286,4

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
La Financière agricole du Québec	458 732,3	423 242,5	458 406,7	402 798,3

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Dépenses de programmes gouvernementales 2020-2021</p> <p>86,2 G\$</p> <p>dont 49,6 G\$ en masse salariale</p>	<p>Plan québécois des infrastructures 2020-2030 du gouvernement</p> <p>130,5 G\$</p>	<p>Effectifs gouvernementaux (décembre 2019)</p> <p>625 076</p> <p>personnes représentant</p> <p>510 573 ETC</p>
<p>Valeur totale des contrats gouvernementaux de 25 000 \$ et plus accordés en 2018-2019</p> <p>12,3 G\$</p>	<p>Dépenses et investissements réalisés en ressources informationnelles à l'échelle gouvernementale en 2018-2019</p> <p>3,3 G\$</p>	<p>Dossiers traités par le greffe du Secrétariat du Conseil du trésor</p> <p>1 900</p> <p>en moyenne par année</p>

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, de la Société québécoise des infrastructures, du Centre de services partagés du Québec et de l'Autorité des marchés publics.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutient les activités du Conseil du trésor et assiste son président dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations au Conseil du trésor, il veille à une allocation optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle et accompagne les ministères et organismes en ces matières.

Les organismes

La Commission de la fonction publique, comme tribunal administratif, entend en appel certaines décisions de nature disciplinaire ou administrative prises par l'employeur à l'endroit des fonctionnaires. Elle assume également un rôle de surveillance relativement au système de recrutement et de promotion des fonctionnaires et s'assure que les décisions prises en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), ou de certaines dispositions de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), qui affectent les fonctionnaires, sont empreintes d'impartialité et d'équité. Enfin, elle fournit ponctuellement aux autorités concernées certains avis, rapports ou certifications.

La Société québécoise des infrastructures soutient les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructures publiques en développant, en maintenant et en gérant un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Le Centre de services partagés du Québec fournit ou rend accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de soutien aux activités gouvernementales de communication. Les prévisions de dépenses présentées à l'annexe 2 ne tiennent pas compte des dispositions de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (L.Q. 2020, chapitre 2), lesquelles prévoient, en 2020-2021, l'abolition du Centre de services partagés du Québec et instituent le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec.

L'Autorité des marchés publics a pour mission de surveiller l'ensemble des contrats publics, notamment les processus d'adjudication et d'attribution de ces contrats et d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les évaluations du rendement. Elle doit, en outre, établir les règles de fonctionnement du système électronique d'appel d'offres, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, et surveiller tout autre processus contractuel déterminé par le gouvernement.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille s'établit à 753,2 M\$, en baisse de 346,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Soutien au Conseil du trésor

Ce programme assure le financement de la prestation de services du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor, laquelle a pour objet le soutien au Conseil du trésor, l'élaboration d'avis à l'intention du gouvernement et l'appui à la direction de l'Administration gouvernementale en matière de gestion et d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles.

Le budget de dépenses 2020-2021 s'établit 96,8 M\$, en hausse de 6,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par l'ajout de nouveaux mandats au Secrétariat, dont la création du Centre québécois d'excellence numérique et du Centre gouvernemental de cybersécurité.

PROGRAMME 2

Soutien aux fonctions gouvernementales

Ce programme contribue au financement des obligations et des services nécessaires au fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

Le budget de dépenses 2020-2021 s'établit à 247,6 M\$. En excluant les impacts financiers pour 2019-2020 des offres gouvernementales proposées dans le cadre du renouvellement des conventions collectives, cela représente une augmentation de 45,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation est notamment attribuable au budget servant à soutenir financièrement des projets d'amélioration des façons de faire. La variation inclut également des sommes additionnelles afin de pourvoir aux besoins de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, aux projets de la Stratégie de gestion des ressources humaines ainsi qu'au financement de l'Autorité des marchés publics et de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique. La variation tient aussi compte du fait que les dépenses de la Provision pour la réalisation de la stratégie de transformation numérique gouvernementale sont comptabilisées dans d'autres ministères.

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la Loi sur la fonction publique, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et, si elle le juge utile, de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2020-2021 s'établit à 5,0 M\$, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2019-2020.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 403,8 M\$ dont 399,4 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,4 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

La hausse de 2,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020 s'explique par une révision des coûts des régimes de retraite.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Budget 2020-2021.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Soutien au Conseil du trésor	96 797,2	6 299,4	90 497,8	90 497,8
2. Soutien aux fonctions gouvernementales	247 569,5	(354 973,7)	610 589,3	602 543,2
3. Commission de la fonction publique	5 010,7	104,4	4 906,3	4 906,3
4. Régimes de retraite et d'assurances	403 830,1	2 636,4	401 193,7	401 193,7
5. Fonds de suppléance	1 159 396,2	803 560,9	635 949,4	355 835,3
Total	1 912 603,7	457 627,4	1 743 136,5	1 454 976,3

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations est principalement dédié au développement et à l'évolution des systèmes d'information de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor. Il correspond au niveau d'immobilisations inscrit au plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et au Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements comprend également un montant de 950,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts » essentiellement au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ce programme est constitué de provisions qui ont pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice ainsi qu'au financement des besoins en investissements.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	1 150,0	750,0	400,0
Immobilisations en ressources informationnelles	10 472,9	3 787,2	6 685,7
Prêts, placements, avances et autres coûts	950 125,0	292 718,7	657 406,3
Total	961 747,9	297 255,9	664 492,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Secrétariat du Conseil du trésor ont été réalisés dans le respect des orientations gouvernementales et de manière à assurer la pleine réalisation de sa mission. Les deux principaux enjeux identifiés dans son Plan stratégique 2019-2023, soit la gestion rigoureuse des ressources de l'État et la performance de l'administration publique, ont balisé les priorités budgétaires établies pour l'année 2020-2021.

ORIENTATION 1

VEILLER À LA BONNE GOUVERNANCE DES RESSOURCES DE L'ÉTAT

Le Secrétariat veillera à la bonne gouvernance des ressources de l'État, notamment en assurant un contrôle des dépenses, des effectifs et des investissements publics en infrastructures et en priorisant les investissements qui assurent la pérennité des infrastructures publiques.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1. Assurer un contrôle des dépenses et des effectifs	Niveau des dépenses de programmes fixé par le gouvernement annuellement	Niveau respecté à plus ou moins 1 %
	Niveau des économies fixé par le gouvernement annuellement (révision de programme, gestion des effectifs, gestion des technologies de l'information (TI) et optimisation des acquisitions)	Niveau respecté à plus ou moins 10 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1. Assurer un contrôle des dépenses et des effectifs (suite)	Niveau des effectifs établi par le gouvernement annuellement	Niveau respecté
	Renouvellement des ententes dans le respect du cadre financier du gouvernement (conventions collectives et ententes avec les professionnels de la santé, y compris les ententes-cadres avec les médecins)	Respect du cadre financier
2. Assurer le contrôle des investissements publics en infrastructures	Niveau des investissements planifiés au Plan québécois des infrastructures annuellement	Niveau respecté
3. Prioriser les investissements assurant la pérennité des infrastructures publiques	Moyenne annuelle des investissements prévus en maintien de l'offre de service	≥ 6,9 G\$
	Ratio des infrastructures publiques en bon état qui appartiennent au gouvernement (indices ABC)	≥ 60 %

Actions envisagées

- Assurer un contrôle des dépenses et des effectifs en :
 - effectuant un suivi trimestriel et une analyse des dépenses de programmes et des effectifs en regard des cibles établies;
 - effectuant un suivi et une consolidation des économies gouvernementales réalisées par portefeuille ministériel en matière de révision de programme, de gestion des effectifs, de gestion des TI et d'optimisation des acquisitions.
- Négocier le renouvellement de l'ensemble des conventions collectives ou des ententes visant l'intégralité des travailleurs de l'État;
- Assurer le contrôle des investissements publics en infrastructures en :
 - établissant un niveau maximal d'investissements avec le ministère des Finances;
 - élaborant le Plan québécois des infrastructures qui respecte le niveau d'investissements établi, notamment en prenant en considération le financement fédéral accordé;
 - appliquant la directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.
- Prioriser les investissements assurant la pérennité des infrastructures publiques en :
 - appliquant un processus de priorisation des demandes d'investissements des ministères et organismes, incluant la contribution du gouvernement aux projets majeurs;

- allouant de façon optimale des enveloppes d'investissements en maintien de l'offre de service en fonction des besoins établis par les ministères et organismes;
- accélérant la réalisation des projets d'investissements visant la reconstruction, la réfection et le remplacement d'infrastructures existantes en mauvais état (indice D et E).

ORIENTATION 2

RENFORCER LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Secrétariat contribuera au renforcement de la performance de l'administration publique en veillant à une application optimale du cadre de gestion des marchés publics et du cadre de gestion axée sur les résultats, en coordonnant la transformation numérique de l'Administration gouvernementale, en assurant le développement de la vision gouvernementale en matière de gestion des ressources humaines et en soutenant les organismes publics dans la gestion des ressources et de la performance.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
4. Veiller à une application optimale du cadre de gestion des marchés publics	Taux de conformité des organismes publics visés au cadre normatif	84 %
	Pourcentage de la valeur des contrats en biens et services qui se font par regroupement d'achat	40 %
5. Assurer la transformation numérique de l'Administration gouvernementale	Taux d'augmentation de l'utilisation des services numériques gouvernementaux	+ 10 % par rapport aux résultats de 2019-2020
	Ratio des coûts en TI bonifiant l'offre de service (ajout de nouveaux actifs)	32 %
6. Assurer une application optimale du cadre de gestion axée sur les résultats	Indice de performance des ministères	+ 5 % par rapport aux résultats mesurés en 2019-2020
	Taux de conformité des ministères et organismes assujettis à la directive en évaluation de programme	75 %
	Pourcentage des ministères ayant réalisé des travaux d'audit de performance	60 %
7. Assurer le développement de la vision gouvernementale en matière de gestion des ressources humaines	Taux de réalisation des actions ciblées annuellement	100 %
8. Soutenir les organismes publics en matière de gestion des ressources et de performance	Taux moyen de satisfaction des organismes publics	+ 5 % comparé à 2019-2020

Actions envisagées

- Veiller à une application optimale du cadre de gestion des marchés publics en :
 - accompagnant les organismes publics dans l'application du cadre de gestion des marchés publics;
 - analysant les activités des organismes publics sur les éléments du cadre normatif et en donnant une rétroaction;
 - collectant, analysant et diffusant des informations sur les contrats gouvernementaux;
 - réalisant des travaux visant la mise en place du Centre d'acquisitions gouvernementales.
- Assurer la transformation numérique de l'Administration gouvernementale en :
 - coordonnant et suivant le déploiement de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 et en accompagnant les organismes publics;
 - soutenant la révision législative et réglementaire afin de favoriser la transformation numérique gouvernementale;
 - rehaussant la maturité en cybersécurité à l'échelle gouvernementale;
 - accompagnant les organismes publics;
 - mettant en place le Système intégré de gestion des ressources informationnelles permettant d'identifier les projets en ressources informationnelles qui bonifient la prestation de services publics.
- Assurer une application optimale du cadre de gestion axée sur les résultats en :
 - établissant, suivant et diffusant l'indice de performance des ministères;
 - déployant une équipe volante en évaluation de programme pour accompagner les petits organismes;
 - accompagnant et suivant les ministères et organismes dans la production de leur plan pluriannuel d'évaluation;
 - coordonnant, encadrant et accompagnant les ministères et organismes en matière d'audit de performance.
- Assurer le développement de la vision gouvernementale en matière de gestion des ressources humaines en :
 - veillant à l'application et au respect de la Politique-cadre en gestion des ressources humaines et en assurant le support aux ministères et organismes;

- assurant le déploiement et la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023, notamment : l'élaboration d'un nouveau processus cible de dotation des emplois pour la fonction publique et d'une offre de formation visant le développement des compétences, l'élaboration et la diffusion d'une Politique-cadre gouvernementale en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflit et de harcèlement psychologique ou sexuel au travail et d'une Politique-cadre gouvernementale en matière de télétravail.
- Soutenir les organismes publics en matière de gestion des ressources et de performance en :
 - analysant les résultats de la première évaluation de la satisfaction des ministères et organismes à l'égard des services reçus de la part des équipes d'encadrement du Secrétariat du Conseil du trésor;
 - mettant en place un plan d'action interne visant à accroître la qualité des services et le degré de satisfaction des partenaires gouvernementaux.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de la fonction publique	5 010,7	4 906,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Autorité des marchés publics	20 367,9	16 750,0	12 670,7	15 200,0
Centre de services partagés du Québec	558 998,4	-	550 122,3	-
Société québécoise des infrastructures	1 088 216,0	-	1 034 085,0	-

CONSEIL EXÉCUTIF

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

<p>Soutien à la prise de décision gouvernementale</p> <p>813</p> <p>dossiers analysés pour présentation au Comité ministériel des services aux citoyens et au Comité ministériel de l'économie et de l'environnement</p>	<p>Législation</p> <p>32</p> <p>projets de loi différents soumis, pour examen, au Comité de législation</p>	<p>Communications gouvernementales</p> <p>1 243</p> <p>activités publiques gouvernementales coordonnées par le Secrétariat à la communication gouvernementale</p>
<p>Activités de mission</p> <p>491</p> <p>ententes et conventions d'aide financière conclues</p>	<p>Activités de mission</p> <p>557</p> <p>initiatives soutenues en matière de francophonie canadienne, d'affaires autochtones et d'action jeunesse</p>	<p>Ressources humaines</p> <p>1 145</p> <p>personnes, dont 789 dédiées aux communications gouvernementales</p>

¹ Les données statistiques proviennent du Rapport annuel de gestion 2018-2019 du Ministère.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres. Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale.

Cinq secrétariats de mission assument des mandats particuliers confiés par le gouvernement :

- le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et soutient la ministre responsable dans sa mission de veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada. Le Secrétariat assure également la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de relations canadiennes et, dans cet esprit, a pour mandat de coordonner l'ensemble des activités intergouvernementales québécoises au Canada et de maintenir des liens privilégiés avec la francophonie canadienne. Ce secrétariat soutient également les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada;
- le Secrétariat aux affaires autochtones assiste la ministre responsable et coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général;
- le Secrétariat à la jeunesse conseille le gouvernement et assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités, en assurant la coordination interministérielle et le suivi de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse. De plus, il finance la plupart des interventions de la Politique québécoise de la jeunesse 2030, Ensemble pour les générations présentes et futures;
- le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques soutient la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information ainsi que le ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire. Plus particulièrement, le Secrétariat assure un rôle-conseil, notamment en produisant des analyses et en participant aux travaux législatifs sur les institutions démocratiques québécoises, ce qui comprend, entre autres, la participation citoyenne, la transparence gouvernementale, l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et diverses matières relatives aux élections, au Parlement et au gouvernement ainsi qu'en matière de laïcité;
- le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise assiste le premier ministre, notamment en offrant une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise et pour s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux et de leur application. Il conseille le gouvernement, les ministères et organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise. Finalement, il assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, ententes, programmes ou politiques pouvant avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.

De plus, dans l'exécution de ses fonctions d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale;
- le Secrétariat du Conseil exécutif;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, incluant l'Ordre national du Québec;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2020-2021 s'établit à 527,3 M\$, soit une hausse de 34,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur du Québec d'assumer les fonctions constitutionnelles (exécutive et législative), protocolaires et communautaires qui lui sont dévolues par la loi.

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme est au même niveau que la dépense probable 2019-2020.

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Ce programme assure le financement des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles requises pour assister le premier ministre, le Conseil exécutif et ses comités dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce programme se compose des éléments suivants :

- le cabinet du premier ministre;
- le Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;

- la Direction générale de la gouvernance et de l'administration;
- les indemnités de l'exécutif;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale;
- la provision pour soutenir, avec l'approbation du Conseil du trésor, la réalisation de projets de communications gouvernementales.

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme s'établit à 102,7 M\$, soit une hausse de 5,6 M\$ comparativement à la dépense probable 2019-2020. Cette variation est principalement attribuable à des besoins additionnels en ressources humaines dus à de nouvelles responsabilités, notamment au Secrétariat à la communication gouvernementale et au Secrétariat aux emplois supérieurs.

PROGRAMME 3 **Relations canadiennes**

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;
- le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;
- la représentation du Québec au Canada.

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme s'établit à 15,9 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2019-2020.

PROGRAMME 4 **Affaires autochtones**

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement politique des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet de la ministre responsable des Affaires autochtones;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme s'élève à 337,6 M\$, soit une hausse de 27,0 M\$ comparativement à la dépense probable 2019-2020. Cette variation est principalement liée aux indexations relatives aux grandes ententes nordiques ainsi qu'à la mise en œuvre de la quatrième année du programme Fonds d'initiatives autochtones III.

PROGRAMME 5 **Jeunesse**

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse et à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment par la Politique québécoise de la jeunesse 2030.

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme s'établit à 53,6 M\$, en hausse de 0,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par des mesures annoncées au Budget 2019-2020 s'appliquant à l'exercice 2020-2021, notamment pour soutenir les jeunes en favorisant la persévérance scolaire, le retour aux études et l'entrepreneuriat.

PROGRAMME 6

Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, en matière de transparence des institutions, ainsi qu'en matière de laïcité de l'État. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet de la ministre de la Justice, Volet accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques;
- la Commission d'accès à l'information;
- la Réforme des institutions démocratiques;
- l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels.

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme s'établit à 10,2 M\$, soit une augmentation de 0,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation est principalement attribuable à des besoins additionnels en ressources humaines dus à des priorités gouvernementales, notamment la transparence des institutions.

PROGRAMME 7

Relations avec les Québécois d'expression anglaise

Ce programme vise à offrir une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés d'expression anglaise du Québec et pour s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales, ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux. Il assure un rôle-conseil auprès du gouvernement, des ministères et organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise. Finalement, il assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, ententes, programmes ou politiques pouvant avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme s'établit à 6,5 M\$, une hausse de 1,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par la mise en place de la troisième année d'opération du Secrétariat, des mandats qui lui ont été confiés et de la mise en œuvre de la troisième année du Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise – Renforcer la vitalité des communautés.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	-	758,4	758,4
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	102 681,0	5 633,6	97 047,4	97 047,4
3. Relations canadiennes	15 862,6	(6,3)	14 785,4	15 868,9
4. Affaires autochtones	337 613,3	26 997,0	310 466,3	310 616,3
5. Jeunesse	53 640,6	712,6	52 928,0	52 928,0
6. Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	10 245,5	237,2	10 008,3	10 008,3
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	6 520,1	1 000,0	5 520,1	5 520,1
Total	527 321,5	34 574,1	491 513,9	492 747,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	129,7	-	129,7
Immobilisations en ressources informationnelles	725,0	(50,0)	775,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	106,5	-	106,5
Total	961,2	(50,0)	1 011,2

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2020-2021 dans les champs de compétences du Ministère et en cohérence avec ses orientations et ses objectifs présents dans son plan stratégique 2019-2023.

ORIENTATION 1**SOUTENIR EFFICACEMENT LE PROCESSUS DÉCISIONNEL**

Le processus décisionnel est au cœur même de l'action gouvernementale. Dans son rôle de direction de l'État, le Conseil des ministres prend, au quotidien, des décisions d'ordre normatif, politique et administratif en réponse à des enjeux de société multiples et interdépendants.

Dans ce contexte, le gouvernement doit notamment s'appuyer sur la qualité des analyses et des conseils fournis par le Ministère afin de s'assurer que ses décisions sont prises dans l'intérêt de la population et qu'elles concourent à l'optimisation de son action. De ce fait, il incombe au Ministère de soutenir efficacement le processus décisionnel.

Ainsi, le Ministère fournira davantage l'éclairage nécessaire au Conseil des ministres. Il renforcera son rôle de conseil et d'analyse auprès des membres du Conseil des ministres, notamment en ce qui concerne les lois, les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence sur la population québécoise.

Par ailleurs, le soutien au processus décisionnel en vue d'optimiser l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale est également tributaire de la disponibilité d'une relève, dans la haute fonction publique, qui dispose des expertises et des habiletés nécessaires pour accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités.

Ainsi, le Ministère entend assurer une relève compétente dans le but de favoriser le talent, l'engagement et l'intégrité des personnes nommées à titre de titulaires d'un emploi supérieur.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Contribuer à la prise de décision éclairée du Conseil des ministres	Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus	73 %
1.2. Assurer une relève compétente pour les emplois supérieurs	Pourcentage des personnes participantes au Programme de relève, au 1 ^{er} avril, qui ont été nommées à des postes de la haute fonction publique au cours de l'année qui se termine au 31 mars suivant	50 %

Actions envisagées

- Soutenir le gouvernement dans la définition et la coordination de ses priorités stratégiques et de son programme législatif;
- Assurer le fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres et faciliter la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement;
- Soutenir le gouvernement dans le développement d'une relève compétente pour occuper un emploi supérieur;
- Soutenir le gouvernement dans la révision du processus de nomination et de gestion de la carrière des titulaires d'emplois supérieurs;

- Conseiller le premier ministre ainsi que les ministères et organismes gouvernementaux en matière de jeunesse;
- Soutenir et assister le premier ministre et conseiller le gouvernement en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise.

ORIENTATION 2

RENFORCER LA CONFIANCE DES CITOYENNES ET CITOYENS ENVERS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Le renforcement de la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques est au cœur des préoccupations gouvernementales. Le Ministère y joue un rôle fondamental en raison de sa position de premier plan dans le soutien au fonctionnement du processus décisionnel du Conseil des ministres et de son expertise de pointe en matière de réforme des institutions démocratiques.

Ainsi, le Ministère s'engage à renforcer la transparence et à bonifier l'encadrement de la protection des renseignements personnels pour tenir compte des nouvelles tendances sociétales, qui inclut la présence accrue du numérique dans les échanges quotidiens des citoyennes et citoyens avec le gouvernement. Pour ce faire, il se fixe comme objectif d'améliorer l'accessibilité, pour la population, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres ainsi que de l'information relative à son fonctionnement.

Par ailleurs, il soutiendra le gouvernement pour l'élaboration et la modification des lois et des règlements en matière de réforme des institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi que de laïcité. La révision de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) contribuera particulièrement au renforcement de la sécurité de l'information. Enfin, le Ministère adaptera le cadre légal et réglementaire aux nouvelles réalités marquées par le contexte technologique et par la tendance des citoyennes et citoyens à privilégier le numérique dans leurs transactions avec l'État.

L'objectif et ses indicateurs

Objectif	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Accroître l'accessibilité, pour les citoyennes et citoyens, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres	Pourcentage de mémoires qui ne comportent pas de contenu accessible au public	Réduction de 10 % par rapport aux résultats de 2018-2019
	Pourcentage de mémoires soumis, au cours de l'année, dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive	75 %

Actions envisagées

- Adopter un cadre de gestion de la communication gouvernementale mieux adapté au contexte actuel et à l'évolution des communications;
- Assurer la coordination des grandes campagnes gouvernementales ainsi que des activités et des annonces publiques;

- Poursuivre l'implantation du numérique dans les communications gouvernementales;
- Effectuer la veille et l'analyse des médias, afin de connaître l'impact des actions publiques gouvernementales;
- Superviser et coordonner des comités de travail ainsi que des équipes de projet, lorsque les dossiers portent sur des enjeux prioritaires pour le gouvernement et concernent plusieurs ministères et organismes, afin de favoriser la concertation gouvernementale;
- Soutenir l'action de la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information dans le suivi et la mise en œuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux Québécoises et Québécois un nouveau gouvernement ouvert et transparent;
- Soutenir l'action de la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information au regard de diverses lois et divers règlements de nature électorale;
- Appuyer la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information dans le processus législatif du projet de loi no 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin;
- Formuler des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et sur les institutions démocratiques;
- Procéder à des analyses et des études visant à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et, plus particulièrement, de notre cadre électoral et notre système parlementaire;
- Assurer un rôle-conseil pour le gouvernement sur les aspects relatifs aux lois de nature électorale ou référendaire, à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) et à la Loi sur la laïcité de l'État (RLRQ, chapitre L-0.3);
- Assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif;
- Soutenir le ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire dans la préparation de propositions visant à moderniser et rendre plus efficace l'Assemblée nationale.

ORIENTATION 3

RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Le Ministère compte sur un réseau de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, qu'il importe de renforcer pour optimiser l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale.

Il assurera donc l'offre de service pour les ministères et organismes ainsi que les réseaux de la santé et des services sociaux de même que de l'éducation et de l'enseignement supérieur et auprès des municipalités en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il accentuera également son soutien à l'essor et à la mobilité des entreprises québécoises au sein du Canada. Il poursuivra, à cet effet, la consolidation du réseau de représentation du Québec au Canada, notamment quant à son rôle dans l'accroissement des échanges commerciaux avec les autres provinces et les territoires.

Par ailleurs, le Ministère renforcera les relations partenariales avec les acteurs publics et privés afin de maximiser la prise en compte des préoccupations des Québécoises et Québécois d'expression anglaise et des jeunes. À cet effet, il travaillera plus étroitement avec ses partenaires qui représentent les communautés d'expression anglaise ou qui offrent directement des services aux jeunes.

Enfin, la vitalité du français au Canada nécessite un renforcement du partenariat entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes. Pour ce faire, le Ministère contribuera à l'action gouvernementale par l'exercice d'un leadership rassembleur en matière de francophonie canadienne. Plus précisément, il améliorera la qualité de la prestation de services rendus dans la mise en œuvre des programmes d'appui financier en matière de francophonie canadienne.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
3.1. Soutenir les ministères et organismes dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	Taux de satisfaction des ministères et organismes accompagnés dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	70 %
3.2. Contribuer à l'accroissement des échanges commerciaux du Québec avec les autres provinces et les territoires	Taux d'accroissement du nombre d'entreprises québécoises appuyées dans leurs démarches commerciales par le réseau de représentation du Québec au Canada	20 % par rapport aux résultats de 2018-2019
3.3. Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des jeunes	Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes	79 %
3.4. Améliorer l'offre de service en matière de francophonie canadienne	Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets	76 %
3.5. Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	63 %

Actions envisagées

- Renforcer la cohérence de l'action gouvernementale québécoise en participant aux travaux des différents forums intergouvernementaux et à la négociation d'ententes, ainsi qu'en animant le Réseau des unités de relations canadiennes qui regroupe les ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- Assurer et soutenir la veille et la réflexion sur de grands enjeux de relations canadiennes et de gouvernance fédérative et mener différentes initiatives visant à assurer le respect des compétences constitutionnelles du Québec et à en promouvoir le plein exercice;

- Maintenir des liens privilégiés avec les communautés francophones et acadiennes du Canada et soutenir diverses initiatives, dont les impacts sont structurants et significatifs pour la vitalité de ces communautés et celle de la francophonie canadienne, ainsi que pour la pérennité du français;
- Soutenir les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada, incluant ceux entre citoyens et groupes de la société civile du Québec et d'ailleurs au Canada, afin de mieux faire connaître le Québec;
- Favoriser le développement et la continuité de l'expertise jeunesse par des partenariats spécifiques avec l'Institut de la statistique du Québec et la Chaire Réseau de recherche sur la jeunesse;
- Développer des actions afin de favoriser l'échange d'expertise en matière de jeunesse à l'international, notamment avec les pays membres de la Francophonie;
- Soutenir les ministères et organismes publics dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et des règlements adoptés en vertu de celle-ci, en plus d'assurer un rôle-conseil en cette matière;
- Formuler des avis en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, notamment sur des projets de législation ou de développement de systèmes d'information à l'intention des diverses entités gouvernementales;
- Soutenir l'action des entreprises quant à l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- Poursuivre l'élaboration de la réglementation concernant la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels pour les secteurs municipaux, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels;
- Assurer la coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;
- Développer et maintenir des bases de données d'organismes et d'institutions qui desservent les Québécoises et Québécois d'expression anglaise et maintenir un contact avec les groupes clés;
- Informer et conseiller les principaux ministères et organismes gouvernementaux sur les besoins et les priorités des communautés d'expression anglaise;
- Établir et maintenir des relations avec les principaux ministères et organismes fédéraux qui soutiennent les communautés d'expression anglaise du Québec.

ORIENTATION 4

CONTRIBUER À LA PLEINE PARTICIPATION DES JEUNES ET DES COMMUNAUTÉS

Le gouvernement fait de la pleine participation à la prospérité du Québec, notamment des jeunes, des Autochtones, ainsi que des communautés d'expression anglaise, une priorité majeure.

Dans cet esprit, le Ministère renforcera ses interventions pour favoriser le développement social, culturel et économique de ces groupes de personnes. Il intensifiera ses efforts de coordination et de suivi des résultats des interventions qui sont mis en œuvre par les autres ministères et les organismes.

En matière de jeunesse, le Ministère entend particulièrement augmenter le nombre de jeunes interpellés par les initiatives et les mesures qu'il finance en multipliant l'offre de service et les possibilités.

Le Ministère investira également des efforts afin de créer des conditions qui permettront aux Autochtones d'améliorer leur niveau de vie. En respect des droits fondamentaux que le gouvernement reconnaît aux nations autochtones, le Ministère continuera de soutenir des projets que ces dernières jugeront prioritaires, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

De plus, le Ministère optimisera son appui au gouvernement dans sa volonté d'écouter et d'accompagner les communautés d'expression anglaise, réparties dans les 70 municipalités régionales de comté. Il misera particulièrement sur le renforcement des capacités des organismes communautaires qui travaillent auprès de ces personnes afin d'améliorer l'accessibilité aux services publics.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
4.1. Augmenter le nombre de jeunes qui tirent profit des mesures financées par le Ministère	Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées	6 % par rapport aux résultats de 2018-2019
4.2. Appuyer les Autochtones dans la réalisation de leurs projets de développement économique	Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone ¹	190
4.3. Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise	Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise	75 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019

¹ Incluant les emplois consolidés.

Actions envisagées

- Coordonner les processus de négociation d'ententes devant maintenir ou développer des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones, pour une cohabitation harmonieuse;
- Poursuivre la mise en œuvre des engagements découlant des ententes conclues avec les nations et les organismes autochtones;
- Favoriser le développement d'initiatives autochtones de nature économique, sociale et communautaire et le soutien à la consultation dans les milieux autochtones;
- Assurer la représentation des intérêts et des besoins des jeunes dans les décisions et actions gouvernementales par l'entremise de collaborations interministérielles, de rédaction d'avis et de notes d'informations;
- Poursuivre la coordination de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 par l'administration du premier des trois plans d'action jeunesse prévu pour répondre aux objectifs qu'elle énonce en matière de santé, d'éducation, de citoyenneté, d'emploi et d'entrepreneuriat, notamment en finançant un grand nombre de programmes et mesures qui en font partie;

- Débuter les travaux de renouvellement du second plan d'action afin d'assurer la cohérence des actions gouvernementales et la continuité de services en faveur des jeunes;
- Assembler et compiler les statistiques existantes qui contribuent à une meilleure compréhension de la situation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise;
- Effectuer une analyse de faisabilité sur la possibilité de produire un document d'ensemble présentant des données probantes sur les Québécoises et Québécois d'expression anglaise;
- Mettre en œuvre le Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise – Renforcer la vitalité des communautés;
- Inventorier les politiques, les programmes, les lois et les règlements qui impactent les Québécoises et Québécois d'expression anglaise.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission d'accès à l'information	7 696,1	7 688,9

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de la francophonie des Amériques	3 007,3	2 383,9	2 777,5	2 385,7

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



¹ Rapport annuel de gestion 2018-2019.

² Budget de dépenses 2020-2021 (excluant le service de la dette).

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer au rayonnement de la culture, des communications, à l'épanouissement individuel et collectif et à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Conformément à sa mission, le Ministère continue de prendre position sur les grands enjeux de l'heure et de défendre les intérêts du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés dans les secteurs de la culture et des communications dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, il intervient principalement auprès des personnes, des organismes, des entreprises et des instances locales et régionales.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, de par leurs lois constitutives, de la ministre de la Culture et des Communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique, le patrimoine, l'archéologie, les projets d'immobilisation, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art et édition), le numérique, la philanthropie ainsi que le loisir culturel.

Par ailleurs, le Ministère répond à l'appel du gouvernement de miser sur la culture et son rayonnement afin de renouveler le sentiment de fierté des Québécoises et des Québécois. À cette fin, le Secrétariat à la promotion de la culture québécoise a été créé. Son mandat est d'assister la ministre dans sa responsabilité de faire connaître notre culture distinctive, ici et ailleurs, ainsi que d'accroître la portée et les effets des produits culturels à la grandeur du territoire.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision et publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

Les organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec
	Société de développement des entreprises culturelles
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal
	Société du Grand Théâtre de Québec
	Société de télédiffusion du Québec
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
	Musée national des beaux-arts du Québec
	Musée de la Civilisation
	Musée d'Art contemporain de Montréal
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2020-2021 s'établit à 861,3 M\$ (excluant le service de la dette), ce qui représente une augmentation de 94,9 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier précédent. Cette variation s'explique principalement par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021, notamment pour stimuler l'ambition et l'innovation culturelles et par la révision à la hausse de l'aide financière versée en remboursement de service de dette.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2020-2021 et leur part respective sont : 503,0 M\$ pour les programmes d'aide financière (Ministère, Conseil des arts et des lettres du Québec et Société de développement des entreprises culturelles), 278,4 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, 61,8 M\$ pour le fonctionnement du Ministère et 18,1 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes.

PROGRAMME 1

Direction, administration et soutien à la mission

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications, assurer les services de soutien à la gestion, assurer le classement des films et proposer, à travers les services offerts par le Centre de conservation du Québec, un accompagnement des clientèles du Ministère pour la préservation de biens patrimoniaux. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme s'établit à 64,8 M\$ (excluant le service de la dette), soit une hausse de 1,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par l'obtention de sommes additionnelles découlant de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021, notamment pour stimuler l'ambition et l'innovation culturelles.

PROGRAMME 2**Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine**

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la formation artistique et la sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture.

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme s'établit à 796,5 M\$. La hausse de 93,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020 s'explique principalement par l'obtention de sommes additionnelles découlant de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021, notamment pour stimuler l'ambition et l'innovation culturelles et par la révision à la hausse de l'aide financière versée en remboursement de service de dette.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction, administration et soutien à la mission	64 786,7	1 232,8	63 783,9	63 553,9
2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	796 535,7	93 670,6	703 010,1	702 865,1
Sous-total	861 322,4	94 903,4	766 794,0	766 419,0
Service de la dette				
1. Direction, administration et soutien à la mission	3 151,3	(106,7)	3 258,0	3 258,0
Total	864 473,7	94 796,7	770 052,0	769 677,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	537,3	-	537,3
Immobilisations en ressources informationnelles	3 618,1	601,2	3 016,9
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	4 155,4	601,2	3 554,2

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****FAVORISER LA PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE**

Le Ministère veut favoriser la promotion de la culture québécoise sur son marché intérieur et les marchés internationaux. À cette fin, il s'assure que les contenus culturels québécois bénéficient d'une promotion adéquate pour qu'ils soient facilement repérables dans un environnement numérique et présents sur les marchés hors Québec.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Faciliter la découvrabilité des produits culturels québécois dans l'environnement numérique	Proportion des secteurs culturels ayant adopté une norme commune de description de contenus culturels dans l'environnement numérique	40 %
1.2. Faciliter l'exportation des productions culturelles québécoises à l'étranger	Taux d'augmentation du nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus et contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises	5 %
1.3. Soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions	Nombre de nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises	17

Actions envisagées

Face aux mutations technologiques et à l'ouverture des marchés domestiques et internationaux, l'enjeu consiste à conserver la capacité du Québec à produire, à diffuser et à distribuer des contenus culturels originaux et de qualité qui reflètent les valeurs et les intérêts de la société québécoise et qui rayonnent sur toutes les plateformes de diffusion et les marchés étrangers. À cette fin, le Ministère veut instaurer une description normalisée des contenus culturels québécois pour les domaines du patrimoine, de la musique, des arts de la scène, du cinéma et de l'audiovisuel ainsi que du livre afin d'en faciliter la découvrabilité sur le Web. Il va également soutenir la participation des créateurs, des producteurs et des diffuseurs à des activités de promotions pour favoriser la diffusion et l'exportation des productions culturelles québécoises. Enfin, les initiatives pour diffuser les productions culturelles québécoises en région seront soutenues afin de faciliter l'accès à ses contenus sur l'ensemble du territoire.

ORIENTATION 2

SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

Le Ministère reconnaît l'importance de soutenir le milieu municipal dans le respect de ses compétences en ce qui a trait à l'aménagement culturel du territoire.

Par ailleurs, l'exemplarité de l'État est essentielle. Aussi, le Ministère entend exercer son leadership afin que les projets d'immobilisation de l'État, ainsi que ceux qu'il soutient financièrement, accordent plus de visibilité à la culture et fassent appel à la concertation et à la participation des collectivités, dans une perspective de développement durable.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de qualité architecturale	Proportion des ministères et des organismes gouvernementaux visés par la Stratégie québécoise de l'architecture et disposant d'au moins une mesure en vigueur liée à la qualité architecturale	5 %
2.2. Appuyer le milieu municipal dans l'aménagement culturel de son territoire	Proportion des MRC s'étant prévalues du programme Aide aux initiatives de partenariat pour conclure une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire	15 %
2.3. Favoriser le changement de vocation des immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux	Proportion des lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles dont les propriétaires se sont prévalus d'un soutien pour la requalification	4 %
2.4. Appuyer le milieu municipal dans la préservation du patrimoine culturel immobilier	Proportion des MRC ayant conclu une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier	20 %

Actions envisagées

Les succès observés en matière d'aménagement culturel du territoire montrent toute l'importance de généraliser ces pratiques et d'en affirmer l'exemplarité de l'État, notamment en ce qui a trait à la qualité architecturale des projets d'infrastructures publiques. À terme, l'aménagement culturel du territoire est source de fierté pour les communautés et d'affirmation de l'identité québécoise. Ainsi, il constitue un levier durable pour stimuler la prospérité, contribuer au mieux-être de la population, exprimer l'identité culturelle des régions et les doter d'infrastructures publiques intégrées à leur environnement.

Afin d'assurer la qualité architecturale des projets immobiliers menés par l'État, le Ministère met en place des mesures incitatives auprès des ministères et organismes dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'architecture et le Plan d'action gouvernemental en architecture 2021-2026. En outre, le Ministère appuiera le milieu municipal dans ses démarches d'aménagement culturel du territoire et de préservation du patrimoine culturel immobilier par l'entremise des ententes de développement culturel et le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. Enfin, les propriétaires et les communautés pourront bénéficier d'un soutien pour favoriser le changement de vocation d'immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux afin de leur donner une nouvelle fonction au sein des collectivités.

ORIENTATION 3

SOUTENIR LA TRANSFORMATION DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Le Ministère encourage les médias à transformer leurs modèles d'affaires en s'appuyant sur des produits innovants. La viabilité financière des médias est une condition essentielle pour produire et diffuser des contenus culturels ainsi que de l'information locale et régionale qui reflètent les valeurs et les intérêts de la société québécoise. Il s'agit de contribuer au maintien de ce secteur qui soutient l'identité québécoise et l'exercice de la démocratie.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
3.1. Établir une vision globale du secteur des médias et des communications	Mise en œuvre de la Politique québécoise des médias et des communications	Consultations terminées
3.2. Contribuer à la pérennité des médias d'information	Proportion des entreprises de la presse écrite admissibles s'étant prévaluées du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	30 %

Actions envisagées

La présence de plateformes numériques étrangères qui accaparent des parts de marché de plus en plus importantes au Québec affecte les médias québécois, notamment par une baisse de revenus publicitaires. Or, les médias québécois financent une bonne partie de la production et de la diffusion des contenus québécois, tandis que les plateformes étrangères contribuent très peu à cette même production. Ce contexte commande une réflexion sur le cadre réglementaire et la capacité d'intervention du Québec.

Il est donc primordial d'établir une vision globale et des orientations d'ensemble, qui incluent tous les outils à la disposition du Québec pour intervenir auprès de ce secteur, dans le cadre d'une politique québécoise des médias et des communications ainsi que par le déploiement d'une aide financière directe et indirecte pour soutenir la transition des entreprises de presse écrite vers des modèles d'affaires viables dans un environnement numérique.

SOUTIEN AUX ORGANISMES ET AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Une somme de 542,1 M\$ sera affectée aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent de la ministre en soutien au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture :

- 137,1 M\$ au Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 128,8 M\$ à la Société de développement des entreprises culturelles;
- 71,0 M\$ à la Société de télédiffusion du Québec;
- 19,4 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 9,9 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 73,6 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 25,5 M\$ au Musée de la Civilisation, 23,5 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec, 9,6 M\$ au Musée d'Art contemporain de Montréal et 14,2 M\$ au Musée des beaux-arts de Montréal;
- 29,5 M\$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Conseil du patrimoine culturel du Québec	539,6	539,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	95 941,5	73 551,5	95 317,8	71 487,7
Conseil des arts et des lettres du Québec	138 374,2	137 073,0	130 587,9	128 394,3
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	32 267,5	29 477,1	31 739,6	29 620,4
Musée d'Art contemporain de Montréal	14 070,0	9 576,5	14 050,1	10 345,4
Musée de la Civilisation	32 406,0	25 466,8	32 574,7	25 974,5
Musée national des beaux-arts du Québec	31 476,1	23 454,8	30 435,6	23 528,5
Société de développement des entreprises culturelles	141 730,4	128 798,0	88 955,3	76 633,3
Société de la Place des Arts de Montréal	42 190,6	19 402,2	42 024,3	19 667,2
Société de télédiffusion du Québec	85 915,4	70 955,4	83 533,0	66 364,0
Société du Grand Théâtre de Québec	14 525,1	9 862,7	14 640,4	6 426,5

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Avenir Mécénat Culture				
Dépenses	5 124,4	-	6 194,8	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	31 630,0	-	16 175,8	-
Investissements	-	-	-	-

ÉCONOMIE ET INNOVATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹



¹ Rapport annuel de gestion 2018-2019.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement numérique et des marchés d'exportation. Son action, notamment par ses conseils au gouvernement, vise à favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de prospérité économique durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- appui au développement des secteurs économiques;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- coordination des interventions gouvernementales relativement au développement du numérique et des zones d'innovation;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissements majeurs;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors de différends commerciaux;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- orientation et coordination de la promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises;
- soutien aux milieux académiques et aux centres de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation de cette recherche.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, Investissement Québec, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2020-2021 s'établit à 1 112,2 M\$ réparti entre cinq programmes : Direction et administration, Développement de l'économie, Développement de la science, de la recherche et de l'innovation, Interventions relatives au Fonds du développement économique ainsi que Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation. Il s'agit d'une diminution de 689,8 M\$ ou 38,3 % par rapport à la dépense probable de 1 802,0 M\$ en 2019-2020.

À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2020-2021 s'élève à 31,8 M\$, soit un montant comparable à la dépense probable 2019-2020.

PROGRAMME 2

Développement de l'économie

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois, d'augmentation de la productivité et de développement régional. Plus précisément, il favorise la croissance et la compétitivité des entreprises ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs l'accélération et l'attraction des investissements, la diversification et la consolidation de l'économie des régions, l'essor de l'entrepreneuriat collectif, de même que l'ouverture des marchés extérieurs et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 331,3 M\$, en baisse de 43,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par la fin de la mesure visant à soutenir la réalisation de projets mobilisateurs stratégiques au Québec.

PROGRAMME 3**Développement de la science, de la recherche et de l'innovation**

Ce programme vise à soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective de développement scientifique. Plus spécifiquement, ce programme vise à accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche ainsi que la valorisation de ses résultats tout en contribuant au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et en favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs scientifiques et des milieux socioéconomiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 260,3 M\$, en baisse de 55,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par des aides allouées en 2019-2020 dans le cadre de mesures ciblées visant à appuyer les sciences de la vie et par l'octroi de sommes annoncées au Budget 2019-2020, s'appliquant à l'exercice 2020-2021, pour les mesures d'appui à la recherche et au développement liées à l'intelligence artificielle.

PROGRAMME 4**Interventions relatives au Fonds du développement économique**

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds du développement économique a été institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2020-2021 s'élève à 273,5 M\$, soit une diminution de 590,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette diminution s'explique essentiellement par l'inscription, en 2019-2020, d'une provision pour pertes estimées sur investissement dans la CSeries.

PROGRAMME 5**Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation**

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué de l'enveloppe affectée à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2020-2021 s'élève à 215,2 M\$, soit un montant comparable à la dépense probable 2019-2020.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	31 801,4	171,0	30 766,0	31 630,4
2. Développement de l'économie	331 291,6	(43 351,4)	373 998,4	374 643,0
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	260 274,5	(55 711,3)	312 174,0	315 985,8
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	273 548,1	(590 905,2)	923 373,3	864 453,3
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	215 243,8	2,6	215 241,2	215 241,2
Total	1 112 159,4	(689 794,3)	1 855 552,9	1 801 953,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	950,0	-	950,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 082,0	(918,0)	2 000,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	5 015,0	10,0	5 005,0
Total	7 047,0	(908,0)	7 955,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses financées par le portefeuille ministériel totalise 1 112,2 M\$ pour l'exercice 2020-2021. Les activités gérées directement par le Ministère, incluant le Fonds du développement économique, représentent 896,9 M\$, soit 80,6 % de son budget de dépenses. Le solde est affecté aux trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture) et à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Les choix budgétaires découlent des deux orientations¹ décrites ci-après. Ce plan annuel de gestion des dépenses présente les principales actions envisagées pour y contribuer.

ORIENTATION 1

CONTRIBUER À UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La recherche, la science, la technologie et l'innovation sont essentielles, dans une société axée sur le savoir, pour stimuler la croissance économique ainsi que pour assurer la compétitivité des entreprises québécoises, en plus de soutenir la création d'emplois à haute valeur ajoutée. Le Québec a tout à gagner à travailler au déploiement d'un maximum de conditions favorables qui offrent aux entrepreneurs et aux entreprises l'occasion de réaliser pleinement leurs projets grâce à un environnement d'affaires dynamique.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
A. Accroître l'innovation par la recherche	Effet de levier des projets de recherche visant l'innovation soutenus	1,6
B. Contribuer au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée	Nombre d'emplois créés ou maintenus en recherche et innovation	3 300
C. Donner accès à Internet haut débit	Pourcentage des foyers mal ou non desservis couverts par les projets retenus	50 %

Actions envisagées

- Assurer le développement des infrastructures de recherche et d'innovation ainsi que de plateformes de recherche technologique;
- Poursuivre l'appui aux projets d'innovation et de commercialisation dans les entreprises pour contribuer à améliorer leur productivité et leur compétitivité;
- Soutenir les projets de recherche et d'innovation réalisés en collaboration avec des partenaires québécois et étrangers;
- Contribuer à une meilleure adéquation formation-emploi afin d'augmenter la disponibilité et l'insertion sur le marché du travail d'une main-d'œuvre hautement qualifiée;
- Poursuivre le déploiement de l'accès à Internet haut débit en région.

¹ Ces orientations découlent du plan stratégique du Ministère, pour lequel le processus d'approbation n'est pas complété.

ORIENTATION 2**FAVORISER L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ ET L'ESSOR DES ENTREPRISES ET DES RÉGIONS**

Cette orientation est constituée des produits et services offerts par le Ministère à ses clientèles, directement ou à travers les partenariats qu'il met en place. D'ailleurs, il travaille en étroite collaboration avec Investissement Québec avec qui il partage des indicateurs et cibles communs. Le Ministère veille à ce que le Québec dispose d'assises favorables à sa prospérité, tout en étant un partenaire engagé dans la croissance et la productivité des entreprises.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
D. Stimuler l'entrepreneuriat	Effet de levier des projets d'entrepreneuriat	5,5
E. Appuyer l'exportation et la diversification des marchés	Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues	3 %
	Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec et États-Unis générées par les entreprises soutenues	4 %
F. S'assurer d'une offre de capital d'investissement	Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque	10 %
G. Accélérer les investissements des entreprises	Taux de croissance de la valeur des investissements privés non résidentiels des entreprises soutenues	10 %
	Pourcentage de la valeur de l'intervention sous une forme autre que la subvention	90 %
H. Soutenir la réalisation de projets visant la productivité	Proportion du nombre de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises	27 %
	Effet de levier des projets visant une hausse de la productivité des entreprises	3
I. Appuyer le développement des régions	Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines	28 %
	Effet de levier des interventions des programmes du Ministère réalisées dans des MRC non urbaines	3
J. Contribuer à la croissance des investissements étrangers	Taux de croissance de la valeur des investissements étrangers attirés par Investissement Québec et les partenaires du Ministère	50 %

Actions envisagées

- Élaborer un nouveau plan d'action gouvernemental en économie sociale et poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022;
- Soutenir les entreprises dans leurs efforts de commercialisation sur les marchés extérieurs, notamment sur les marchés de diversification ou hors États-Unis, et assurer la promotion des produits et services québécois hors Québec;
- S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement aux entreprises afin de favoriser leur croissance tout au long de la chaîne de financement;
- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics;
- Soutenir financièrement la réalisation d'études de faisabilité et de projets d'investissements privés;
- Poursuivre la réalisation de mesures porteuses, notamment pour les secteurs de l'aluminium, de l'aérospatiale, des sciences de la vie, des technologies propres, de l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable ainsi que de l'électrification des transports;
- Soutenir la mise en œuvre des zones industrialo-portuaires, des pôles logistiques et ceux associés au commerce électronique;
- Coordonner des interventions gouvernementales visant à supporter la transformation numérique des entreprises;
- Élaborer un plan d'action de développement économique régional;
- Coordonner les initiatives gouvernementales relativement à l'implantation et au développement des zones d'innovation au Québec;
- Coordonner les différents intervenants impliqués dans la promotion et la prospection des investissements étrangers.

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de l'éthique en science et en technologie	680,1	682,0

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	72 165,1	62 754,0	75 027,1	62 752,3
Fonds de recherche du Québec - Santé	127 686,7	90 983,1	130 617,9	90 983,2
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	69 875,0	60 826,6	74 351,8	60 823,7
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	6 415,9	-	6 008,4	-

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Capital ressources naturelles et énergie				
Dépenses	2 052,0	-	37 089,0	-
Investissements	495 695,0	-	155 103,0	-
Fonds du développement économique				
Dépenses	427 229,1	273 548,1	1 120 755,3	864 453,3
Investissements	647 359,0	-	970 230,0	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises				
Dépenses	150,0	-	-	-
Investissements	100 000,0	-	-	-

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



¹ Données 2017-2018 du Ministère, excepté pour les personnes fréquentant les niveaux collégial et universitaire (données 2018-2019).

² Données 2020-2021 du Ministère.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour mission d'offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions. À cet égard, il est responsable de l'élaboration des politiques et des programmes relatifs aux domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ainsi que ceux du loisir, du sport et du plein air.

Le Ministère remplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, il est en relation directe avec les élèves, les étudiantes et les étudiants.

En matière de loisir, de sport et de plein air, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité est de favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques auprès de toute la population québécoise.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs autres partenaires : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, les directions d'établissements de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Les entités relevant des ministres :

- le Conseil supérieur de l'éducation;
- le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
- le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement;
- la Commission consultative de l'enseignement privé;
- la Commission de l'éducation en langue anglaise;
- la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial;
- l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec;
- l'Institut national des mines;
- le Secrétariat à la condition féminine;
- le Conseil du statut de la femme.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de 22 195,8 M\$ en 2020-2021 s'inscrit dans le cadre d'une priorité collective qui est l'éducation et la réussite des jeunes. Les dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur augmentent de 988,9 M\$ en 2020-2021 par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique notamment par des mesures additionnelles qui permettront à l'éducation d'être reconnue à sa juste valeur, et ce, à tous les niveaux d'enseignement.

En excluant de la dépense probable 2019-2020 un montant de 78,5 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la croissance des dépenses du Ministère sur une base comparable totalise 1 067,4 M\$, soit 5,1 %.

Ce budget permet le financement des programmes suivants : Administration; Soutien aux organismes; Aide financière aux études; Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire; Enseignement supérieur; Développement du loisir et du sport; Régimes de retraite; Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal et Condition féminine.

PROGRAMME 1 **Administration**

Le programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du secteur du loisir et du sport ainsi que de l'aide financière aux études.

Le budget de dépenses 2020-2021 totalise 242,1 M\$, soit une diminution de 3,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette baisse est principalement attribuable à la variation des dépenses de fonctionnement.

PROGRAMME 2 **Soutien aux organismes**

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il a également pour objectif de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

Il assure aussi le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation et des organismes de consultation en matière d'accessibilité financière aux études, d'évaluation du domaine de l'enseignement collégial et de consultation sur l'enseignement privé.

Enfin, ce programme vise à assurer un soutien financier aux organismes communautaires et partenaires des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Le budget de dépenses 2020-2021 totalise 126,7 M\$, soit une diminution de 0,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette baisse est attribuable notamment à une variation de l'enveloppe du soutien à des partenaires en éducation et à la hausse des dépenses attribuables à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

PROGRAMME 3

Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Le budget de dépenses 2020-2021 totalise 842,1 M\$ et correspond à une augmentation de 46,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette croissance permettra notamment le financement de l'indexation des paramètres et d'une bonification du programme de prêts et bourses.

PROGRAMME 4

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves – jeunes et adultes – les services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire incluant la formation professionnelle, l'éducation des adultes et les services de transport scolaire en fournissant les ressources financières aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés subventionnés. À la suite de la sanction de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (L.Q. 2020, chapitre 1), les commissions scolaires seront remplacées par des centres de services scolaires au cours de l'exercice financier 2020-2021, à l'exception des commissions scolaires crie et Kativik.

Le budget de dépenses 2020-2021 totalise 11 868,7 M\$. L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme par rapport à la dépense probable 2019-2020 est de 600,6 M\$. En excluant de la dépense probable 2019-2020 un montant de 75,8 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la croissance pour ce programme, sur une base comparable, est de 676,4 M\$. Cette augmentation permettra le financement des facteurs de croissance de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que des nouveaux investissements relatifs, notamment, à l'ajout de professionnels pour intervenir rapidement dans le parcours scolaire des enfants, au déploiement graduel de la maternelle 4 ans à temps plein pour tous, à l'offre d'une heure de plus par jour au secondaire pour les activités parascolaires, à la bonification de mesures destinées aux clientèles vulnérables et à l'amélioration des milieux de vie et d'apprentissage pour les rendre plus innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires.

PROGRAMME 5

Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Le budget de dépenses 2020-2021 totalise 6 447,5 M\$ et correspond à une augmentation de 265,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette hausse permettra essentiellement le financement des facteurs de croissance des réseaux ainsi que des investissements afin de soutenir l'accès et la réussite des étudiants en enseignement supérieur tout en considérant les besoins du marché du travail.

PROGRAMME 6**Développement du loisir et du sport**

Ce programme vise à favoriser les activités de loisir, de sport et de plein air et à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques par un soutien aux organismes du milieu et à des groupes particuliers. Il porte également sur l'action bénévole ainsi que sur la sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme totalise 108,3 M\$ en 2020-2021 et correspond à une augmentation de 11,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette augmentation est due, principalement, à la mise en place de différentes mesures qui permettront de contribuer à soutenir l'excellence sportive ainsi qu'à accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population. De plus, le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme permettra également à toute la population le plus large accès possible aux infrastructures sportives, de loisir et de plein air.

PROGRAMME 7**Régimes de retraite**

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le budget de dépenses 2020-2021 est de 1 263,5 M\$. L'augmentation de 6,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020 s'explique par une hausse des coûts des régimes de retraite.

PROGRAMME 8**Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal**

Ce programme vise à financer les différentes composantes de la subvention d'équilibre fiscal soit l'insuffisance fiscale, l'uniformisation, l'exemption de base et les pertes de revenus accessoires à la taxe scolaire.

Le budget de dépenses 2020-2021 est de 1 272,5 M\$. L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme par rapport à la dépense probable 2019-2020 est de 57,7 M\$. Cette variation s'explique par l'indexation des paramètres de calcul de chacune des composantes de la subvention ainsi que les coûts additionnels du système de taxation visant un taux unique de taxation.

PROGRAMME 9**Condition féminine**

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de dépenses 2020-2021 s'élève à 24,3 M\$, soit une augmentation de 5,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette croissance s'explique notamment par l'augmentation des sommes prévues pour la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 et des nouvelles initiatives pour lutter contre la violence conjugale.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	242 135,9	(3 806,3)	239 233,1	245 942,2
2. Soutien aux organismes	126 706,7	(614,5)	127 251,1	127 321,2
3. Aide financière aux études	842 121,9	46 351,9	841 523,7	795 770,0
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	11 868 669,7	600 555,9	11 199 629,8	11 268 113,8
5. Enseignement supérieur	6 447 508,0	265 008,6	6 062 984,9	6 182 499,4
6. Développement du loisir et du sport	108 325,4	11 632,2	98 626,3	96 693,2
7. Régimes de retraite	1 263 507,1	6 336,5	1 257 170,6	1 257 170,6
8. Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal	1 272 488,5	57 697,0	1 214 791,5	1 214 791,5
9. Condition féminine	24 299,1	5 739,8	18 559,3	18 559,3
Total	22 195 762,3	988 901,1¹	21 059 770,3	21 206 861,2

¹ En excluant de la dépense probable 2019-2020 un montant de 78,5 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la croissance des dépenses du Ministère sur une base comparable totalise 1 067,4 M\$, soit 5,1 %.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2020-2021 de 168,0 M\$ est essentiellement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3).

La variation du budget d'investissements de 12,3 M\$ est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

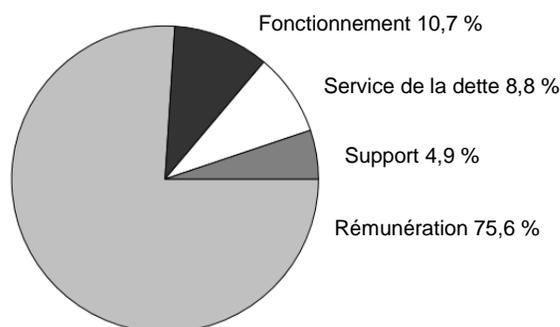
(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	63,0	5,0	58,0
Immobilisations en ressources informationnelles	29 377,4	12 334,1	17 043,3
Prêts, placements, avances et autres coûts	138 600,0	-	138 600,0
Total	168 040,4	12 339,1	155 701,3

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 22 195,8 M\$ en 2020-2021. L'essentiel de ce budget, soit 98,8 %, est affecté à des dépenses de transfert visant principalement le soutien aux réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La répartition est la suivante : 75,6 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 10,7 % au fonctionnement, 8,8 % au service de la dette et 4,9 % à d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégorie



Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de services éducatifs. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Les choix budgétaires pour l'exercice 2020-2021 sont présentés selon les orientations du Plan stratégique 2019-2023 du Ministère.

ORIENTATION 1

OFFRIR À TOUTES ET À TOUS, DÈS L'ENFANCE, LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TOUT AU LONG DE LEUR VIE

Devant l'importance des changements démographiques et sociaux qui marquent l'évolution de la société québécoise, l'inclusion et la réussite de toutes les personnes, jeunes et adultes, constituent un enjeu primordial, car il est directement lié à la finalité du système éducatif et à la mission ministérielle. Le système éducatif doit offrir une réponse rapide et adaptée à la diversité croissante des personnes, des besoins et des trajectoires éducatives.

L'acquisition de connaissances et de compétences ainsi que le développement global de la personne sont au cœur d'une démarche que le système éducatif doit soutenir à tous les moments de la vie. De l'enfance à l'âge adulte, la personne empruntera des trajectoires diverses en fonction de ses aptitudes, de ses talents et de l'évolution de ses champs d'intérêt. Son parcours éducatif se poursuivra sur le marché du travail, où son maintien et sa mobilité exigeront de nouveaux apprentissages du point de vue de la littératie et de la numératie, des compétences numériques et de celles plus directement associées à l'exercice d'un emploi.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois axes :

- La prévention, le dépistage et l'accompagnement :
 - Une intervention précoce, continue et concertée prépare mieux les enfants et les personnes de tous âges aux différentes transitions qui jalonnent leur parcours scolaire. Elle permet de dépister des difficultés en bas âge, de réaliser les actions qui s'imposent et de recourir à des services spécialisés.
- La diplomation et la qualification :
 - La diplomation et la qualification représentent les extrants les plus tangibles et mesurables issus de la performance du système éducatif. Le Ministère doit aussi considérer les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves, d'étudiantes et d'étudiants, dont les plus significatifs sont ceux observés chez les garçons, les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les personnes issues de milieux défavorisés.
- Les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air :
 - Le gouvernement affirme l'importance de proposer une offre de services de qualité et sécuritaire qui favorise la régularité et le maintien de l'activité physique dans l'ensemble de la population. À cet égard, développer le goût de bouger chez les élèves, les étudiantes et les étudiants des différents ordres d'enseignement est une démarche qui doit s'ancrer dans leur quotidien pour devenir une habitude qui persistera tout au long de leurs études et de leur vie.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves ¹	Nombre de classes de maternelle 4 ans Mesure de départ : 394 en 2018-2019	1 010
	Nombre de nouvelles intervenantes et de nouveaux intervenants en soutien aux élèves (ajouts annuels) Mesure de départ : 1 600 en 2018-2019	980
1.2.1 Accroître la réussite des élèves	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire :	
	– Global après 5 ans Mesure de départ : 72,7 % en 2017-2018	74,3 % (cohorte 2016)
	– Global après 7 ans Mesure de départ : 81,8 % en 2017-2018	83,5 % (cohorte 2014)

¹ Les cibles annuelles seront ajustées selon l'évolution de différents facteurs liés à la demande et aux conditions de mise en œuvre.

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.2.1 Accroître la réussite des élèves (suite)	Réduction des écarts de réussite :	Cohorte 2014
	– Garçons et filles Mesure de départ : 8,5 % en 2017-2018	6,7 %
	– EHDAA ¹ et élèves réguliers (réseau public seulement) Mesure de départ : 30,2 % en 2017-2018	26,6 %
	– Élèves des écoles défavorisées (réseau public seulement) Mesure de départ : 8,2 % en 2017-2018	7,0 %
	Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle après 3 ans Mesure de départ : 81,7 % en 2017-2018	82,3 % (année 2018-2019 suivi jusqu'en 2020-2021)
	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public Mesure de départ : 12,1 % en 2018-2019	11,7 %
1.2.2 Accroître la réussite des étudiantes et étudiants	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4 ^e année du primaire dans le réseau public Mesure de départ : 86,9 % en 2013	87,2 %
	Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue du programme initial Mesure de départ : 65 % (cohorte 2012)	65,6 % (cohorte 2016)
	Taux global de réussite des cours suivis au 1 ^{er} trimestre :	
	– Du collégial Mesure de départ : 83,7 % (cohorte 2017)	85 % (cohorte 2020)
	– Du baccalauréat	À déterminer
	Taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans Mesure de départ : 41,8 % en 2017-2018	42,8 %
Taux d'obtention d'un diplôme universitaire :		
	– Baccalauréat, 6 ans après l'inscription Mesure de départ : 79,6 % (cohorte 2011)	79,8 % (cohorte 2014)
	– Maîtrise, 4 ans après l'inscription Mesure de départ : 77,6 % (cohorte 2013)	78,5 % (cohorte 2016)

¹ Élèves handicapés et élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.3.1 Accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population	Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge : – Chez les 12 à 17 ans Mesure de départ : 54,5 % en 2017 – Chez les 18 ans et plus Mesure de départ : 54,6 % en 2017	60,4 % 57,4 %
1.3.2 Soutenir l'excellence sportive	Proportion de médailles remportées par les athlètes du Québec (en % des médailles canadiennes) : – Jeux olympiques d'été Mesure de départ : moyenne des 5 dernières éditions 32,1 % – Jeux paralympiques d'été Mesure de départ : moyenne des 5 dernières éditions 39,2 %	33,7 % 41,2 %

Actions envisagées

Cette section ne présente qu'un bref aperçu des principales actions envisagées et non une liste exhaustive. Seules sont énumérées les actions les plus récentes ou particulièrement significatives pour l'exercice 2020-2021 et qui sont inhérentes à l'atteinte des cibles annuelles. Il est important de préciser que l'atteinte des cibles est principalement générée par l'effet de programmes et de mesures dont les budgets sont récurrents.

- La prévention, le dépistage et l'accompagnement :
 - L'implantation des classes de maternelle 4 ans est en cours de réalisation. Cette action contribue à l'atteinte d'un objectif commun au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministère de la Famille, soit de réduire la vulnérabilité des enfants au Québec. Pour l'exercice 2020-2021, des mesures sont déployées pour ajouter des enseignants-spécialistes au préscolaire, pour améliorer la sécurité du transport scolaire des enfants de 4 ans et pour mettre en place des structures d'accueil pour les enfants de 4 ans dans les camps de jour municipaux;
 - L'ajout d'intervenantes et d'intervenants en soutien aux élèves est une autre action importante et elle fera l'objet d'un suivi rigoureux, avec le souci d'offrir les meilleurs services;
 - Le soutien à l'ajout de classes spéciales pour mieux soutenir et accompagner les élèves dont les besoins ne peuvent être satisfaits en classe ordinaire;

- L'embauche de ressources pour mieux soutenir et accompagner certains élèves ayant des besoins particuliers, y compris les élèves doués;
- L'instauration d'une mesure d'aide alimentaire universelle pour le préscolaire, le primaire et le secondaire afin de soutenir tous les élèves qui en ont besoin, peu importe leur milieu socio-économique.
- La diplomation et la qualification :
 - La mise en place d'une plus grande diversité de moyens pour accroître la persévérance scolaire;
 - Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, avec l'appui de l'ensemble des établissements, entend améliorer la réussite en enseignement supérieur. Le financement autorisé permettra de soutenir des mesures, des pratiques et des programmes porteurs. Ces mesures visent le soutien pédagogique et l'attraction d'étudiants dans des domaines ciblés (augmenter le ratio de professeurs à l'université, développer des formules d'apprentissages à impact élevé, etc.), le développement de nouveaux parcours de formation et de nouvelles formules pédagogiques dans les domaines les plus en demande, le soutien institutionnel incluant le soutien aux étudiants en situation de handicap et ayant des problèmes de santé mentale (ajout de services aux étudiants, soutien aux centres d'aides, etc.) et le soutien technique et technopédagogique;
 - La capacité de recherche des établissements universitaires en région sera améliorée en permettant la création de quatre nouvelles unités mixtes de recherche (UMR) dans les établissements universitaires régionaux. Cela permettra d'augmenter non seulement la capacité de recherche des universités régionales, mais aussi de développer des programmes de formation pluridisciplinaires dans des domaines spécifiques des UMR à tous les cycles malgré la contrainte des plus petites cohortes ainsi que de permettre le rapprochement avec les entreprises des régions concernées;
 - L'amélioration de l'accessibilité aux études en médecine, notamment en région, facilitera l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre médicale sur le territoire québécois et assurera un niveau de formation plus adapté pour répondre aux besoins de la population québécoise, tout en mutualisant les expertises de différentes universités;
 - L'offre de bourses aux étudiants de niveau collégial et universitaire au premier cycle dans les domaines des sciences et du génie favorisera l'attraction, la persévérance et la réussite scolaire;
 - Le soutien au développement des créneaux d'expertises des établissements permettra de mieux répondre aux besoins de la collectivité en enseignement supérieur et d'appuyer des initiatives porteuses de rapprochement entre les chercheurs, les entreprises et les collectivités. Cette mesure favorisera la collaboration entre les universités et les entreprises, notamment en génie et informatique, et permettra l'ajout de services aux collectivités par les établissements collégiaux, dont l'amélioration de la formation continue.
- Les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air :
 - La poursuite de la mise en œuvre de la Politique de l'activité, physique, du sport et du loisir;
 - La mise en place de financement pour les services et ressources en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir;

- La poursuite du financement de plusieurs programmes :
 - Placements Loisirs;
 - Programme de soutien aux initiatives locales et régionales pour le loisir des personnes handicapées;
 - Programme de soutien aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air;
 - Programme d'aide financière aux initiatives en centres communautaires de loisir;
 - Programme d'assistance financière Kino-Québec;
 - Programme de soutien aux événements en loisir;
 - Programme d'aide financière aux entreprises en matière d'activités physiques.
- La poursuite des travaux liés à la sensibilisation et à la gestion des commotions cérébrales en contexte d'activités récréatives et sportives;
- L'amélioration de l'harmonisation et de l'accessibilité financière du sport en milieu scolaire;
- Le soutien au rayonnement des athlètes québécois sur les scènes canadienne et internationale;
- La poursuite du financement de l'Institut national du sport du Québec, d'Équipe Québec, des programmes sport-études et du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive.

ORIENTATION 2

OFFRIR DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS, SAINS ET SÉCURITAIRES

Un des grands enjeux du système éducatif consiste à offrir des milieux de vie et d'apprentissage qui contribuent à l'atteinte de sa mission. Ces milieux doivent être propices à l'effort, au développement, à l'excellence, à l'innovation et à la réussite, mais ils doivent aussi favoriser des relations humaines harmonieuses, l'ouverture à la diversité, la bienveillance et le vivre-ensemble.

La prestation des services éducatifs se réalise dans des environnements où doivent se conjuguer de façon optimale une grande variété de ressources et d'activités. Elle doit se déployer dans des espaces intérieurs et extérieurs conformes aux meilleures normes d'architecture, de santé et de sécurité. Cette orientation concerne toutes les clientèles sur tout le territoire, car elle est non seulement liée à la réussite, mais aussi à l'équité et l'égalité des chances.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois axes :

- Le bien-être et l'engagement à l'école :
 - Les activités physiques et parascolaires engendrent des effets bénéfiques dans plusieurs aspects du développement des personnes. Elles contribuent à consolider l'effort, la persévérance et la confiance des personnes dans leur engagement vers la réussite. Elles favorisent également des relations humaines saines et ouvertes à la diversité, elles développent la participation, l'esprit de collaboration et l'esprit d'équipe.
- Le personnel enseignant :
 - Le renforcement de l'éducation dans nos valeurs collectives implique que la profession enseignante soit pleinement mise en valeur et que l'autonomie professionnelle du personnel enseignant soit adéquatement soutenue et reconnue. La profession enseignante doit être davantage valorisée à plusieurs égards : elle doit, d'une part, attirer les jeunes et leur proposer une carrière enrichissante et, d'autre part, retenir celles et ceux qui en ont déjà fait leur vocation.
- Les infrastructures :
 - L'amélioration des infrastructures, notamment dans le réseau scolaire, passe non seulement par la construction, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments, mais aussi par des solutions architecturales ou d'ingénierie.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure « À l'école, on bouge ! » ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire Mesure de départ : 25 % en 2018-2019	48 %
	Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure de plus par jour d'activités parascolaires Début en 2019-2020	48 %
2.2. Accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire	Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement Mesure de départ : 17 248 inscriptions en 2018-2019	5 %
	Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagements Mesure de départ : 7 395 documents délivrés en 2017-2018	5 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.3. Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant ¹ Mesure de départ : 47,5 % en 2018-2019	47 %
	Taux annuel de réalisation des investissements en ajout d'espaces pour le réseau scolaire ² Mesure de départ : 58 % en 2017-2018	80 %
	Taux annuel de réalisation des investissements en maintien d'actifs pour tous les ordres d'enseignement Mesure de départ : 107 % en 2017-2018	80 %

¹ L'indicateur fait référence à l'indice de vétusté physique. Il est ensuite mis en relation avec les seuils établis par le Conseil du trésor pour déterminer l'indice d'état (très bon, bon, satisfaisant, mauvais ou très mauvais).

² Correspond au pourcentage des dépenses effectuées (dépenses réelles dans les états financiers) par rapport aux enveloppes prévues au Plan québécois des infrastructures (données estimées révisées annuellement).

Actions envisagées

Cette section ne présente qu'un bref aperçu des principales actions envisagées et non une liste exhaustive. Seules sont énumérées les actions les plus récentes ou particulièrement significatives pour l'exercice 2020-2021 et qui sont inhérentes à l'atteinte des cibles annuelles. Il est important de préciser que l'atteinte des cibles est principalement générée par l'effet de programmes et de mesures dont les budgets sont récurrents.

- Le bien-être et l'engagement à l'école :
 - L'accroissement du nombre d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge ! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire;
 - L'accroissement du nombre d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires;
 - L'amélioration des cours d'écoles pour en faire des milieux vivants et animés lors des récréations, des périodes d'enseignement extérieur et des périodes de service de garde en les dotant de matériel et d'équipements récréatifs légers et de ressources pour l'animation.
- Le personnel enseignant :
 - Le programme de bourses d'excellence pour les futurs enseignants vise à rehausser le nombre d'inscriptions dans les programmes agréés de premier cycle en enseignement et à encourager la persévérance et l'excellence des étudiantes et étudiants qui se destinent à cette importante profession;

- Le soutien à la mise en place d'activités de mentorat vise à favoriser l'insertion professionnelle du personnel enseignant en début de carrière au moyen d'un accompagnement par un enseignant d'expérience au cours de ses cinq premières années d'enseignement;
 - Le soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation et à l'élaboration de projets inédits en sciences de l'éducation vise à améliorer l'offre de formation en enseignement, à contribuer à la valorisation de la profession enseignante et à répondre à des enjeux actuels de l'éducation;
 - La publication d'un nouveau référentiel de compétences pour la profession enseignante et sa formation et d'un cadre de référence sur l'insertion professionnelle en enseignement vise à mettre à jour et à définir les orientations ministérielles;
 - L'augmentation des activités de promotion et de valorisation de la profession enseignante tel que le site Web Devenir enseignant, une présence aux portes ouvertes universitaires et dans des salons de l'éducation et de l'emploi et les missions de recrutement à l'étranger vise à faire connaître les mesures mises en place.
- Les infrastructures :
 - L'amélioration de l'état du parc immobilier des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur en attribuant un niveau d'investissements suffisant pour le maintien d'actifs immobiliers lors de l'établissement des enveloppes budgétaires et en accordant une priorité aux projets visant les bâtiments les plus vétustes;
 - La révision des processus internes en ce qui a trait aux projets :
 - d'ajout d'espace pour les commissions scolaires, notamment en mettant en place un portrait des espaces pour mieux cibler les besoins dans le temps et réagir de façon proactive, en améliorant le suivi de projets ainsi qu'en procédant à des annonces de financement partiel pour permettre au réseau de mieux planifier ses projets;
 - de maintien d'actifs, notamment en favorisant des annonces hâtives de projets, en implantant un financement pluriannuel, en innovant dans certaines pratiques, comme le regroupement d'achats, la préqualification de firmes professionnelles et l'acquisition d'unités modulaires, ainsi qu'en reconnaissant davantage la légitimité des projets de remplacement.
 - La poursuite du grand chantier d'ajout d'espace notamment par la construction d'écoles afin que, à terme, le Québec dispose de belles écoles, fonctionnelles, évolutives, durables et dotées d'une signature architecturale distinctive. Pour ce faire, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a posé un premier jalon à l'été 2019 en produisant un guide de planification immobilière pour les établissements scolaires primaires.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	166,2	166,1
Commission consultative de l'enseignement privé	185,5	185,3
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 471,3	2 469,2
Conseil du statut de la femme	3 417,9	3 415,1
Conseil supérieur de l'éducation	3 474,5	3 471,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	44 213,4	31 809,3	44 567,5	30 713,7
Institut national des mines	1 119,5	970,5	1 174,9	970,5

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	93 087,1	-	88 903,4	-
Investissements	142 999,9	-	95 000,0	-
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires				
Dépenses	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0
Investissements	-	-	-	-

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

<p>Registre foncier¹</p> <p>11 336 695</p> <p>de transactions au Registre foncier du Québec en ligne</p>	<p>Baux actifs²</p> <p>47 663</p> <p>baux actifs sur le territoire public enregistrés</p>	<p>Employés³</p> <p>1 274</p> <p>employés réguliers et occasionnels</p> <p>dont 16,2 % ont un port d'attache qui se situe dans une région autre que celle de la Capitale-Nationale</p>
<p>Claims actifs⁴</p> <p>139 144</p> <p>titres miniers actifs détenus par des promoteurs leur donnant le droit exclusif de rechercher des substances minérales.</p>	<p>Levés géoscientifiques⁵</p> <p>153 674 km²</p> <p>de superficies explorées pour évaluer le potentiel minéral afin de stimuler le développement économique du secteur minier au Québec</p>	<p>Projets d'extension du réseau de gaz naturel⁶</p> <p>4</p> <p>projets pour soutenir l'extension du réseau de distribution de gaz naturel dans la région de Montmagny, de Thurso, de Saint-Rémi et de Windsor</p>

¹ Du 1^{er} avril au 30 décembre 2019.

² Au 23 janvier 2020.

³ Au 31 mars 2019.

⁴ Au 10 janvier 2020.

⁵ Du 1^{er} avril au 16 octobre 2019.

⁶ Pour 2020-2021.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a pour mission d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.

Plus spécifiquement, le Ministère :

- promeut et encadre la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales du Québec ainsi que du territoire public;
- agit à titre de propriétaire des terres du domaine de l'État sous l'autorité du MERN;
- soutient l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier et du cadastre;
- veille au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec;
- produit et diffuse de l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des professionnels et des entreprises.

Quatre organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre :

- Transition énergétique Québec, dont la mission est de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée, de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement et en assurer le suivi;
- la Société du Plan Nord qui a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé;
- la Régie de l'énergie, dont la mission consiste à encadrer et surveiller le secteur énergétique, à fixer, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel, à traiter les plaintes des consommateurs de gaz naturel et d'électricité, à surveiller les prix des produits pétroliers ainsi qu'à adopter et surveiller l'application des normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité;
- la Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins.

Le ministre est également responsable d'Hydro-Québec, dont la mission est de fournir une alimentation électrique de grande qualité à ses clients tout en contribuant de manière importante à la richesse collective du Québec.

De plus, le ministre est responsable de trois fonds spéciaux : le Fonds d'information sur le territoire, le Fonds des ressources naturelles pour le volet Patrimoine minier, le volet Gestion des énergies fossiles et le volet Gestion de l'activité minière, ainsi que le Fonds de transition énergétique.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2020-2021 s'établit à 145,4 M\$. À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles

Ce programme vise à assurer la gestion et à soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable. Il couvre également les activités administratives de l'organisation ainsi que celles assumées pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis sa création le 24 avril 2014, et ce, dans les domaines de la gestion des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières ainsi qu'en audit interne et évaluation de programmes.

L'augmentation de 4,1 M\$ du budget de dépenses 2020-2021 par rapport à la dépense probable 2019-2020 s'explique principalement par des dépenses additionnelles visant à financer des projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel et pour appuyer la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel sur la Côte-Nord.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion des ressources naturelles	145 449,5	4 128,7	140 220,8	141 320,8
Total	145 449,5	4 128,7	140 220,8	141 320,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	1 482,4	-	1 482,4
Immobilisations en ressources informationnelles	2 926,8	(501,3)	3 428,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	50,2	-	50,2
Total	4 459,4	(501,3)	4 960,7

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère répondent aux enjeux de développement économique responsable des régions et de performance organisationnelle du Ministère. D'une part, le Ministère reconnaît que les régions sont au cœur de ses interventions en ce qui concerne la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles. Le Ministère met également l'accent sur les bonnes pratiques appuyant la gestion axée sur les résultats, d'autre part, tout comme le suggèrent les priorités gouvernementales pour une administration publique performante.

Par ailleurs, les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent notamment dans la poursuite de la mise en œuvre de quatre chantiers de portée gouvernementale, soit la Politique énergétique 2030, la Vision stratégique du développement minier au Québec 2016-2021, la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 et les orientations du Ministère en matière d'acceptabilité sociale.

ORIENTATION 1**FAVORISER LA CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS ET DES REVENUS EN RESSOURCES NATURELLES**

Les projets d'investissements peuvent contribuer à enrichir les régions où ils s'implantent. Étant donné la conjoncture de plusieurs facteurs tels que le financement, la concurrence mondiale pour attirer les investisseurs, la réglementation, l'attraction de la main-d'œuvre qualifiée, les enjeux environnementaux, lesquels influencent la création et le développement de projets en ressources naturelles, le gouvernement se doit d'agir afin de favoriser la croissance des investissements observés principalement dans le secteur minier. Il faut tout de même préciser que la situation économique du marché minier mondial joue un rôle primordial dans la croissance des investissements miniers et sur la valeur des livraisons.

Considérant l'importance des ressources naturelles pour le développement économique du Québec, le Ministère va agir pour favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Accroître les investissements privés pour les projets miniers	Montant des investissements privés miniers réalisés	3,73 G\$
1.2. Réduire les délais moyens de délivrance des droits pour les projets miniers	Taux de réduction des délais moyens de délivrance des droits	- 10 %
1.3. Promouvoir les sites potentiels, sur les terres du domaine de l'État, pour des projets de développement économique régional	Nombre de nouveaux terrains à vocation industrielle ou commerciale mis en valeur sur terre publique	45
1.4. Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources naturelles	Taux de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement	90 %

Actions envisagées

- Acquérir, traiter et diffuser les connaissances géoscientifiques sur les ressources minérales dans le but d'évaluer et de promouvoir, dans une perspective durable, le potentiel minéral du Québec;
- Poursuivre la promotion du secteur minier, entre autres, par l'organisation du congrès annuel Québec Mines + Énergie;
- Réduire les délais de délivrance des droits par la mise en place du Bureau de coordination des droits;
- Déployer la Stratégie de mise en valeur du territoire public, en effectuant la promotion des sites potentiels pour des projets de développement économique;
- Présenter et promouvoir l'offre de services du Ministère auprès des promoteurs et des acteurs locaux en participant aux instances de concertation existantes;
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du Plan québécois sur les minéraux critiques et stratégiques;
- Mettre en œuvre le plan d'action relatif à l'accompagnement des municipalités régionales de comté délégués;
- Fournir un accompagnement auprès de la clientèle des promoteurs afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets;
- Mettre en œuvre et assurer le suivi de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative aux activités minières, notamment quant au pouvoir des municipalités régionales de comté de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière.

ORIENTATION 2**AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES MILIEUX RÉGIONAUX**

La qualité des milieux de vie est une préoccupation importante des résidents des régions du Québec. La sécurité des personnes et la protection de l'environnement étant des préoccupations majeures, le Ministère mobilise son expertise et ses ressources pour résoudre des problèmes connus concernant les sites miniers abandonnés et les puits d'hydrocarbures inactifs qui sont sous la responsabilité de l'État. Le cadre légal et réglementaire actuel vise à assurer que les erreurs du passé ne se reproduisent pas. Les objectifs stratégiques du Ministère sont de réduire l'empreinte environnementale et d'augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public dans une perspective de développement durable. En agissant ainsi, le Ministère recherche un équilibre entre sa vocation à caractère économique et la prise en compte de l'équité sociale ainsi que la protection de l'environnement dans ses interventions.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Réduire l'empreinte environnementale	Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants	840 000 t éq.CO ₂
	Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme	2,0 Mt éq.Co ₂
	Pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le degré de contamination sont déterminés	65 %
	Taux de réduction des sites d'enfouissement illicites sur le territoire public	- 35 %
	Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité du public	60 %
2.2. Augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public	Nombre de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens	300

Actions envisagées

- Mettre en place des réglementations favorisant l'utilisation accrue de carburants à plus faible intensité en carbone;
- Implanter le Programme d'aide financière pour la construction d'infrastructures de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification au bénéfice des établissements industriels de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec convertis ou en voie de se convertir au gaz naturel;

- Poursuivre la restauration et le suivi environnemental des sites miniers abandonnés pris en charge par l'État;
- Poursuivre la localisation et l'inspection des puits d'hydrocarbures inactifs identifiés suivant le plan d'action gouvernemental sur le recensement et l'état des puits abandonnés ou sans propriétaires sur le territoire du Québec;
- Mettre en œuvre le plan d'action annuel sur le suivi et le contrôle des dépotoirs illicites;
- Poursuivre l'appui-conseil à l'établissement des aires protégées;
- Poursuivre les investissements dans les projets de recherche et développement dans les secteurs d'activité de l'industrie minière;
- Augmenter la mise à disposition de terrains pour des fins de villégiature;
- Accompagner les municipalités régionales de comté délégataires dans l'identification des terrains propices pour le développement de la villégiature.

ORIENTATION 3

ACCROÎTRE NOTRE PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET LA QUALITÉ DES SERVICES

La mobilisation du personnel et l'offre de services numériques aux clientèles sont deux éléments clés qui ressortent de l'analyse de l'environnement interne du Ministère pour accroître sa performance organisationnelle. D'abord, l'interdépendance des secteurs d'activités du Ministère, soit les mines, l'énergie et le territoire, nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs qui y travaillent. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'engagement du personnel est gage de la réussite dans la mise en œuvre des priorités ministérielles, dont le présent plan stratégique 2019-2023. La mobilisation du personnel devient ainsi une composante incontournable de la performance organisationnelle. Par ailleurs, le numérique fait désormais partie de la vie de tous les jours des citoyens. Il contribue à une meilleure offre de services de l'État aux citoyens et ainsi améliore la performance de l'organisation. Le numérique est au cœur des priorités gouvernementales qui suggèrent que la transformation numérique est fondamentale pour définir l'administration publique québécoise comme moderne et innovante. En vertu de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, le Ministère entend augmenter son offre de services numériques à la clientèle.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
3.1. Offrir un milieu de travail mobilisant aux employés du Ministère	Taux de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail	82 %
3.2. Augmenter l'offre des services numériques pour la clientèle	Taux d'augmentation des services numériques offerts à la clientèle	10 %

Actions envisagées

- Coordonner la mise en œuvre du plan de gestion mobilisatrice ministériel et effectuer le suivi des actions prévues;

- Planifier et mettre en œuvre les activités corporatives de reconnaissance pour les employés;
- Rendre disponible toute l'information à l'octroi des droits sur une plateforme de délivrance des droits;
- Développer et déployer le plan de transformation numérique du Ministère.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie de l'énergie	18 121,8	676,4	16 506,4	300,0
Société de développement de la Baie-James	43 446,7	-	45 737,8	-
Société du Plan Nord	139 210,4	-	114 233,0	-
Transition énergétique Québec	155 682,1	13 861,2	112 058,0	3 366,4

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles				
Dépenses	43 866,3	9 555,3	35 723,5	8 736,4
Investissements	600,0	-	747,0	-
Fonds de transition énergétique				
Dépenses	1 291,6	-	4 220,3	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds d'information sur le territoire				
Dépenses	117 902,2	-	112 451,7	-
Investissements	55 731,2	-	69 262,0	-

ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

<p>Demandes d'autorisations environnementales traitées</p> <p>3 732</p>	<p>Surveillance et contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)</p> <p>28 197 inspections</p> <p>428 sanctions administratives totalisant plus de 1,6 M\$</p>	<p>Ventes aux enchères du marché du carbone</p> <p>853,1 M\$ découlant des quatre ventes aux enchères</p>
<p>Réduction des gaz à effet de serre (GES)</p> <p>678 374 tonnes d'équivalents CO₂ en 2017-2018, au 31 mars 2018</p>	<p>Nombre de barrages sous la responsabilité du Ministère</p> <p>753 dont 40 font l'objet d'un suivi en temps réel</p>	<p>Effectifs en poste</p> <p>1 879 réguliers et occasionnels</p>

¹ Données 2018-2019 – Rapport annuel de gestion 2018-2019.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Environnement et Lutte contre les changements climatiques » comprend le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Fonds vert, le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) et le Conseil de gestion du Fonds vert (CGFV). Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle-clé dans la lutte contre les changements climatiques et en favorisant la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Le Ministère exerce ses activités dans les domaines suivants :

- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de projets de loi, de projets de règlement et de programmes visant notamment :
 - la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol;
 - la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ces changements;
 - la qualité de l'eau potable;
 - la gestion durable des ressources en eau;
 - la conservation de la biodiversité;
 - la réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles.
- la coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique et celle de la stratégie gouvernementale de développement durable;
- la protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées de même que par la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables et de leurs habitats;
- l'évaluation environnementale de projets et l'évaluation stratégique d'enjeux environnementaux;
- l'acceptabilité environnementale des demandes d'autorisation, dans le cadre légal et réglementaire en vigueur et, le cas échéant, la délivrance des autorisations et permis s'y rattachant;
- le respect de la législation environnementale, par la vérification de la conformité des activités susceptibles de causer un dommage à l'environnement et, le cas échéant, par la mise en œuvre de mesures de prévention, de protection et de réparation, par des inspections et des enquêtes et par des recours administratifs;
- la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Québec;
- l'exploitation de barrages publics;
- l'administration de la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, chapitre S-3.1.01);

- l'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;
- les relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt;
- la gestion du marché du carbone;
- la gestion de deux fonds spéciaux, le Fonds vert et le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

Le Ministère offre également différents services, dont l'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le traitement des plaintes à caractère environnemental et Urgence-Environnement.

RECYC-QUÉBEC a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. Le BAPE, quant à lui, a pour mandat d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel revêt une dimension écologique, une dimension sociale et une dimension économique. Enfin, le CGFV a pour mission d'encadrer la gouvernance du Fonds vert et d'assurer la coordination de sa gestion dans une perspective de développement durable, d'efficacité, d'efficience et de transparence.

Rappelons que le 25 juin 2019, le gouvernement a annoncé son intention de réformer la gouvernance du Fonds vert, notamment en abolissant le CGFV. À cet égard, un projet de loi visant à simplifier cette gouvernance, à clarifier les responsabilités, à éviter les chevauchements et à assurer l'imputabilité ministérielle en matière de lutte contre les changements climatiques et de transition énergétique a été déposé à l'Assemblée nationale à l'automne 2019.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2020-2021 s'établit à 281,5 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, ainsi que la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme s'établit à 275,5 M\$, soit une augmentation de 70,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par des mesures visant à améliorer la gestion des matières résiduelles.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à près de 6,0 M\$, ce qui représente essentiellement le même niveau que la dépense probable 2019-2020.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement	275 519,4	70 010,5	205 508,9	205 508,9
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 970,6	(272,4)	6 038,2	6 243,0
Total	281 490,0	69 738,1	211 547,1	211 751,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- les travaux nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics sous sa responsabilité;
- le développement de systèmes informatiques;
- la création de réserves écologiques;
- l'acquisition d'équipements scientifiques.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	27 115,0	(941,5)	28 056,5
Immobilisations en ressources informationnelles	6 864,8	(784,7)	7 649,5
Prêts, placements, avances et autres coûts	10,0	-	10,0
Total	33 989,8	(1 726,2)	35 716,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère permettent à ce dernier de réaliser sa mission et de mettre en œuvre les priorités ministérielles et gouvernementales. Ces priorités visent notamment la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement, le développement durable et la poursuite de la modernisation du régime d'autorisation.

Les priorités ministérielles s'articulent autour de trois grandes orientations permettant de répondre aux principaux enjeux auxquels le Ministère aura à faire face au cours des prochaines années. Ces enjeux sont l'adaptation des modes d'intervention et l'optimisation du potentiel humain et technologique.

Par ailleurs, pour appuyer financièrement la réalisation de ces importants défis, le Ministère compte sur les crédits qui lui sont attribués annuellement et sur les revenus portés au crédit du Fonds vert et du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique.

ORIENTATION 1**SOUTENIR LES ACTIONS VISANT LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE**

À titre de responsable de la protection de l'environnement, le Ministère compte depuis plusieurs années sur la collaboration de partenaires afin de réaliser sa mission. L'apport d'une contribution efficace et efficiente de ses partenaires est essentiel à la réduction de l'empreinte écologique au Québec. En ce sens, le Ministère compte améliorer les outils mis à leur disposition, notamment dans les domaines de la transition et de l'adaptation climatiques, de la réduction des quantités de matières résiduelles éliminées et de la protection de l'environnement.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1. Accélérer la transition et l'adaptation climatiques	Lancement du Plan d'électrification et de changements climatiques 2020-2030	-

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1. Accélérer la transition et l'adaptation climatiques (suite)	Pourcentage des établissements visés par le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre ayant amélioré leur performance en matière d'émissions de GES	86 %
	Nombre de kilomètres de cours d'eau nouvellement cartographiés en climat futur dans le cadre du projet INFO-Crue	1 000 km
2. Réduire les matières résiduelles destinées à l'élimination	Quantité de matières résiduelles éliminées par habitant (kilogrammes/habitant/an)	675 kg
3. Réduire les matières résiduelles destinées à l'élimination	Pourcentage de réduction des indicateurs de risque liés aux pesticides	- 6 %
	Pourcentage des milieux terrestres et aquatiques du Québec visés par une mesure de conservation	17 %
	Pourcentage du milieu marin du Québec visé par une mesure de conservation	10 %
	Pourcentage des acquisitions écoresponsables ciblées du Ministère	23 %

Actions envisagées

- Élaborer le Plan d'électrification et de changements climatiques;
- Déployer des mesures fortes en matière de développement et de mobilité durables, d'aménagement du territoire et d'adaptation aux changements climatiques;
- Consolider les connaissances sur l'évolution des zones à risque d'inondation;
- Améliorer l'appui aux partenaires dans le domaine de la gestion des matières résiduelles par l'intermédiaire de la législation, conseils techniques et soutien financier;
- Augmenter son intervention et son appui à ses partenaires en visant une réduction des pesticides de même que sur la conservation des milieux terrestres et aquatiques et du milieu marin.

ORIENTATION 2**ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ET LA TRANSPARENCE DES SERVICES LIÉS À LA MISSION**

Le Ministère souhaite faciliter l'accès aux services, connaissances et informations utiles dont il dispose relativement à la protection de l'environnement. À cet effet, de nouvelles procédures pour augmenter la satisfaction de sa clientèle quant aux services dispensés seront mises en l'avant tout en assurant que l'environnement est bien protégé.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
4. Réduire les délais de traitement des demandes d'autorisation environnementale	Pourcentage des projets à l'égard desquels une décision est rendue en 75 jours (autorisations ministérielles et déclarations de conformité)	70 %
	Pourcentage des études d'impact de projets majeurs dont la recevabilité est traitée en moins de quatre mois	85 %
5. Accroître la conformité environnementale	Pourcentage de déclarations de conformité jugées conformes	+ 1 %
6. Rehausser l'accompagnement de la clientèle et des partenaires	Pourcentage d'augmentation du taux d'appréciation de la qualité de l'accompagnement offert par le Ministère	+ 10 %
7. Rehausser l'accès aux informations utiles à la protection de l'environnement	Indice d'effort client	+ 10 %

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du nouveau régime d'autorisation environnementale;
- Améliorer l'efficacité des actions de conformité environnementale par le biais du contrôle des déclarations de conformité;
- Offrir un service axé sur l'expérience client grâce à la prestation électronique de services visant un traitement uniforme et prévisible pour le client;
- Améliorer l'accessibilité aux données et informations disponibles sur le Web.

ORIENTATION 3**UTILISER PLEINEMENT LES RESSOURCES DISPONIBLES**

Le Ministère a la responsabilité de s'assurer que les outils rendus disponibles à son personnel permettent efficacité et performance. En ce sens, il renforcera la culture de la gestion axée sur les résultats et modernisera ses outils technologiques.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
8. Renforcer la culture de la gestion axée sur les résultats	Pourcentage des unités du Ministère intégrant une pratique de suivi périodique des résultats	50 %
9. Maintenir les outils technologiques critiques pour le fonctionnement du Ministère	Pourcentage de personnel satisfait des outils technologiques disponibles	+ 50 %

Actions envisagées

- Le Ministère entend :
 - recentrer ses actions sur les services liés à sa mission;
 - améliorer sa performance en misant sur de bonnes pratiques de gestion;
 - optimiser ses outils technologiques en fonction des besoins du personnel.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 970,6	6 243,0

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Conseil de gestion du Fonds vert ¹	-	-	-	-
Société québécoise de récupération et de recyclage	92 355,5	27 987,5	49 478,5	2 839,3

¹ Des dépenses de 1 035,9 k\$ du Conseil de gestion du Fonds vert sont imputées au Fonds vert pour 2020-2021 comparativement à 1 362,0 k\$ en 2019-2020.

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État				
Dépenses	36 659,5	-	32 202,2	-
Investissements	200,0	-	65,0	-
Fonds vert				
Dépenses	1 138 802,4	-	934 566,8	-
Investissements	3 292,0	-	402 134,4	-

FAMILLE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Soutien financier aux partenaires¹</p> <p>270</p> <p>organismes communautaires Famille</p> <p>20,2 M\$ en soutien</p>	<p>Soutien financier aux partenaires¹</p> <p>883</p> <p>municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui ont élaboré ou qui sont en cours d'élaboration d'une politique familiale municipale²</p> <p>0,9 M\$ en soutien</p>	<p>Soutien financier aux partenaires¹</p> <p>64</p> <p>projets de lutte contre l'intimidation</p> <p>2,1 M\$ en soutien</p>
<p>Services de garde éducatifs à l'enfance¹</p> <p>305 083</p> <p>places existantes en centres de la petite enfance (CPE), milieu familial, garderies subventionnées et non subventionnées²</p> <p>2 371,2 M\$ en financement</p>	<p>Employés²</p> <p>465</p> <p>employés au ministère de la Famille</p> <p>721</p> <p>employés au Curateur public, répartis sur le territoire québécois</p>	<p>Curateur public¹</p> <p>13 680</p> <p>personnes sous régimes de protection publics</p> <p>16 981</p> <p>personnes sous régimes de protection privés</p> <p>dont 13 430 sous surveillance</p>

¹ Les données présentées sont celles pour l'exercice financier 2018-2019.

² Au 31 mars 2019.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

L'intervention du ministère de la Famille contribue à la vitalité et au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles et le développement du plein potentiel des enfants. Son intervention concerne particulièrement le renforcement des services en petite enfance, notamment ceux qui s'adressent aux enfants qui vivent dans un contexte de vulnérabilité. Les actions du Ministère portent ainsi sur l'accessibilité aux services de garde et sur leur qualité, sur le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants, sur la conciliation des responsabilités familiales, professionnelles et scolaires ainsi que sur le soutien aux enfants handicapés et leur famille.

Le Ministère assure également la cohérence de l'action gouvernementale touchant les familles et les enfants. En ce sens, il élabore et met en œuvre des politiques, des programmes et des mesures qui répondent aux besoins de ceux-ci, tout en tenant compte de la diversité des réalités familiales et des milieux de vie.

Enfin, le Ministère est responsable de coordonner la lutte contre l'intimidation, sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et virtuel.

Au niveau administratif, le Ministère s'est engagé à améliorer sa performance organisationnelle en déployant une vision intégrée de l'approche client et en s'assurant que le développement de ses services numériques prenne appui sur celle-ci. Il entend aussi demeurer un employeur de choix en augmentant la mobilisation de ses employés.

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses s'établit à 2 903,8 M\$ en 2020-2021, soit une hausse de 26,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021. Au budget du Ministère, s'ajoutera une somme supplémentaire prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte d'autres mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et des enfants, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 56,7 M\$ en 2020-2021, soit une hausse de 1,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par la mise en place de mesures visant l'amélioration de la performance organisationnelle du Ministère.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

Ce programme a pour but d'accorder à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission. Aussi, il soutient financièrement des organismes communautaires offrant des activités de haltes-garderies. Il assure le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Il concerne également la coordination de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation ainsi que ceux pris pour renforcer les services à la petite enfance. Enfin, le programme finance l'administration de l'Allocation famille, le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que le développement du réseau de centres de pédiatrie sociale en communauté.

Le budget de dépenses s'établit à 132,4 M\$ en 2020-2021, soit une hausse de 25,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 3

Services de garde

Ce programme a pour but de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) de qualité. Il procure les ressources nécessaires pour le financement des dépenses de fonctionnement des CPE, des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), ainsi que les subventions aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial. Il finance aussi les infrastructures des CPE et les régimes de retraite et d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées. Ce programme englobe également le transfert budgétaire au Gouvernement de la nation crie, en vertu de l'entente de délégation de l'exercice de certains pouvoirs en matière de SGEE et autres sujets connexes.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 650,1 M\$ en 2020-2021, soit sensiblement au même niveau que la dépense probable 2019-2020.

PROGRAMME 4

Curateur public

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 64,7 M\$ en 2020-2021, soit une hausse de 6,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Planification, recherche et administration	56 671,6	1 098,2	55 673,4	55 573,4
2. Mesures d'aide à la famille	132 373,4	25 485,8	107 187,6	106 887,6
3. Services de garde	2 650 099,9	(6 668,8)	2 656 768,7	2 656 768,7
4. Curateur public ¹	64 699,0	6 743,8	57 955,2	57 955,2
Total	2 903 843,9	26 659,0	2 877 584,9	2 877 184,9

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 18,4 M\$ en 2020-2021.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements liés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère et du Curateur public. Ces investissements permettent ainsi d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	400,0	200,0	200,0
Immobilisations en ressources informationnelles	14 972,3	6 322,5	8 649,8
Prêts, placements, avances et autres coûts	2,0	-	2,0
Total	15 374,3	6 522,5	8 851,8

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère reflètent les engagements inscrits au Plan stratégique 2019-2023. Le Ministère entend ainsi axer son intervention sur le développement des enfants, adapter son intervention publique aux réalités des familles et demeurer une organisation performante au service de ses clients.

ORIENTATION 1

AGIR TÔT ET DE MANIÈRE CONCERTÉE POUR DONNER LA CHANCE À TOUS LES ENFANTS DE DÉVELOPPER LEUR PLEIN POTENTIEL

Les actions du ministère de la Famille visent à consolider les efforts pour améliorer l'accessibilité, la qualité et la continuité des services éducatifs, détecter rapidement les vulnérabilités de certains enfants et intervenir dès leurs premières années de vie. L'objectif visé est d'agir tôt et de manière concertée pour donner la chance à tous les enfants de développer leur plein potentiel. Le Ministère entend ainsi orienter ses actions pour soutenir le développement du réseau des SGEE et en rehausser la qualité, tout en s'assurant que les enfants provenant de milieux défavorisés bénéficient de services adéquats pour se développer pleinement.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Rehausser la qualité des SGEE	Taux de réussite des SGEE à l'évaluation de la qualité éducative	77 %
1.2. Diminuer la proportion d'enfants de moins de 5 ans ne fréquentant ni le réseau des SGEE ni le réseau préscolaire	Proportion des enfants de moins de 5 ans qui ne fréquentent ni le réseau des SGEE ni le réseau préscolaire	33 %
1.3. Améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté	Taux d'augmentation du nombre d'enfants qui ont bénéficié des services d'un centre de pédiatrie sociale en communauté	+ 19 % par rapport à 2018-2019
1.4. Améliorer l'adéquation entre l'offre de places en SGEE et les besoins des parents	Pourcentage de territoires de BC en situation de déficit de places	30 %
	Taux de réalisation de la création des 15 000 places en CPE ou garderies privées subventionnées annoncées	20 %

Actions envisagées

- Favoriser la réussite des SGEE à l'évaluation de la qualité éducative notamment en révisant le programme éducatif « Accueillir la petite enfance », en poursuivant la formation offerte aux SGEE sur celui-ci, en exigeant la tenue d'un dossier éducatif de l'enfant, en déployant le Plan d'action sur la gestion stratégique de la main-d'œuvre et en soutenant financièrement les associations nationales de services de garde pour la réalisation de projets favorisant l'amélioration de la qualité des services de garde et leur réussite;
- Maintenir les efforts, en concertation avec les partenaires, afin que chaque tout-petit puisse développer son plein potentiel;
- Poursuivre la mise en œuvre et le suivi du partenariat gouvernement-Fondation du D^r Julien pour améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté;
- Améliorer l'équilibre entre l'offre de places subventionnées et les besoins des parents.

ORIENTATION 2**SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE MILIEUX DE VIE ET D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À L'ÉPANOUISSEMENT DES FAMILLES**

Le Ministère entend soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles et accroître le soutien qu'il leur apporte notamment en valorisant l'action des partenaires et en favorisant leur engagement et leur mobilisation envers les familles québécoises. Il s'agit d'une volonté claire de renforcer les capacités des différents organismes qui accompagnent les parents et les aident à assumer pleinement leur rôle.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Soutenir le développement de politiques familiales municipales	Taux de municipalités et de MRC impliquées dans une démarche de politique familiale municipale	75 %
2.2. Favoriser la conciliation famille-travail auprès des organisations et des entreprises partenaires	Pourcentage d'augmentation du nombre d'organisations ou d'entreprises qui adhèrent aux mesures soutenues par le Ministère	+ 8 % par rapport à 2018-2019
2.3. Accroître le soutien au bénéfice des enfants handicapés	Taux d'augmentation du soutien reçu par les enfants handicapés et leur famille	+ 4 % par rapport à 2018-2019

Actions envisagées

- Entreprendre des travaux de révision du Programme de soutien aux politiques familiales municipales afin d'adapter l'action gouvernementale aux réalités des familles d'aujourd'hui;
- Continuer le travail amorcé pour implanter des mesures de conciliation famille-travail et publiciser davantage les mesures existantes auprès des parents;
- Poursuivre la mise en place des différents programmes de soutien financier et actions du Ministère en matière de conciliation famille-travail-études ainsi que l'élaboration d'une approche intégrée de soutien au développement de l'offre de garde à horaires atypiques;
- Accroître le soutien offert aux enfants handicapés et leur famille.

ORIENTATION 3**CONSOLIDER LA MOBILISATION DU PERSONNEL**

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et considérant que les employés ont une influence indéniable sur la performance de l'organisation, le Ministère oriente ses actions pour consolider la mobilisation de son personnel.

L'objectif et son indicateur

Objectif	Indicateur	Cible 2020-2021
3.1. Assurer la mobilisation du personnel du Ministère	Taux de mobilisation du personnel	80 %

Actions envisagées

- Créer un milieu de travail toujours plus agréable et stimulant;
- Améliorer la collaboration entre les différentes équipes;
- Améliorer l'organisation du travail;
- Implanter une stratégie de valorisation et de mobilisation des employés.

ORIENTATION 4

AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT

L'une des facettes de la performance organisationnelle est la qualité des services offerts aux différentes clientèles. C'est pourquoi le Ministère souhaite bonifier l'expérience client et s'assurer de toujours mieux répondre aux attentes de ses clientèles et de ses partenaires, notamment en ce qui concerne les services numériques qui leur sont offerts.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
4.1. Augmenter le degré de satisfaction des clientèles à l'égard des services rendus par le Ministère	Taux de satisfaction des clientèles envers les services reçus	84 %
4.2. Impliquer la clientèle dans l'amélioration des services offerts en mode numérique	Pourcentage des services qui ont été améliorés sur la base de l'expérience client	50 %

Actions envisagées

- Mesurer périodiquement la satisfaction des différentes clientèles, prendre appui sur les résultats et soutenir l'amélioration continue des directions concernées;
- S'appuyer sur l'expérience de la clientèle utilisatrice afin d'améliorer la prestation électronique de services.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Curateur public ¹	64 699,0	57 955,2

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

ANNEXE 2

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance				
Dépenses	2 650 099,9	2 650 099,9	2 661 897,9 ¹	2 656 768,7
Investissements	-	-	-	-
Fonds pour le développement des jeunes enfants				
Dépenses	-	-	7 500,0	-
Investissements	-	-	-	-

¹ L'excédent des dépenses sur les revenus en provenance du portefeuille ministériel sera financé à même les surplus cumulés du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance.

FINANCES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Ressources¹</p> <p>582</p> <p>effectifs réguliers ou occasionnels</p>	<p>Mission²</p> <p>1</p> <p>présentation annuelle à l'Assemblée nationale du Discours sur le budget qui énonce les orientations en matière économique, fiscale, budgétaire et financière du gouvernement</p>	<p>Budget du Québec²</p> <p>budget totalisant</p> <p>115,6 G\$</p>
<p>Activités (Paiements)³</p> <p>paiements totalisant</p> <p>418 G\$</p>	<p>Activités (Transactions)³</p> <p>151 G\$</p> <p>en virements électroniques et en chèques émis</p>	<p>Clientèle (Épargne Placements Québec)¹</p> <p>172 591</p> <p>personnes faisant affaire avec Épargne Placements Québec, dont les sommes investies totalisent 11 G\$</p>

¹ Au 31 mars 2019.

² Pour 2019-2020.

³ Pour 2018-2019.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

De concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

Le Ministère est responsable de la préparation et de la présentation du Discours sur le budget.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le service de la dette, le budget de dépenses 2020-2021 s'établit à 189,7 M\$ soit une augmentation de 75,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique notamment par les provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2019-2020 sont comptabilisées dans d'autres ministères, ainsi que par l'obtention de sommes additionnelles prévues dans le cadre du Budget 2020-2021. Au budget du Ministère, s'ajoutera une somme supplémentaire prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte d'une mesure annoncée dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de ce programme en 2020-2021 s'élève à 31,1 M\$, en hausse de 0,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation est essentiellement attribuable à l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 2

Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière

Ce programme vise à conseiller le gouvernement dans l'élaboration de ses politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière, à assurer le financement, la gestion de la dette, les opérations financières ainsi que les activités comptables.

Le budget de ce programme en 2020-2021 s'élève à 53,4 M\$, en baisse de 2,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette baisse s'explique essentiellement par des dépenses de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir financées par des crédits provenant de la provision concernant les revenus et les fraudes envers l'État présentée au programme 3.

PROGRAMME 3

Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits

Ce programme vise à financer l'Institut de la statistique du Québec, les frais de services bancaires, des initiatives concernant la perception des revenus et les fraudes envers l'État ainsi que la modernisation des systèmes d'information dans le secteur de la santé.

Le budget de ce programme en 2020-2021 s'élève à 105,2 M\$, en hausse de 77,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation est principalement liée aux provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2019-2020 sont comptabilisées dans d'autres ministères.

PROGRAMME 4

Service de la dette

Ce programme vise à financer les dépenses gouvernementales relatives aux intérêts sur la dette directe, sur le compte des régimes de retraite, sur le régime de rentes de survivants et sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Les dépenses 2020-2021 affectées à ce programme augmentent de 299,0 M\$ par rapport à 2019-2020. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse prévue des taux d'intérêt.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction et administration	31 099,2	444,2	30 555,0	30 655,0
2. Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	53 423,8	(2 571,8)	54 482,8	55 995,6
3. Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	105 213,4	77 896,7	111 375,8	27 316,7
Sous-total	189 736,4	75 769,1	196 413,6	113 967,3
Service de la dette				
4. Service de la dette	5 856 000,0	299 000,0	5 557 000,0	5 557 000,0
Total	6 045 736,4	374 769,1	5 753 413,6	5 670 967,3

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	450,0	350,0	100,0
Immobilisations en ressources informationnelles	2 196,4	1 196,4	1 000,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	924,3	(350,0)	1 274,3
Total	3 570,7	1 196,4	2 374,3

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

ASSURER UNE GESTION SAIN ET RESPONSABLE DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Le maintien de l'équilibre budgétaire nécessite une gestion responsable des finances publiques. Il exige que les dépenses soient établies en fonction de l'évolution des revenus et permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice des générations actuelles et futures de tous les Québécois et Québécoises.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Maintenir l'équilibre budgétaire	Solde budgétaire	≥ 0
1.2. Réduire le poids de la dette	Ratio de la dette brute sur le produit intérieur brut (PIB)	≤ 45,0 %
	Ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB	≤ 23,0 %
1.3. Améliorer la cote de crédit	Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit minimale de catégorie « AA »	75 %
1.4. Viser un coût avantageux pour le financement des emprunts	Écart du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario	Maintenir un écart favorable entre 0 ¹ et 10 points centésimaux

¹ La valeur zéro indique un financement identique.

Actions envisagées

- Respecter les cibles de la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001);
- Poursuivre l'orientation du gouvernement axée sur la croissance du potentiel économique;
- Assurer une gestion saine et responsable des finances publiques;
- Réduire le poids de la dette par le maintien de l'équilibre budgétaire et les versements au Fonds des générations.

ORIENTATION 2

RENDRE LE RÉGIME FISCAL PLUS COMPÉTITIF ET INCITATIF

Le ministère des Finances est responsable de l'élaboration de la politique fiscale. Par ces actions en la matière, le Ministère peut favoriser la croissance du potentiel économique en mettant en place un régime fiscal qui permet de stimuler les investissements privés et de favoriser la participation au marché du travail, ces derniers étant des déterminants de la croissance économique.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Augmenter le revenu disponible des Québécois	Écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario	14,0 %
2.2. Offrir un régime fiscal des sociétés concurrentiel à l'égard des investissements	Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement des sociétés	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne

Actions envisagées

- Améliorer le revenu disponible des Québécois en réduisant le fardeau fiscal des particuliers;
- Réduire le fardeau fiscal une fois les objectifs de réduction de la dette atteints afin d'augmenter le revenu disponible de la majorité des Québécois;
- Rendre le régime fiscal plus incitatif au travail, particulièrement pour les travailleurs d'expérience;
- Mettre en place des aides fiscales ciblées et destinées aux familles en situation de vulnérabilité;
- Rendre le régime fiscal plus compétitif pour les entreprises;
- Mettre en place des aides fiscales permettant d'augmenter la productivité des petites et moyennes entreprises;
- Poursuivre les travaux visant à optimiser le régime fiscal des sociétés afin qu'il soit compétitif et qu'il réponde aux objectifs visés aux meilleurs coûts possibles.

ORIENTATION 3
AMÉLIORER LES PRÉVISIONS

Les écarts entre les prévisions des revenus et des dépenses peuvent avoir des répercussions sur les services offerts à la population, par exemple les services en santé et en éducation.

L'objectif et ses indicateurs

Objectif	Indicateurs	Cibles 2020-2021
3.1. Améliorer les prévisions soutenant l'élaboration du cadre financier	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus autonomes	Moins de 4 %
	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus de transferts fédéraux	Moins de 4 %
	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale du service de la dette	Moins de 4 %

Actions envisagées

- Effectuer des analyses rétroactives des écarts entre les résultats réels et les prévisions correspondantes émises au cours des années antérieures, et ce, afin d'identifier les possibilités d'amélioration aux modèles prévisionnels;
- Valider en continu les hypothèses utilisées dans les modèles de prévision afin de s'assurer qu'elles demeurent appropriées;
- Parfaire l'automatisation de certaines données dans les modèles de prévision afin de minimiser les risques d'erreurs;
- Sensibiliser, à chaque prévision, les ministères et les organismes à l'importance d'établir des prévisions budgétaires de qualité et documentées, qui prennent en compte les données les plus récentes disponibles, dont les dernières orientations et les annonces du gouvernement.

ORIENTATION 4
DIFFUSER UNE INFORMATION PLUS TRANSPARENTE ET ACCESSIBLE

Les finances publiques sont considérées comme un domaine complexe, réservé à des spécialistes. Dans un souci de transparence et d'équité pour tous les Québécois et Québécoises, le Ministère entend augmenter la diffusion d'informations financières, et ce, en les rendant accessibles au plus grand nombre.

L'objectif et son indicateur

Objectif	Indicateur	Cible 2020-2021
4.1. Augmenter la diffusion numérique de documents et des données financières	Nombre de nouveaux jeux de données ouvertes diffusées sur le site Web de DonnéesQuébec.ca	2

Actions envisagées

- Identifier les sources d'information et effectuer un inventaire des données potentielles pour les données ouvertes;
- Créer un comité sectoriel pour évaluer l'inventaire, prioriser les jeux de données et établir un calendrier de diffusion;
- Rédiger et mettre en place le processus de formatage des données selon les standards préconisés par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Promouvoir les données ouvertes auprès du personnel.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence du revenu du Québec	1 264 245,7	-	1 226 856,9	-
Autorité des marchés financiers	155 949,9	-	146 891,6	-
Financement-Québec	223 537,7	-	227 549,7	-
Institut de la statistique du Québec	39 286,3	17 837,2	30 948,2	17 824,0
Société de financement des infrastructures locales du Québec	864 302,0	-	493 856,0	-

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

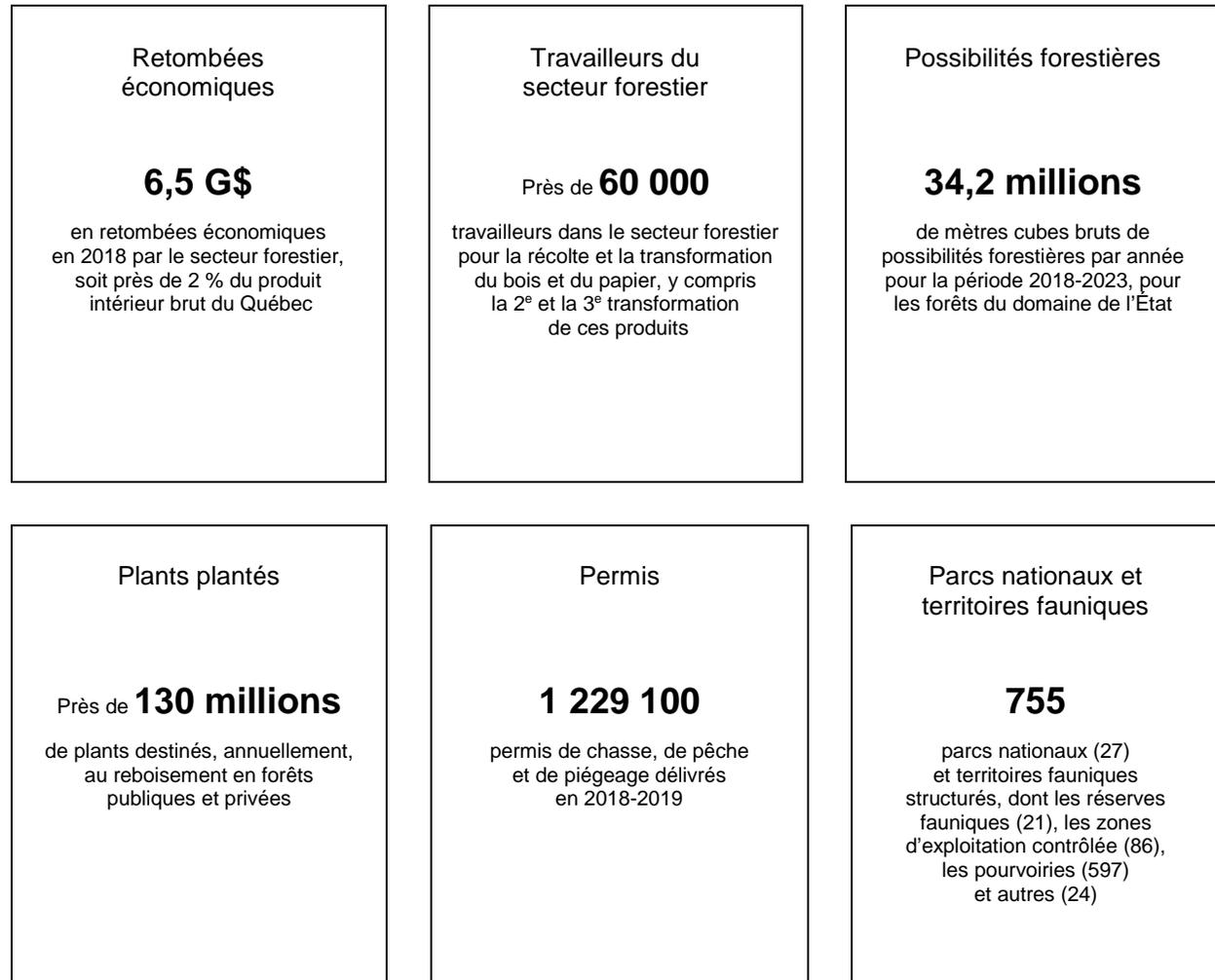
Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	1 931 917,8	-	1 810 379,1	-
Investissements	11 006 553,3	-	10 613 121,6	-
Fonds des générations				
Dépenses	-	-	-	-
Investissements	2 729 000,0	-	2 633 000,0	-
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis				
Dépenses	98 250,7	-	56 481,1	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	1 376,8	600,0	1 363,2	600,0
Investissements	-	-	-	-
Fonds du Plan Nord				
Dépenses	99 877,6	-	87 726,3	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers				
Dépenses	3 747,7	500,0	2 378,1	80,0
Investissements	14 078,0	-	15 181,5	-
Fonds relatif à l'administration fiscale				
Dépenses	1 024 765,8	-	981 292,3	-
Investissements	-	-	-	-

FORÊTS, FAUNE ET PARCS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹



¹ Selon les informations disponibles en date du 4 décembre 2019.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a pour mission d'assurer, dans une perspective de gestion durable, la conservation et la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux pour contribuer à la prospérité et à la qualité de vie des Québécois.

Plus spécifiquement, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- acquérir, développer et diffuser les connaissances relatives aux forêts, à la faune et aux parcs;
- mettre en place les conditions favorables pour assurer un développement optimal des ressources forestières et fauniques au bénéfice du Québec et de ses régions;
- veiller à la protection et à la conservation de la faune et des milieux fauniques et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public;
- assurer la gestion et la réglementation concernant les activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Deux organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- la Fondation de la faune du Québec, dont la mission consiste à promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- la Société des établissements de plein air du Québec, dont la mission consiste à mettre en valeur les territoires et les actifs publics qui lui sont confiés et à en assurer la pérennité au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

Le ministre est également responsable du volet Aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour l'exercice 2020-2021 s'établit à 563,9 M\$ répartis entre trois programmes : Direction et administration, Gestion des ressources forestières, ainsi que Gestion des ressources fauniques et des parcs. Il s'agit d'une hausse de 17,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à soutenir les autorités du Ministère dans la gestion et la coordination des activités de nature législative, gouvernementale et ministérielle.

Le budget de dépenses 2020-2021 s'établit à 8,4 M\$, soit un montant comparable par rapport à la dépense probable 2019-2020.

PROGRAMME 2

Gestion des ressources forestières

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées.

Le budget de dépenses 2020-2021 s'établit à 401,7 M\$, soit une augmentation de 14,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette augmentation s'explique principalement par les sommes dédiées aux efforts pour protéger les populations de caribous forestiers et leurs habitats. À ce budget de dépenses s'ajoutent également les montants financés par le volet Aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

PROGRAMME 3

Gestion des ressources fauniques et des parcs

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques, ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il permet également de développer un réseau de parcs nationaux et d'en assurer la gestion et la protection.

Le budget de dépenses 2020-2021 s'établit à 153,8 M\$, soit une augmentation de 4,0 M\$ comparativement à la dépense probable 2019-2020. Cette augmentation nette est notamment attribuable aux investissements dans les parcs nationaux gérés par la Société des établissements de plein air du Québec.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	8 386,0	(90,0)	8 476,0	8 476,0
2. Gestion des ressources forestières	401 667,4	13 957,4	384 710,0	387 710,0
3. Gestion des ressources fauniques et des parcs	153 833,7	3 957,9	150 975,8	149 875,8
Total	563 887,1	17 825,3	544 161,8	546 061,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	39 184,8	422,3	38 762,5
Immobilisations en ressources informationnelles	6 509,5	1 286,8	5 222,7
Prêts, placements, avances et autres coûts	60,2	-	60,2
Total	45 754,5	1 709,1	44 045,4

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES SECTEURS FORESTIER ET FAUNIQUE

Depuis plusieurs années, le Ministère favorise la transformation de l'industrie des produits forestiers pour répondre aux différents enjeux, notamment en matière d'innovation et de diversification de ses produits. L'aménagement des forêts publiques et privées demeure également un levier incontournable de création de richesse au Québec par l'augmentation du volume de bois récolté annuellement en forêt, dans le respect de la possibilité forestière, en misant à la fois sur la production d'un plus grand volume de bois ayant les caractéristiques recherchées par l'industrie que sur la valorisation du potentiel forestier actuel.

En ce qui a trait au secteur faunique, des sommes ont été investies par le gouvernement du Québec au cours des dernières années pour le développement de la pêche sportive et celui de la pêche au saumon tout en soutenant le développement du réseau des zones d'exploitation contrôlée.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts, dont l'objectif consiste à stimuler le développement économique des secteurs forestier et faunique au moyen de ces nombreuses actions, lesquelles sont soutenues par ses stratégies, et au moyen de son expertise.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Stimuler l'innovation dans le secteur forestier	Taux de productivité par heure travaillée	55,60 \$/heure
	Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants	1:5,3

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.2. Accroître les retombées économiques dans les régions du Québec	Volume total de bois récolté sur le territoire forestier	29,0 Mm ³
	Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier	6,7 G\$
	Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique	Poursuite des travaux
	Pourcentage d'augmentation cumulative du nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage	2 %
	Pourcentage de prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois	200 %

Actions envisagées

- Poursuivre le soutien aux partenaires à l'égard du développement de la forêt privée;
- Procéder à la bonification, la mise en œuvre et le suivi des mesures prévues à la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023;
- Poursuivre la diffusion et le déploiement du Programme Innovation Bois;
- Procéder au dévoilement de la Stratégie nationale de production de bois;
- Mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la compétitivité de l'industrie forestière;
- Soutenir l'accès aux différents marchés des produits issus du bois en supportant le maintien des certifications forestières détenues par l'industrie forestière;
- Promouvoir le régime forestier du Québec auprès des acheteurs de produits forestiers québécois;
- Poursuivre la mise en œuvre des actions pour faire face à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêts publique et privée;
- Favoriser la récupération rapide des volumes de bois affectés par les feux de forêt ou les épidémies d'insectes afin d'en obtenir les meilleurs bénéfices possibles, tant en volume qu'en qualité;
- Poursuivre les travaux en vue d'atteindre une planification forestière liée à la récolte de bois à la hauteur de 300 %;
- Préparer la réalisation des enquêtes sur les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs pour déterminer la valeur des produits et services liée aux activités de prélèvement faunique;
- Préciser les orientations à l'égard de l'observation de la faune dans le cadre de l'élaboration de la première politique gouvernementale sur la faune.

ORIENTATION 2**ASSURER LA CONTRIBUTION DES SECTEURS FORESTIER ET FAUNIQUE À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Depuis le 1^{er} avril 2018, la pratique des activités d'aménagement forestier en forêt publique est encadrée par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État. Ce règlement s'appuie sur les nouvelles connaissances et les changements dans les pratiques forestières pour mieux assurer la protection des ressources du milieu forestier.

Quant au réseau des parcs nationaux du Québec, il contribue à la conservation des milieux naturels et de la biodiversité. On compte 27 territoires protégés auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, géré conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Le Ministère souhaite également conserver, à long terme, la santé des écosystèmes terrestres et aquatiques pour favoriser le maintien des espèces fauniques et celui de leurs habitats. Ainsi, le Ministère s'investit dans diverses actions en matière d'acquisition de connaissances, de protection et d'éducation en vue de favoriser le rétablissement de ces espèces et de leurs habitats.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Bonifier l'apport des forêts pour atténuer les changements climatiques	Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec	32 %
	Nombre d'hectares en travaux sylvicoles supplémentaires ayant pour but de séquestrer du carbone en forêt dans les régions du Québec	15 000
2.2. Consolider l'encadrement de la gestion de la faune et des parcs	Taux de la réglementation faunique simplifiée	10 %
	Proportion de plans directeurs publiés pour les parcs nationaux	2 sur 8

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre des différentes mesures en lien avec l'utilisation du bois dans la construction;
- Compléter et mettre en œuvre la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques;
- Assurer la mise en œuvre des travaux sylvicoles supplémentaires réalisés dans le cadre du Fonds du leadership et du Fonds vert;
- Poursuivre l'élaboration de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards;
- Présenter un projet de loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1);

- Déposer le Bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts 2013-2018;
- Assurer le développement et la mise en ligne d'une carte interactive portant sur la réglementation liée à la chasse;
- Améliorer la carte interactive portant sur la réglementation liée à la pêche sportive;
- Diminuer le nombre d'arrêtés, de décrets et de règlements délimitant des territoires fauniques structurés;
- Diffuser publiquement le plan directeur d'un parc national.

ORIENTATION 3

MISER SUR UNE COMMUNICATION CENTRÉE SUR LES CITOYENS

La confiance de la population à l'égard de la gestion des ressources forestières et fauniques demeure un défi constant à l'égard des politiques et des pratiques mises en œuvre par le Ministère. Plusieurs moyens sont utilisés par le Ministère pour que les décisions à l'égard de la gestion des ressources forestières et fauniques respectent les valeurs, les croyances et les attentes des citoyens et des communautés autochtones.

Le Ministère mise sur l'acceptabilité sociale pour être en mesure, en privilégiant une communication ciblée, de parvenir à un rapprochement avec le citoyen et les parties prenantes. En conséquence, il axera ses efforts autant sur la compréhension de la perception que sur la participation.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
3.1. Favoriser une meilleure perception des forêts et de la faune	Pourcentage de la population rejointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune	Déploiement des initiatives
	Pourcentage de l'augmentation du nombre de visiteurs du guichet Forêt ouverte	50 %
3.2. Faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune	Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones	35 %
	Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation	2 %

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre des divers moyens de communication afin de promouvoir la carte interactive web Forêt ouverte auprès des citoyens;

- Promouvoir le régime forestier et l'importance du secteur forestier auprès de la population;
- Mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation permettant aux citoyens d'avoir une meilleure connaissance de la gestion des forêts et de la faune;
- Maintenir et renforcer les relations avec les nations et les communautés autochtones, en favorisant leur participation aux processus de gestion, aux partenariats et aux initiatives visant à soutenir leur développement socioéconomique.

ORIENTATION 4**MISER SUR L'ENGAGEMENT ET LA CRÉATIVITÉ**

Pour améliorer l'attractivité et la rétention du personnel, le développement d'un fort degré d'engagement organisationnel chez les employés est une stratégie gagnante, tout en mettant en valeur leur contribution et leur potentiel. C'est donc dans cet esprit que le Ministère souhaite poursuivre, avec ses employés, une relation basée, notamment, sur l'écoute, la satisfaction et l'ouverture, l'objectif visé étant de mettre en valeur son image de marque tout en attirant et en conservant les meilleurs talents.

La performance du Ministère passe également par l'amélioration de son offre de services. La créativité, autant en ce qui concerne les employés qu'en ce qui a trait à la population et aux acteurs de l'industrie, peut être utilisée pour introduire de nouvelles solutions en mode numérique permettant de faire avancer les domaines d'activité du Ministère.

Ainsi, ces approches serviront d'assise pour améliorer la performance ministérielle dans le but d'offrir de meilleurs services à la population.

L'objectif et ses indicateurs

Objectif	Indicateurs	Cibles 2020-2021
4.1. Implanter des approches novatrices	Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience-employé	Mise en œuvre de l'approche
	Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique	1 service

Actions envisagées

- Déployer une approche renouvelée en matière d'accueil et d'intégration des employés;
- Développer le leadership de gestion par le moyen d'activités de formation;
- Favoriser l'attraction du personnel par le développement de l'expérience candidat;
- Mettre en œuvre le plan de transformation numérique.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fondation de la faune du Québec	11 399,0	1 023,4	10 321,6	711,1
Société des établissements de plein air du Québec	165 346,0	38 320,5	159 086,0	37 886,7

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles - volet Aménagement durable du territoire forestier				
Dépenses	586 901,3	244 779,6	541 951,3	230 445,8
Investissements	18 249,9	-	12 599,9	-

IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Nombre de personnes immigrantes admises au Québec entre 2014 et 2018¹</p> <p>255 966</p> <p>personnes</p> <p>dont 72,2 % sélectionnées par le Québec</p>	<p>Système de déclaration d'intérêt Arrima²</p> <p>158 299</p> <p>demandes déposées</p>	<p>Francisation</p> <p>23 485</p> <p>personnes distinctes participantes aux services de francisation^{3,4}</p> <p>9 644 personnes à temps complet</p> <p>12 909 personnes à temps partiel</p> <p>1 515 personnes en ligne</p>
<p>Communications avec la clientèle</p> <p>257 870 appels téléphoniques⁵</p> <p>48 013 courriels traités⁵</p> <p>5 589 374 visiteurs en ligne⁶</p> <p>1 007 accompagnements auprès des entreprises⁶</p> <p>1 004 entrevues dans le cadre du parcours d'accompagnement personnalisé⁷</p>	<p>Effectifs</p> <p>1 572 employés totaux⁸</p> <p>5 bureaux à l'international</p> <p>6 directions régionales</p> <p>65 antennes régionales (en collaboration avec Services Québec)</p> <p>83 ressources dédiées au parcours d'accompagnement personnalisé</p>	<p>Budget de dépenses 2020-2021</p> <p>576,8 M\$</p>

¹ Les données pour la période sont en années civiles.

² Entre le 18 septembre 2018 et le 31 décembre 2019.

³ Du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019 (6 mois).

⁴ La somme des élèves de tous les services est supérieure au nombre total de personnes distinctes ayant suivi un cours de français, car certains élèves ont suivi un cours dans plus d'un service de francisation.

⁵ Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

⁶ Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

⁷ Du 12 août 2019 au 31 décembre 2019.

⁸ Effectifs en poste au 31 mars 2019.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est de sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et de favoriser leur francisation, leur intégration et ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec.

En complément à la mission de francisation du Ministère auprès des personnes immigrantes, le Ministère est responsable de la protection, de la promotion et de la valorisation de la langue française. Ainsi, le Ministère a pour mission d'affirmer la primauté du français au Québec.

Le budget de dépense 2020-2021 du portefeuille « Immigration, Francisation et Intégration » totalise 576,8 M\$.

Le budget du Ministère comprend aussi les montants réservés aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Ces montants sont regroupés dans une provision qui totalise 165,7 M\$.

Le budget attribué au Ministère permettra de poursuivre les priorités ministérielles et gouvernementales définies par les enjeux et les orientations stratégiques. Ces priorités sont les suivantes :

- l'attraction et le recrutement de talent répondant aux besoins du Québec et le passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente chez les personnes qui se retrouvent déjà au Québec;
- une sélection sur une base temporaire ou permanente en adéquation avec les besoins du marché du travail du Québec;
- l'accessibilité aux services de francisation pour toutes les catégories d'immigration;
- l'implantation d'un guichet unifié d'accès aux cours de français et à l'aide financière simplifiant l'accès à l'offre de services gouvernementale en francisation;
- la mise en place d'un parcours d'accompagnement personnalisé vers la pleine participation des personnes immigrantes;
- le déploiement d'une offre de services permettant aux collectivités de mieux accueillir, intégrer et assurer un établissement durable des personnes immigrantes;
- l'élaboration de nouvelles mesures et actions visant la promotion et la valorisation de la langue française;
- la mise en œuvre des plans d'action découlant des rapports du Vérificateur général du Québec sur la francisation et l'intégration des personnes immigrantes.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2020-2021 du portefeuille « Immigration, Francisation, Intégration » totalise 576,8 M\$. À ce montant, s'ajoutent les revenus associés au crédit au net provenant des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

PROGRAMME 1

Direction et soutien aux activités du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 35,3 M\$, en hausse de 20,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique notamment par l'ajout de sommes additionnelles afin de compenser la baisse du crédit au net à la suite de la suspension du Programme des immigrants investisseurs.

PROGRAMME 2

Immigration, francisation et intégration

Ce programme vise à assurer une sélection de l'immigration en adéquation avec les besoins du Québec, tout en favorisant une société francophone et inclusive qui vise la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Ce programme inclut également les montants qui seront transférés aux trois autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 499,7 M\$, en hausse de 153,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique notamment par le fait que la dépense probable 2019-2020 exclut les montants qui sont transférés en cours d'exercice au MEES, au MSSS et au MTESS pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes. Elle s'explique également par l'effet combiné de la baisse du crédit au net et des sommes ajoutées à titre compensatoire au budget de dépenses du Ministère. Enfin, une somme additionnelle de 30,0 M\$ est ajoutée à ce programme en lien avec des mesures annoncées au Budget 2020-2021.

PROGRAMME 3

Langue française

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect, la valorisation et la promotion du français dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique. Ce programme comprend les organismes budgétaires institués par la Charte de la langue française, soit l'Office québécois de la langue française, incluant la Commission de toponymie, et le Conseil supérieur de la langue française.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 41,8 M\$, en hausse de 10,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique notamment par les sommes additionnelles annoncées aux budgets 2019-2020 et 2020-2021 pour la valorisation du français dans l'espace public.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et soutien aux activités du Ministère	35 329,2	19 950,6	15 378,6	15 378,6
2. Immigration, francisation et intégration	499 693,7	153 901,7	467 024,6	345 792,0
3. Langue française	41 762,4	10 550,0	29 812,4	31 212,4
Total	576 785,3	184 402,3	512 215,6	392 383,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	305,0	(7 500,0)	7 805,0
Immobilisations en ressources informationnelles	18 446,1	7 893,9	10 552,2
Prêts, placements, avances et autres coûts	86,0	-	86,0
Total	18 837,1	393,9	18 443,2

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

SÉLECTIONNER DES PERSONNES IMMIGRANTES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DU QUÉBEC

Le Québec a mené, au cours de l'année 2019, un nouvel exercice de planification pluriannuelle de l'immigration pour la période débutant en 2020. À cet effet, il s'est assuré d'établir des orientations permettant de répondre aux besoins du Québec en matière d'immigration. Les orientations pluriannuelles portant notamment sur la composition de l'immigration ainsi que sur les cibles quant au nombre de personnes à admettre et à sélectionner ont été traduites en indicateurs stratégiques pour la prochaine période.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Optimiser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins du marché du travail du Québec	Proportion de personnes immigrantes sélectionnées appartenant à la catégorie économique	78 % ¹
1.2. Favoriser la sélection de personnes immigrantes qui répondent aux enjeux démographiques du Québec	Proportion de personnes immigrantes sélectionnées comme travailleurs qualifiés par le Québec âgées de moins de 35 ans	72 % ¹
1.3. Augmenter l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international	Proportion des ressortissants étrangers invités dans Arrima ayant pris connaissance du Québec comme destination de choix pour immigrer grâce aux activités de promotion et d'attraction du Québec à l'international	10 % ¹
	Nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers embauchés à la suite d'une mission de recrutement	2 300 ¹

¹ Les cibles sont calculées en année civile.

Actions envisagées

- Procéder à la sélection des personnes immigrantes en invitant des ressortissants étrangers dont les caractéristiques répondent aux besoins du Québec à déposer une demande de sélection du Québec (CSQ) par l'entremise du nouveau système de déclaration d'intérêt Arrima;
- Sélectionner des travailleurs temporaires qui répondent aux besoins de main-d'œuvre ne pouvant pas être couverts par la main-d'œuvre locale;
- Sélectionner des gens d'affaires qui s'établiront au Québec pour créer ou acquérir des entreprises ou pour créer leur propre emploi et contribuer à l'essor économique du Québec;
- Poursuivre le déploiement des bureaux d'immigration du Québec et de leurs antennes à l'international afin de développer davantage de projets faisant la promotion du Québec en vue d'augmenter l'attractivité du Québec et d'attirer des personnes immigrantes répondant à ses besoins;
- Mettre de l'avant et bénéficier davantage des Journées Québec et des autres missions de recrutement en augmentant leur nombre et leur portée;
- Organiser des activités de recrutement de travailleurs temporaires à l'étranger.

ORIENTATION 2**AUGMENTER LA CONNAISSANCE DU FRANÇAIS CHEZ LES PERSONNES IMMIGRANTES**

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration travaille à favoriser la francisation des personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement, en français, à la vie collective dans toutes ses dimensions et dans toutes les régions du Québec. Le Ministère a mis en place des mesures visant à simplifier l'accès aux services gouvernementaux de francisation, l'élargir à toutes les personnes immigrantes, bonifier l'aide financière et améliorer son offre de service à toutes les personnes immigrantes, quels que soient leurs catégories d'immigration ou le lieu de formation choisi.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux	Proportion de personnes immigrantes ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission et qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les 3 années suivant leur admission	55 %
2.2. Assurer la progression du niveau de compétence des participants aux cours de français offerts par le MIFI	Proportion des élèves scolarisés ayant commencé leur francisation au stade débutant qui ont atteint des compétences de stade intermédiaire, à l'oral ou à l'écrit au Ministère.	60 %

Actions envisagées

- Simplifier l'accès aux services gouvernementaux de francisation à la suite de l'élargissement de l'accessibilité aux cours de français à toutes les personnes immigrantes, peu importe leur catégorie d'immigration;
- Optimiser le traitement de l'aide financière annoncée à l'été 2019 pour les cours à temps complet et partiel afin de permettre aux personnes immigrantes de s'investir plus facilement dans le processus d'apprentissage du français;
- Améliorer l'accès à l'offre de service à toutes les personnes immigrantes, quel que soit le lieu de formation choisi. Pour ce faire, mettre en œuvre un guichet unifié d'accès aux services gouvernementaux de francisation qui misera sur une centralisation de l'information et un meilleur suivi de la clientèle;
- Appuyer, dès l'étranger, les candidates et candidats à l'immigration dans leurs efforts pour apprendre le français;
- Bonifier les formations et le soutien pédagogique offerts au personnel enseignant en francisation. Mettre à leur disposition davantage de soutien grâce à de nouveaux conseillers pédagogiques permettant de desservir l'ensemble des régions du Québec.

ORIENTATION 3**SOUTENIR L'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PERSONNES IMMIGRANTES**

Le Ministère s'engage à réviser et à bonifier ses programmes offerts aux personnes immigrantes afin de favoriser leur intégration en emploi et dans la société québécoise. En ce sens, le Ministère offre en collaboration avec ses partenaires, le Parcours d'accompagnement personnalisé, mis en place en août 2019.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
3.1. Accompagner la personne immigrante dans son parcours d'intégration	Proportion des personnes immigrantes adultes admises qui participent au Parcours d'accompagnement personnalisé dans l'année suivant leur admission	60 %
	Taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec, un an après leur admission (RAMQ)	73 % ¹
3.2. Réduire les écarts en matière d'indicateurs d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada.	Écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées au Québec (5 ans ou moins) et celles de l'ensemble du Canada	2,5 points de %

¹ La cible est calculée en année civile.

Actions envisagées

- Mettre en place le Parcours d'accompagnement personnalisé dès l'étranger et partout sur le territoire par l'entremise des agents d'aide à l'intégration et la mise en place des structures nécessaires à son fonctionnement, arrimant les interventions avec les autres services gouvernementaux;
- Mettre en place la nouvelle session « Objectif intégration » permettant à la personne immigrante de se familiariser avec les valeurs démocratiques et québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne et les caractéristiques du marché du travail;
- Bonifier les services d'accueil à l'aéroport et ouvrir un deuxième point de services dans la section des vols nationaux;
- Développer les liens entre les besoins des entreprises qui bénéficient du service d'accompagnement personnalisé aux entreprises du Ministère et les candidats immigrants à la recherche d'un emploi;
- Développer davantage les liens avec les organismes partenaires du Ministère et avec les entreprises afin de favoriser l'intégration durable des personnes immigrantes en emploi.

ORIENTATION 4**SOUTENIR LA VITALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS**

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration entend accroître le soutien aux partenaires locaux et les accompagner dans la mise en œuvre d'initiatives dans toutes les régions du Québec. Les projets soutenus s'appuieront sur l'expertise et l'expérience des organismes et sur leur capacité à joindre la population; les projets pourront cibler divers milieux de vie et prendront en considération les réalités différenciées de personnes qui vivent des discriminations croisées.

L'objectif et ses indicateurs

Objectif	Indicateurs	Cibles 2020-2021
4.1. Augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions	Proportion des personnes immigrantes qui se destinent hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec	36 % ¹
	Proportion de personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société, 3 années après leur arrivée au Québec	78 %

¹ La cible est calculée en année civile.

Actions envisagées

- Consolider les projets découlant des ententes avec les organismes partenaires qui visent l'attraction et la rétention dans les différentes régions du Québec;
- Poursuivre le déploiement régional permettant au Ministère d'offrir des services de proximité aux partenaires régionaux et aux entreprises et de jouer un rôle accru pour faciliter l'intégration des personnes immigrantes;
- Accompagner les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiative interculturelles dans toutes les régions du Québec par l'entremise des conseillers en immigration régionale présents partout sur le territoire;
- Développer des liens avec tous les acteurs du milieu, dont les entreprises, afin de sensibiliser la population à l'apport de l'immigration dans leur communauté et au vivre-ensemble.

ORIENTATION 5**ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DANS LEURS EFFORTS DE CROISSANCE ET DE PROSPÉRITÉ**

Le renforcement de l'offre de service aux entreprises du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est nécessaire pour inciter et préparer les entreprises à recruter de la main-d'œuvre immigrante. Cette offre de service permettra de soutenir les entreprises dans leur recherche de candidats et de préparer les personnes immigrantes à trouver un emploi lié à leurs compétences. Ainsi, ce service consolidera la capacité du Ministère à effectuer un référencement des personnes immigrantes vers des partenaires et des initiatives d'employabilité.

L'objectif et ses indicateurs

Objectif	Indicateurs	Cibles 2020-2021
5.1. Répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre immigrante	Nombre d'accompagnements offerts à des entreprises par le Ministère	1 200
	Taux de satisfaction des entreprises ayant reçu un accompagnement	80 %

Actions envisagées

- Arrimer davantage la sélection des personnes immigrantes aux besoins du marché du travail, notamment en mettant à la disposition des entreprises le portail employeur;
- Bonifier l'offre de service ministérielle d'accompagnement des entreprises en développant de meilleurs outils pour faire connaître les différents programmes d'immigration et les différents services d'intégration et de francisation.

ORIENTATION 6**AFFIRMER LA PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS AU QUÉBEC**

À la suite des constats du Rapport sur l'évolution de la situation linguistique de l'Office québécois de la langue française (OQLF) (avril 2019) relatant une diminution de l'utilisation du français au Québec selon plusieurs indicateurs, s'ajoute celui d'un usage de plus en plus généralisé de l'anglais par la fonction publique et parapublique québécoise dans les services aux immigrants. Qui plus est, le récent Rapport annuel de gestion de l'OQLF révèle qu'en 2017-2018, plus du quart des 114 ministères et organismes (MO) concernés du gouvernement ne disposaient toujours pas d'une politique linguistique institutionnelle approuvée.

Force est de constater qu'il est nécessaire d'entreprendre dès maintenant plusieurs chantiers pour défendre la langue officielle du Québec, et ce, avec plus de vigueur. Des gestes doivent être posés dans tous les domaines où le français a perdu du terrain, afin d'en renforcer la primauté, et ce, à commencer par son utilisation dans la fonction publique et parapublique québécoise. À ce sujet, un suivi plus adéquat des pratiques linguistiques des ministères et des organismes du gouvernement sera effectué. Le fait de s'assurer que chaque ministère et organisme se dote d'une politique linguistique institutionnelle à jour contribuera à mettre en place les conditions permettant de renforcer l'exemplarité de l'État en matière de langue française. Il permettra aussi de mieux baliser la langue des communications avec les personnes immigrantes, afin d'être cohérent avec l'objectif de faire du français la langue commune du Québec.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
6.1. Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de français	Proportion des MO disposant d'une politique linguistique institutionnelle à jour	80 %
6.2. Affirmer le statut du français comme langue commune	Proportion des politiques linguistiques institutionnelles qui comprennent des mesures balisant les communications avec les nouveaux arrivants	50 %

Actions envisagées

- Mettre sur pied un comité mixte avec le Conseil supérieur de la langue française et l'OQLF en vue de formuler des recommandations sur la manière d'optimiser la Politique gouvernementale relative à l'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration;
- Actualiser la Politique gouvernementale relative à l'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration;
- Déployer un programme de sensibilisation des employés de la fonction publique à la politique linguistique de leur ministère ou organisme;
- Resserrer, dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration, les balises privilégiant l'unilinguisme français dans les communications des MO avec les nouveaux arrivants, de manière à amener tous les MO concernés à contribuer à leur francisation;
- Mettre sur pied une table de concertation interministérielle réunissant les MO les plus souvent appelés à communiquer avec les nouveaux arrivants, afin de veiller à accroître la proportion de politiques linguistiques institutionnelles qui comportent des dispositions encadrant les pratiques linguistiques du gouvernement avec cette clientèle.

ORIENTATION 7**DÉVELOPPER LE CAPITAL COMPÉTENCE ET LE CAPITAL INFORMATIONNEL**

Le Ministère doit compter sur l'expertise et la compétence de son personnel afin de réaliser la mise en œuvre de la prestation de ses services électroniques et en faire bénéficier sa clientèle par la mise en ligne de nouveaux services. Pour ce faire, il doit s'assurer que son personnel possède les connaissances numériques et technologiques nécessaires.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
7.1. Mettre en ligne de nouveaux services à la clientèle pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration	Proportion de nouveaux services livrés par le Ministère en mode de prestation électronique de services, au cours de l'année.	50 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
7.2. Développer les compétences numériques du personnel	Proportion des personnes employées ayant bénéficié d'activités de développement des compétences numériques au cours de la période 2019-2023	60 %
7.3. Accroître la rétention du personnel au Ministère	Taux de rétention du personnel du Ministère	94 %

Actions envisagées

- Mettre en place des outils technologiques modernes et performants afin d'optimiser l'expérience de la clientèle;
- Mettre en service une application mobile permettant aux personnes immigrantes un accès privilégié à leur plan d'action individualisé tout en facilitant le suivi par l'agent d'aide à l'intégration;
- Assurer la transformation numérique fiable dans tous les départements du Ministère pour accroître l'efficacité organisationnelle ainsi que pour retenir et fidéliser les employés;
- Mettre en place des conditions pour faciliter la conciliation travail-famille afin d'attirer les meilleurs candidats dans un contexte de compétition avec le secteur privé;
- Assurer l'accessibilité à des formations pour le développement des compétences numériques du personnel afin de bénéficier des effets positifs sur la productivité, la capacité d'innovation et la rétention de talents.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Conseil supérieur de la langue française	1 223,1	1 225,5
Office québécois de la langue française	30 040,0	24 088,1

JUSTICE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Activités judiciaires en matière criminelle¹</p> <p>107 315 causes ouvertes</p> <p>109 000 causes fermées</p>	<p>Médiation</p> <p>17 145 couples ayant participé à une séance de médiation familiale gratuite¹</p> <p>2 565 dossiers en petites créances avec médiation²</p>	<p>Appels à projets¹</p> <p>66 projets financés en lien avec l'aide aux victimes d'actes criminels, l'accès à la justice et la lutte contre l'homophobie et la transphobie</p>
<p>Accompagnement et information¹</p> <p>890 séances d'information de groupe sur la parentalité après la rupture</p>	<p>Accompagnement et information¹</p> <p>65 000 personnes ayant reçu de l'aide via les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)</p>	<p>Accompagnement et information¹</p> <p>23 200 demandes d'informations juridiques traitées gratuitement par les centres de justice de proximité</p>

¹ Tiré du Rapport annuel de gestion 2018-2019.

² Tiré du Plan stratégique 2019-2023.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Justice (MJQ) a pour mission de favoriser la confiance des citoyens¹ en la justice et le respect des droits individuels et collectifs par le maintien au Québec :

- d'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre;
- de la primauté du droit.

Le Ministère seconde la ministre de la Justice dans les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), notamment le rôle de juriconsulte du gouvernement, de Procureure générale, de notaire générale et de registraire du Québec. Il l'appuie également dans ses fonctions d'administratrice de la justice et l'assiste dans ses autres responsabilités.

La ministre de la Justice est aussi responsable de la lutte à l'homophobie et la transphobie.

De plus, neuf organismes gouvernementaux relèvent de l'autorité de la ministre de la Justice. Il s'agit de :

- la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- la Commission des services juridiques;
- le Conseil de la justice administrative;
- le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);
- le Fonds d'aide aux actions collectives;
- l'Office des professions du Québec;
- l'Office de la protection du consommateur;
- la Société québécoise d'information juridique;
- le Tribunal administratif du Québec.

Le portefeuille « Justice » comprend également cinq fonds spéciaux, soit :

- le Fonds Accès Justice;
- le Fonds relatif aux contrats publics;
- le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels;
- le Fonds des registres du ministère de la Justice;
- le Fonds du Tribunal administratif du Québec.

¹ Le mot « citoyen » comprend la population et les entreprises, le cas échéant.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 1 080,9 M\$ en 2020-2021, soit 22,7 M\$ de plus que la dépense probable 2019-2020. À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 402,7 M\$ en 2020-2021, en hausse de 17,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cet écart s'explique principalement par la mise en œuvre du Plan pour moderniser le système de justice (PMSJ) ainsi que par le financement de mesures d'accompagnement des victimes de violence sexuelle.

PROGRAMME 2

Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachés, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire.

Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 132,2 M\$ en 2020-2021, en hausse de 0,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020.

PROGRAMME 3

Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 17,9 M\$ en 2020-2021, en hausse de 1,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cet écart est essentiellement attribuable à l'ajustement de la contribution du Ministère au Tribunal administratif du Québec selon la méthode de répartition entre les contributeurs.

PROGRAMME 4

Indemnisation et reconnaissance

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 154,2 M\$ en 2020-2021, en hausse de 3,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette augmentation est principalement attribuable au financement de la hausse du coût de l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

PROGRAMME 5

Autres organismes relevant du ministre

Ce programme comprend un organisme autre que budgétaire et deux organismes budgétaires à savoir, la Commission des services juridiques qui vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne et l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1).

Le budget de dépenses de ce programme est de 203,5 M\$ en 2020-2021, en hausse de 2,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cet écart s'explique notamment par l'augmentation de la subvention versée à la Commission des services juridiques à la suite de la réévaluation de ses besoins de financement.

PROGRAMME 6

Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du DPCP. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 170,5 M\$ en 2020-2021, en diminution de 1,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. La dépense probable 2019-2020 inclut le transfert de 3,9 M\$ en provenance de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

Par ailleurs, le budget de dépenses 2020-2021 prend notamment en considération le financement permettant la mise en œuvre du PMSJ, du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale et de la Stratégie d'action gouvernementale visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration de la justice	402 703,3	17 016,9	380 086,5	385 686,4
2. Activité judiciaire	132 166,4	77,6	132 088,8	132 088,8
3. Justice administrative	17 874,7	1 428,2	16 446,5	16 446,5
4. Indemnisation et reconnaissance	154 167,4	3 594,8	150 572,6	150 572,6
5. Autres organismes relevant du ministre	203 515,8	2 164,3	200 477,1	201 351,5
6. Poursuites criminelles et pénales	170 517,8	(1 628,6)	168 293,2	172 146,4
Total	1 080 945,4	22 653,2	1 047 964,7	1 058 292,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	4 617,6	189,6	4 428,0
Immobilisations en ressources informationnelles	35 160,8	1 641,5	33 519,3
Prêts, placements, avances et autres coûts	44,1	-	44,1
Total	39 822,5	1 831,1	37 991,4

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » pour l'année 2020-2021 s'élève à 1 080,9 M\$ et inclut le financement du PMSJ pour l'année 2020-2021. S'accompagnant d'un financement de 500,0 M\$ sur cinq ans, ce plan vise, entre autres, à réduire les délais judiciaires en matière criminelle et pénale et à améliorer l'accès à la justice.

Les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les orientations stratégiques de son Plan stratégique 2019-2023 et intègrent les différentes actions prévues au PMSJ sous la responsabilité du MJQ.

ORIENTATION 1**METTRE LA JUSTICE AU SERVICE DES CITOYENS**

Pour que les citoyens puissent faire valoir leurs droits et obtenir justice, ils doivent avoir confiance envers le système de justice et ce dernier doit leur être accessible. Le Ministère et ses partenaires se devront de poursuivre l'amélioration de l'accompagnement et du soutien offerts à tous les citoyens faisant affaire avec le système de justice. Ensemble, ils devront rendre disponibles des services adaptés aux multiples situations que peuvent vivre les citoyens en matière de justice.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Rehausser le niveau de confiance des citoyens envers le système de justice	Pourcentage de citoyens ayant confiance envers le système de justice	67 %
1.2. Améliorer le soutien et l'accompagnement des citoyens en matière de justice	Taux de satisfaction des usagers des centres de justice de proximité	85 %
	Taux de satisfaction des usagers des services téléphoniques de justice	85 %
	Taux d'utilisation de la Trousse des petites créances	69 %
	Taux de satisfaction des usagers de la Trousse des petites créances	80 %
1.3. Réduire les coûts pour les citoyens et les entreprises par le recours aux modes de prévention et de règlement des différends en matière civile	Pourcentage de dossiers aux petites créances ayant fait l'objet d'une médiation	17 %
	Nombre de couples ayant eu recours à la médiation familiale	Hausse de 3 %
1.4. Favoriser l'accessibilité par le recours aux mesures alternatives aux tribunaux en matière criminelle et pénale	Pourcentage de causes ayant fait l'objet d'un programme de mesures de rechange général	8 %

Actions envisagées

- Réaliser l'enquête populationnelle sur le niveau de confiance des citoyens envers le système de justice;
- Développer un indice sur l'accessibilité à la justice;
- Réaliser le plan de communications pour rehausser le niveau de confiance envers le système de justice;
- Évaluer et améliorer la satisfaction des usagers quant aux services offerts par les centres de justice de proximité;
- Évaluer et améliorer la satisfaction des usagers des services téléphoniques du MJQ;

- Accroître l'utilisation de la Trousse des petites créances;
- Évaluer et améliorer la satisfaction des usagers de la Trousse des petites créances;
- Accroître le recours aux modes de prévention et de règlement des différends à la Division des petites créances;
- Accroître le recours à la médiation familiale;
- Déployer le Programme de mesures de rechange général pour adultes avec les partenaires (DPCP, ministère de la Sécurité publique et avocats de la défense).

ORIENTATION 2

RENDRE LA JUSTICE PLUS INNOVANTE ET PLUS EFFICIENTE AU BÉNÉFICE DES CITOYENS

Le système de justice ne peut être accessible aux citoyens s'il n'est pas efficace et si la justice ne peut pas être rendue en temps utile, ce qui mine également la confiance que les citoyens ont à l'égard de leur système de justice.

C'est devant ce constat que tous les acteurs du système ont posé et porté des actions concrètes au cours des dernières années. Ils visaient ainsi à améliorer l'efficacité du système de justice et à contrer la culture des délais et des remises qui s'était installée au fil des ans.

D'une ampleur sans précédent, le PMSJ donne les moyens au Ministère et à ses partenaires d'opérer la nécessaire transformation du système de justice. S'accompagnant d'un investissement de 500,0 M\$ sur cinq ans (2018-2023), le PMSJ augmentera l'efficacité du système de façon durable, ce qui contribuera notamment à réduire les délais et à offrir un système de justice adapté aux réalités du 21^e siècle.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies	Taux de réalisation des actions prévues en matière de transformation numérique du système de justice	50 %
2.2. Offrir une justice dans de meilleurs délais	Pourcentage de causes criminelles conclues à l'intérieur d'un délai de 18 ou 30 mois	90 %
	Pourcentage de causes pénales conclues à l'intérieur d'un délai de 18 mois	90 %

Actions envisagées

- Développer la solution Lexius;
- Moderniser les infrastructures technologiques du Ministère;
- Déployer la visioconférence;

- Optimiser les processus;
- Transférer des causes à la cour municipale;
- Développer la statistique judiciaire (criminelle, pénale et civile).

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	400,0	400,0
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	300,3	300,2
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	17 780,4	17 319,7
Conseil de la justice administrative	706,5	705,9
Conseil de la magistrature	3 098,3	2 539,9
Directeur des poursuites criminelles et pénales	170 217,5	171 846,2
Office de la protection du consommateur	8 852,4	8 365,3
Tribunal des droits de la personne	292,2	292,2

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	193 038,4	176 883,0	188 896,1	175 716,5
Fonds d'aide aux actions collectives	4 318,7	-	4 219,7	-
Office des professions du Québec	12 806,7	-	12 300,0	-
Société québécoise d'information juridique	19 153,0	2 541,6	17 809,0	1 764,5

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Accès Justice				
Dépenses	19 854,8	110,8	17 876,3	130,8
Investissements	-	-	-	-
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	34 350,2	753,7	29 908,2	211,1
Investissements	-	-	-	-
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	59 465,4	-	56 593,1	3 106,1
Investissements	3 257,0	-	1 550,0	-
Fonds du Tribunal administratif du Québec				
Dépenses	46 428,2	17 168,2	42 003,1	15 740,6
Investissements	2 047,7	-	1 164,8	-
Fonds relatif aux contrats publics				
Dépenses	7,7	-	7,7	-
Investissements	-	-	-	-

RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

<p>Effectifs</p> <p>501</p> <p>employés</p> <p>dont 237 à l'étranger</p>	<p>Représentation du Québec à l'étranger</p> <p>49,3 M\$</p> <p>alloués au réseau des représentations du Québec à l'étranger</p> <p>sur un budget total de 113,9 M\$ au 31 mars 2020</p>	<p>Soutien aux entreprises</p> <p>3 916</p> <p>entreprises soutenues par le réseau des représentations du Québec à l'étranger</p>
<p>Mobilité internationale des jeunes</p> <p>5 098</p> <p>jeunes Québécois ayant vécu des expériences de mobilité à l'étranger</p>	<p>Diplomatie d'influence</p> <p>1 209</p> <p>rencontres réalisées avec des personnalités influentes étrangères visant à promouvoir l'identité, les intérêts et les valeurs du Québec</p>	<p>Positionnement stratégique du Québec</p> <p>1 315</p> <p>activités de rayonnement réalisées pour renforcer le positionnement stratégique du Québec sur la scène internationale</p>

¹ Données relatives à l'année 2018-2019, à l'exception de celles concernant la représentation du Québec à l'étranger.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les compétences du Québec sur la scène internationale en s'assurant de la cohérence et de la pertinence de l'action gouvernementale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action internationale du gouvernement ainsi que celle des ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du Ministère sont :

- d'assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- de conseiller le gouvernement, ses ministères et organismes sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- d'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- de veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales;
- de défendre les intérêts du Québec lors de la négociation d'accords internationaux et de veiller au respect de ses engagements internationaux, en tenant compte des responsabilités confiées au ministre de l'Économie et de l'Innovation en matière d'accords internationaux portant sur le commerce;
- de favoriser le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en tenant compte des intérêts du Québec;
- d'élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, une politique en matière de relations internationales favorisant le rayonnement du Québec et son développement, notamment sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social, et d'assurer sa mise en œuvre.

En plus de ses fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du Ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale. Il mène également des actions en matière de diplomatie d'influence et de diplomatie d'économie afin de faire avancer les intérêts du Québec sur le plan international.

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie est en outre responsable de deux organismes voués à la jeunesse, soit l'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse. Le mandat de ces deux organismes est de favoriser le développement professionnel et personnel des jeunes adultes québécois en leur permettant de réaliser un projet au Québec, au Canada et à l'international.

La ministre est également responsable de l'application de la section III.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En 2020-2021, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales et de la Francophonie s'élève à 117,7 M\$, en hausse de 3,9 M\$ comparativement à la dépense probable 2019-2020. À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme permet au Ministère d'assumer les activités administratives nécessaires à la réalisation de sa mission.

Le budget de dépenses du programme 1 s'établit à 19,3 M\$, soit sensiblement au même niveau que la dépense probable de l'exercice 2019-2020.

PROGRAMME 2

Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect des compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

Le budget de dépenses du programme 2 s'établit à 98,5 M\$, en hausse de 4,1 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2019-2020. Cette augmentation s'explique principalement par des mesures annoncées dans le cadre de budgets antérieurs visant le renforcement de l'action internationale et l'ajout de moyens pour mieux performer à l'étranger.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	19 258,4	(222,0)	19 480,4	19 480,4
2. Affaires internationales	98 470,9	4 088,8	94 382,1	94 382,1
Total	117 729,3	3 866,8	113 862,5	113 862,5

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le Ministère gère un parc immobilier ainsi que des baux d'espaces en location. Les transactions du Ministère dans ce domaine s'effectuent en considérant notamment les avantages stratégiques et économiques.

Le budget d'investissements 2020-2021 s'établit à 4,1 M\$, en baisse de 0,6 M\$ par rapport à celui de l'exercice 2019-2020. La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	2 500,0	(700,0)	3 200,0
Immobilisations en ressources informationnelles	550,0	150,0	400,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 000,0	-	1 000,0
Total	4 050,0	(550,0)	4 600,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2020-2021 s'inscrivent dans les orientations suivantes :

ORIENTATION 1

PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS, LA CULTURE, LES VALEURS ET L'IDENTITÉ DU QUÉBEC SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

En concordance avec les priorités gouvernementales, les orientations de la Vision internationale du Québec et l'évolution du contexte international, le Ministère veillera à renforcer ses leviers diplomatiques en mettant en œuvre des approches innovantes.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Intensifier la diplomatie d'influence auprès de partenaires et de publics étrangers	Taux d'augmentation des actions diplomatiques d'influence menées par le gouvernement	+ 10 % par rapport à 2018-2019
	Classement du Québec relativement au rayonnement international des États fédérés	Maintien du Québec parmi les 5 premiers États fédérés
	Taux d'augmentation des réactions du public aux publications sur les médias sociaux du Ministère	+ 25 % par rapport à 2018-2019
1.2. Appuyer les projets internationaux des organisations québécoises	Taux de satisfaction de la clientèle au regard du soutien fourni dans le cadre de projets de coopération institutionnelle	85 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.3. Contribuer au développement des compétences professionnelles des jeunes Québécois dans un contexte international	Pourcentage des jeunes bénéficiaires d'une expérience de mobilité internationale ayant développé de nouvelles compétences professionnelles	75 %

Actions envisagées

- Intensifier l'action diplomatique bilatérale et multilatérale afin d'approfondir et de diversifier la capacité d'influence du Québec auprès des décideurs, des partenaires et des publics étrangers, notamment sur le plan politique et culturel, ainsi qu'en matière de recherche, d'éducation, de science, d'environnement, de lutte contre les changements climatiques, de tourisme et de droits et libertés de la personne;
- Mesurer la portée du rayonnement international du Québec comparativement à d'autres États fédérés, à l'aide d'une évaluation objective effectuée par des spécialistes du domaine;
- Renforcer l'utilisation des outils numériques, notamment celles des médias sociaux, afin d'atteindre de nouveaux publics et d'agir efficacement pour faire connaître les priorités et les intérêts du Québec;
- Renforcer l'appui aux projets internationaux des organisations québécoises dans le cadre des coopérations institutionnelles bilatérales et multilatérales;
- Promouvoir la qualité et la créativité du capital humain en soutenant le développement des compétences professionnelles des jeunes du Québec dans un contexte international.

ORIENTATION 2**AUGMENTER LA FORCE DE FRAPPE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX**

Afin de contribuer à la réduction de l'écart économique entre le Québec et ses principaux voisins et de concrétiser les ambitions économiques du Québec sur la scène internationale, le Ministère intensifiera sa diplomatie économique et contribuera à la nécessaire diversification des marchés pour les entreprises et les organisations québécoises, ainsi qu'à leur succès commercial.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Intensifier la diplomatie économique	Taux d'augmentation des actions de diplomatie économique menées par le gouvernement	+ 10 % par rapport à 2018-2019
2.2. Contribuer à la diversification des marchés internationaux pour les produits et services du Québec	Nombre d'activités de prospection réalisées visant l'ouverture de nouveaux marchés	15
2.3. Contribuer au succès commercial des clientèles économiques québécoises à l'étranger	Taux de satisfaction des clientèles économiques des représentations du Québec à l'étranger	85 %

Actions envisagées

- Augmenter le nombre d'activités de diplomatie économique sur les marchés internationaux;
- Effectuer des activités de prospection sur des marchés pouvant offrir de nouvelles opportunités pour le Québec afin de diversifier ses exportations, en coordination avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et Investissement Québec;
- Effectuer des activités visant à attirer au Québec des événements majeurs et des organisations internationales;
- Améliorer et adapter les services offerts aux clientèles économiques du réseau des représentations à l'étranger.

ORIENTATION 3**RENFORCER LA COORDINATION DE L'ACTION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT AU QUÉBEC ET À L'ÉTRANGER**

Dans un but de renforcer la coordination de l'action internationale du gouvernement, tant au Québec qu'à l'étranger, le Ministère veillera à accroître la synergie entre les ministères et les organismes concernés. Leurs actions collectives et concertées serviront de levier pour maximiser les retombées sociales et économiques pour le Québec.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
3.1. Moderniser l'image de marque du Québec à l'étranger	Pourcentage des partenaires de l'action internationale utilisant une image de marque commune du Québec dans leurs activités à l'étranger	10 %
3.2. Accroître la circulation de l'information stratégique entre les intervenants québécois actifs sur la scène internationale	Pourcentage des partenaires de l'action internationale engagés dans les mécanismes de partage de l'information du Ministère	67 %

Actions envisagées

- Moderniser et harmoniser l'image de marque internationale du Québec pour favoriser la mise en place d'une vision commune, cohérente et complémentaire entre le Ministère et ses partenaires s'articulant autour de ses actions de promotion, de prospection et de communication à l'étranger;
- Mettre sur pied des mécanismes et des outils de partage de données et de l'information stratégique sur les questions internationales afin de favoriser le développement d'une intelligence collective entre les intervenants québécois actifs sur la scène internationale.

ORIENTATION 4**AUGMENTER LA PERFORMANCE DE L'ACTION INTERNATIONALE**

Le Ministère veillera au renforcement et à l'amélioration des capacités d'action du gouvernement sur la scène internationale en visant le développement d'une expertise en matière de diplomatie d'influence et d'économie au sein du gouvernement. Il modernisera également un bon nombre de représentations à l'étranger afin d'en faire de véritables carrefours au service des clientèles québécoises en quête de nouveaux marchés internationaux.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
4.1. Développer l'expertise du gouvernement en diplomatie	Taux de satisfaction des clientèles gouvernementales formées par l'Institut diplomatique du Québec	70 %
4.2. Moderniser les représentations du Québec à l'étranger pour en faire des carrefours d'influence	Pourcentage des représentations à l'étranger offrant des services améliorés	10 %

Actions envisagées

- Mettre en place l'Institut diplomatique du Québec pour développer l'expertise du gouvernement en matière de diplomatie d'influence et de diplomatie économique ainsi que pour bonifier l'offre de formation au bénéfice de tous les ministères et organismes concernés;
- Moderniser plusieurs représentations à l'étranger en rehaussant graduellement leurs infrastructures, leurs outils technologiques et l'organisation du travail pour en faire des carrefours d'influence offrant aux clientèles québécoises des services améliorés.

ANNEXE 1

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Monde pour la jeunesse	10 328,1	2 988,9	9 863,3	2 988,9

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Ressources humaines¹</p> <p>280 636 cadres ou salariés dans les établissements publics ou privés conventionnés</p> <p>9 394 médecins omnipraticiens ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec</p> <p>10 560 médecins spécialistes ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec</p>	<p>Ressources financières</p> <p>42,8 G\$</p> <p>Budget de dépenses pour l'année financière 2020-2021 (MSSS, Office des personnes handicapées du Québec, Régie de l'assurance maladie du Québec et Condition des aînés)</p>	<p>Capacité</p> <p>142 établissements (51 publics, dont 22 CISSS, CIUSSS et CIUSSS-CHU ainsi que 91 privés, dont 39 conventionnés)</p> <p>1 609 installations (lieux physiques) gérées par les établissements publics et privés</p> <p>21 139 lits hospitaliers</p> <p>44 449 places en CHSLD</p>
<p>Services rendus²</p> <p>3 711 052 visites à l'urgence</p> <p>6 113 703 consultations médicales en établissement</p> <p>536 254 chirurgies avec hospitalisation et chirurgies d'un jour</p>	<p>Services rendus²</p> <p>19 545 371 heures de services rendus en soutien à domicile</p> <p>2 962 449 heures de services en adaptation et réhabilitation en déficience physique</p>	<p>Services rendus²</p> <p>37 078 usagers ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ont reçu des services de soutien et d'adaptation à la personne, à la famille et aux proches</p> <p>113 868 usagers ayant reçu des services ambulatoires de première ligne en santé mentale</p>

¹ En date du 31 mars 2019.

² Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le secteur de la santé et des services sociaux doit rendre accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité afin de maintenir, de restaurer et d'améliorer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois, tout en contribuant aux développements social et économique du Québec.

Le rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) porte principalement sur la régulation et la coordination du système de santé et des services sociaux. Le MSSS définit les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et évalue les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il assure également le financement du système et la coordination interrégionale des services.

Pour réaliser sa mission, le MSSS travaille en étroite collaboration avec les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, notamment les établissements de santé et de services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et les autres organismes.

Comme pour l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux, les centres intégrés de santé et de services sociaux et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS) doivent dispenser des services de santé et de services sociaux à la population et répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services.

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) prévoit que le financement et la reddition de comptes financière des établissements de santé et de services sociaux devront se faire en fonction des programmes-services.

Pour assurer l'intégration des services offerts, chaque CISSS, CIUSSS ou CIUSSS-CHU est au cœur de son réseau territorial de services (RTS) et :

- partage avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population de son territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de la population;
- planifie et coordonne les services offerts à la population de son territoire en fonction des orientations ministérielles, des besoins de la population et des différentes réalités locales qui composent son territoire;
- met en place les mesures visant la protection de la santé publique et la protection sociale des individus, des familles et des groupes;
- assure la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables;
- établit les corridors de services régionaux ou interrégionaux requis et conclut des ententes avec les autres établissements et les autres partenaires de son RTS (centres hospitaliers universitaires, cliniques médicales, groupes de médecine de famille, cliniques réseau, organismes communautaires, pharmacies communautaires, partenaires externes, etc.);

- assure le développement et le bon fonctionnement des réseaux locaux de services (RLS) de son territoire;
- accorde les subventions aux organismes communautaires et attribue les allocations financières aux ressources privées concernées.

Par ailleurs, les sept établissements publics suivants ne sont pas fusionnés à un CISSS/CIUSSS et offrent des services spécialisés et surspécialisés au-delà de leur région sociosanitaire d'appartenance : CHU de Québec - Université Laval; Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec - Université Laval; Centre hospitalier de l'Université de Montréal; Centre universitaire de santé McGill; Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine; Institut de Cardiologie de Montréal; Institut Philippe-Pinel de Montréal.

Enfin, cinq établissements publics desservent une population nordique et autochtone.

La structure budgétaire de financement des établissements en programmes-services et en programmes-soutien se retrouve dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisés dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux ou encore aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune. Il existe actuellement neuf programmes-services, soit :

- deux programmes-services pour les besoins touchant l'ensemble de la population :
 - Santé publique qui permet d'assurer la promotion, la prévention, la protection de la santé et du bien-être ainsi que la surveillance de l'état de santé de la population;
 - Services généraux – activités cliniques et d'aide qui couvrent les services de première ligne en matière de santé ou de problèmes sociaux ponctuels.
- sept programmes-services consacrés à des problématiques particulières :
 - Soutien à l'autonomie des personnes âgées : soins et services à domicile et hébergement;
 - Déficience physique, pour les incapacités liées à l'audition, à la vision, au langage et à la parole ou aux activités motrices;
 - Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
 - Jeunes en difficulté;
 - Dépendances, telles que l'alcoolisme, la toxicomanie et le jeu pathologique;
 - Santé mentale;
 - Santé physique, qui couvre les services d'urgence, les services spécialisés et surspécialisés, les services en continu exigeant un suivi systématique (exemples : maladies chroniques, cancer) ainsi que les soins palliatifs.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes services. Les trois programmes-soutien sont les suivants :

- Administration;
- Soutien aux services;
- Gestion des bâtiments et des équipements.

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a pour mission de faire respecter la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1). À cette fin, l'OPHQ joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les assiste et les représente individuellement et collectivement. L'OPHQ doit également s'assurer que, dans les limites de la loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées et de permettre à ces dernières de participer pleinement à la vie en société.

La RAMQ administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La RAMQ agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux et de la recherche.

Les autres organismes relevant de la ministre et dont la mission est complémentaire à celle du Ministère sont l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), Héma Québec, la Corporation d'urgences-santé, la Commission sur les soins de fin de vie et le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE).

Le soutien aux proches aidants et le Secrétariat aux aînés viennent s'ajouter à ces programmes. Le Secrétariat aux aînés a pour mission de favoriser le vieillissement actif de la société québécoise. Il planifie, conseille, concerta et soutient des politiques ou mesures propices à :

- combattre les préjugés;
- favoriser la participation;
- assurer la santé et la sécurité des aînés;

et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2020-2021 s'établit à 42 787,0 M\$, soit une hausse de 5,4 % par rapport à la dépense probable 2019-2020¹.

PROGRAMME 1

Fonctions de coordination

Ce programme vise à procurer au Ministère ainsi qu'à l'organisme-conseil les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins et à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation de services de santé et de services sociaux.

La croissance de ce programme en 2020-2021 par rapport à la dépense probable 2019-2020 est de 18,9 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux ajustements salariaux et à l'indexation des autres dépenses au 1^{er} avril 2020, à l'intensification des activités du Ministère, ainsi qu'à la pleine reprise des activités du CSBE.

PROGRAMME 2

Services dispensés à la population

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

La croissance de ce programme en 2020-2021 par rapport à la dépense probable 2019-2020 est de 1 980,6 M\$.

Cette augmentation provient principalement des crédits additionnels qui ont été accordés pour augmenter les services à la population dont :

- 313,0 M\$² pour les réinvestissements déterminés par l'Institut de la pertinence des actes médicaux dans les services hospitaliers spécialisés;
- 137,0 M\$ pour consolider les services aux jeunes en difficulté afin que les établissements soient en mesure de répondre aux besoins en fonction du volume des demandes;
- 100,0 M\$ pour renforcer le développement du soutien à domicile;
- 95,0 M\$ pour financer la révision à la baisse de la tarification des stationnements dans l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux du Québec;

¹ En excluant les sommes reçues de la provision du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants et celles de la provision du ministère des Finances pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé.

² Ce réinvestissement est financé par des économies équivalentes au programme 04, Régie de l'assurance maladie du Québec, en conformité avec l'entente intervenue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

- 85,0 M\$ pour la bonification du soutien financier aux adultes handicapés et à leurs proches ainsi que pour la bonification des soins et services aux personnes handicapées. Cet investissement concerne aussi bien les résidences à assistance continue que les ressources d'hébergement en déficience. En outre, il vise le soutien à l'intégration au travail des personnes handicapées et d'autres mesures répondant aux besoins des personnes handicapées et de leurs proches;
- 70,1 M\$ pour des initiatives en santé mentale, orientées notamment sur le renforcement des services de proximité, la prise en charge et la guérison des troubles concomitants ou la bonne prise en charge des premiers épisodes psychotiques;
- 70,0 M\$ pour plus de 900 lits et places d'hébergement supplémentaires dans le cadre du cheminement vers 2 600 places d'ici 2022-2023, de façon à mieux répondre aux besoins en hébergement de la population québécoise, dans un contexte de transition d'ici à l'ouverture des premières maisons des aînés;
- 40,0 M\$ pour poursuivre et renforcer le projet Agir tôt, incluant un appui particulier au programme dans les régions éloignées. Ce projet permet le déploiement progressif, à l'échelle du Québec, d'une plateforme informatique qui donnera accès aux parents à des questionnaires permettant l'évaluation du profil développemental de leur enfant. À partir des réponses à ces questionnaires, l'enfant pourra être orienté plus rapidement vers une nouvelle gamme de services appropriés et être pris en charge par de nouvelles équipes multidisciplinaires spécialisées le plus tôt possible, afin d'assurer sa réussite scolaire;
- 40,0 M\$ pour le rehaussement du programme de soutien aux organismes communautaires;
- 40,0 M\$ pour amorcer la transformation numérique prévue dans le cadre de la stratégie gouvernementale et ministérielle en ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux;
- 34,1 M\$ pour le programme GMF (groupe de médecine familiale);
- 32,5 M\$ pour le traitement de la leucémie grâce aux lymphocytes T porteuses d'un récepteur chimérique (CAR T-cell);
- 30,0 M\$ pour la prévention en milieu scolaire;
- 20,0 M\$ pour le rehaussement de l'offre alimentaire dans les milieux de vie en hébergement pour les aînés;
- 20,0 M\$ pour le développement de nouveaux sites Aire ouverte pour la santé psychologique et l'épanouissement des jeunes de 12 à 25 ans;
- 19,0 M\$ additionnels pour bonifier l'aide aux proches aidants, en lien avec le déploiement de la politique associée;
- 16,0 M\$ pour la modernisation du cadre de gestion de la contribution des adultes hébergés;

- 14,2 M\$ pour la consolidation du nouveau programme Mieux voir pour réussir, qui offre le remboursement d'une partie des frais associés à l'achat de lunettes ou de lentilles cornéennes auprès d'entreprises établies au Québec pour tous les jeunes de 17 ans ou moins, afin de favoriser la réussite scolaire et, potentiellement, de diminuer le décrochage scolaire;
- 5,5 M\$ pour la lutte contre la dépendance aux écrans.

Le solde de la croissance résulte principalement de l'impact des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2020 de 330,3 M\$, de l'indexation des dépenses autres que salariales de 167,0 M\$ et de l'augmentation du service de dette de 85,4 M\$.

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 14,0 M\$, en hausse de 0,5 M\$ comparativement à la dépense probable 2019-2020. Cette augmentation découle principalement des ajustements salariaux au 1^{er} avril 2020 et du projet de simplification des demandes d'accès aux programmes destinés aux personnes handicapées.

PROGRAMME 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 158,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette augmentation découle principalement de la croissance des coûts relatifs à la consommation de médicaments et de services pharmaceutiques et prend en compte la récurrence des économies escomptées dans le cadre de l'entente conclue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

PROGRAMME 5

Condition des Aînés

Ce programme finance des mesures qui permettent de favoriser le vieillissement actif de la société québécoise. Ensuite, il assure la mise en place des mesures permettant de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir de façon particulière les personnes âgées plus vulnérables. Enfin, ce programme permet de planifier, conseiller, concerter et soutenir des politiques ou mesures propices pour combattre les préjugés et favoriser la participation, la santé et la sécurité des personnes âgées, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

En 2020-2021, ce programme disposera d'un budget de 34,5 M\$, ce qui représente une augmentation de 3,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par la bonification des mesures pour appuyer le vieillissement actif et renforcer le soutien aux personnes âgées en situation de vulnérabilité.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions de coordination	173 207,6	18 933,0	154 874,6	154 274,6
2. Services dispensés à la population	31 725 198,3	1 980 616,8	29 703 167,8	29 744 581,5
3. Office des personnes handicapées du Québec	14 024,5	500,7	13 523,8	13 523,8
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	10 840 074,2	158 105,1	10 681 969,1	10 681 969,1
5. Condition des Aînés	34 454,0	3 725,4	30 828,6	30 728,6
Total	42 786 958,6	2 161 881,0	40 584 363,9	40 625 077,6

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	2 968,4	1 355,2	1 613,2
Immobilisations en ressources informationnelles	6 080,0	(878,4)	6 958,4
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	9 048,4	476,8	8 571,6

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PROFESSIONNELS ET AUX SERVICES**

Le premier accès au système de santé et de services sociaux se fait généralement par l'entremise du médecin de famille ou d'un autre professionnel en première ligne. Ensuite, la personne accède à toute une gamme de services qui doivent être adaptés à ses besoins.

Au 31 mars 2019, 81 % de la population québécoise était inscrite auprès d'un médecin de famille. Toutefois, 540 000 personnes sont toujours en attente d'un médecin de famille au Guichet d'accès aux médecins de famille (GAMF). Même lorsqu'ils sont inscrits, notamment en GMF, plusieurs usagers éprouvent des difficultés à obtenir un rendez-vous et à rencontrer un médecin, une infirmière ou un autre professionnel de la santé le jour même ou le lendemain lorsqu'ils le requièrent. Certaines personnes se présentent donc à l'urgence et attendent plusieurs heures avant une prise en charge médicale, et ce, en dépit des efforts constants pour diminuer l'attente.

En ce qui a trait aux services spécialisés, au 31 mars 2019, 13 480 personnes étaient toujours en attente de leur chirurgie depuis plus de six mois, et ce, malgré une amélioration dans les temps d'attente. Les personnes qui requièrent une consultation pour des services médicaux spécialisés doivent elles aussi faire face à des délais d'attente, parfois s'échelonnant sur plusieurs mois.

Par ailleurs, certaines clientèles plus vulnérables dont les personnes âgées, les jeunes en difficulté et les personnes vivant avec des déficiences ou divers troubles mentaux et de dépendance peuvent avoir d'importants besoins de services, parfois complexes, et font face à certaines difficultés d'accès.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Offrir un accès plus rapide aux services de première ligne	Pourcentage de la population inscrite auprès d'un médecin de famille Mesure de départ : 81 %	83 %
	Nombre de personnes inscrites auprès d'un médecin de famille en GMF Mesure de départ : 5 020 975	5 522 287
	Pourcentage des personnes ayant consulté un professionnel de la santé à l'intérieur de 36 heures Mesure de départ : à définir	75 %
1.2. Diminuer le temps d'attente à l'urgence	Délai moyen de prise en charge médicale à l'urgence pour la clientèle ambulatoire Mesure de départ : 168 minutes	120 minutes
	Durée moyenne de séjour pour la clientèle sur civière Mesure de départ : 14,2 heures	13 heures
1.3. Améliorer l'accès aux services en santé mentale	Nombre de personnes en attente d'un service en santé mentale Mesure de départ : 15 374 personnes	6 150
1.4. Améliorer l'accès aux services en dépendance	Nombre de personnes ayant reçu des services en dépendance Mesure de départ : 50 938 personnes	55 294

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.5. Améliorer l'accès aux services spécialisés	Pourcentage des consultations auprès d'un médecin spécialiste, après référence par un médecin de famille, réalisé à l'intérieur des délais	81 %
	(Priorités A-B-C-D-E : A = 3 jours et moins, B = 10 jours et moins, C = 28 jours et moins, D = 3 mois et moins et E = 12 mois et moins)	
	Mesure de départ : 70 %	
	Nombre de demandes de chirurgies en attente depuis plus de 6 mois	11 000
	Mesure de départ : 13 480 chirurgies	
1.6. Améliorer l'accès aux services pour les personnes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme	Pourcentage de patients traités par chirurgie oncologique dans le délai inférieur ou égal à 28 jours	85 %
	Mesure de départ : 65 %	
	Nombre de places en services résidentiels pour les personnes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme	16 000
	Mesure de départ : 15 450 places	
1.7. Augmenter les services de soutien à domicile	Nombre total de personnes recevant des services de soutien à domicile	364 602
	Mesure de départ : 359 772 personnes	
	Nombre total d'heures de services de soutien à domicile	21,3 millions d'heures
	Mesure de départ : 19 545 371 heures	
1.8. Améliorer l'accès aux services destinés aux enfants, aux jeunes et à leurs familles	Proportion des jeunes enfants présentant un retard significatif de développement ayant bénéficié de services des programmes en déficience physique ou en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme dans les délais	92 %
	Mesure de départ : 89 %	
	Nombre de jeunes dont la famille a bénéficié du remboursement de lunettes ou de lentilles à la suite d'une prescription optométrique	60 000
	Mesure de départ : 0	
	Pourcentage des premiers services en CLSC pour les jeunes en difficulté rendus dans un délai de 30 jours ou moins	73 %
	Mesure de départ : 71 %	

Actions envisagées

- Offrir un accès plus rapide aux services de première ligne en :
 - poursuivant les actions visant à améliorer l'inscription et l'accès aux médecins de famille pratiquant dans un GMF ou hors GMF;
 - renforçant l'accessibilité aux services de première ligne, notamment en développant l'interdisciplinarité et en mettant plus à profit, au service des usagers et de la population, les qualifications et l'expertise des infirmières praticiennes spécialisées et des pharmaciens;
 - augmentant, en collaboration avec les fédérations médicales, les plages de disponibilité des médecins, et en implantant de nouvelles modalités de consultation et d'intervention médicale pour mieux répondre aux besoins de la population.
- Diminuer le temps d'attente à l'urgence en :
 - réduisant l'engorgement des urgences et en diminuant les complications de la grippe chez les malades chroniques, notamment grâce aux cliniques d'hiver;
 - réduisant significativement le temps d'attente dans les urgences, notamment en consolidant les services de proximité (soins à domicile, groupes de médecine de famille et super cliniques, intégration des infirmières praticiennes spécialisées et mesures de maintien dans la communauté, mesures incitatives de prise en charge pour les médecins) et en bonifiant l'accès aux services alternatifs à l'hospitalisation aux patients ayant une condition aiguë.
- Améliorer l'accès aux services en santé mentale en :
 - renforçant l'accès à des soins et services diversifiés et de qualité pour les personnes ayant un problème de santé mentale;
 - déployant les services du Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie dans l'ensemble des établissements visés;
 - élaborant et diffusant le Plan d'action en santé mentale 2020-2025.
- Améliorer l'accès aux services en dépendance en mettant en œuvre les mesures prévues au Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 et au Programme sur l'usage et les dépendances aux substances;
- Améliorer l'accès aux services spécialisés en :
 - implantant les modalités de l'accès priorisé aux services spécialisés (APSS) pour permettre un accès aux services spécialisés à l'intérieur d'un délai correspondant à la condition clinique du patient;
 - continuant de soutenir les établissements dans la mise en œuvre des actions visant notamment à améliorer l'accessibilité à la chirurgie selon les priorités cliniques.

- Améliorer l'accès aux services pour les personnes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme en accroissant les places en services résidentiels pour ces personnes;
- Augmenter les services de soutien à domicile en :
 - permettant à la population de demeurer à domicile le plus longtemps possible, en renforçant les soins à domicile de façon majeure et en favorisant des soins adaptés à leurs besoins;
 - augmentant la pertinence, l'accessibilité et l'intensité des services de soutien à domicile en fonction des besoins de la clientèle adulte de longue durée et en dégagant une marge de manœuvre permettant de desservir un plus grand nombre d'usagers à domicile.
- Favoriser le vieillissement actif et le soutien aux personnes âgées en :
 - soutenant la participation des aînés dans leur communauté, en leur permettant d'y vieillir en santé en créant pour eux des environnements sains, sécuritaires et accueillants, grâce à la mise en œuvre du Plan d'action 2018-2023 : un Québec pour tous les âges, second plan d'action issu de la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec;
 - soutenant la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées, notamment en poursuivant la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022;
 - assurant une meilleure protection aux personnes âgées en situation de vulnérabilité, entre autres avec le déploiement des processus d'intervention concertés découlant de l'Entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées.
- Améliorer l'accès aux services destinés aux enfants, aux jeunes et leurs familles en :
 - assurant l'accès aux services à l'intérieur des délais prescrits pour les personnes ayant une déficience et optimiser les processus cliniques et administratifs;
 - poursuivant la mise en place des actions prévues au Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 – Des actions structurantes pour les personnes et leur famille afin de favoriser le développement du plein potentiel des personnes ayant un trouble dans le spectre de l'autisme (TSA), de permettre leur accomplissement et de soutenir leurs proches;
 - rehaussant le soutien clinique aux intervenants du programme-services jeunes en difficulté, contribuant à la qualité des services qu'ils offrent et ainsi mieux protéger la jeunesse;
 - poursuivant l'implantation des mesures du programme Mieux voir pour réussir;
 - améliorant la prise en charge des enfants ayant des difficultés d'apprentissage en lien avec la stratégie Agir tôt.

ORIENTATION 2**FAVORISER LA PRÉVENTION ET LES SAINES HABITUDES DE VIE**

Le MSSS compte poursuivre la mise en place de mesures structurantes en matière de promotion de la santé et de prévention de problèmes évitables. Celles-ci permettent d'engager les citoyens dans la prise en charge de leur santé et des milieux dans lesquels ils vivent et évoluent afin d'améliorer leurs conditions et habitudes de vie. Cela requiert de renforcer les collaborations intersectorielles pour agir sur les déterminants de la santé et relever les défis des prochaines années.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Augmenter la vaccination contre l'influenza chez les personnes ayant une maladie chronique	Taux de vaccination chez les personnes atteintes de maladies chroniques âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage privé Mesure de départ : 32 %	Estimé à partir d'une enquête populationnelle réalisée tous les deux ans Cibles 2019-2020 : 50 % Cibles 2021-2022 : 75 %
2.2. Améliorer les habitudes de vie de la population	Proportion de la population de 12 ans ou plus consommant 5 fois ou plus des fruits et légumes par jour Mesure de départ : 35 %	37 %
	Proportion de fumeurs réguliers et occasionnels de cigarettes âgés de 18 à 34 ans Mesure de départ : 22,4 %	20,5 %

Actions envisagées

- Augmenter la vaccination contre l'influenza chez les personnes ayant une maladie chronique en poursuivant les actions de promotion et de sensibilisation visant à accroître le nombre de personnes ayant une maladie chronique qui ont reçu un vaccin contre l'influenza;
- Améliorer les habitudes de vie de la population en :
 - engageant les citoyens dans l'adoption de saines habitudes de vie et la prise en charge de leur santé, à l'ère du numérique, notamment pour répondre au mieux aux besoins des usagers, de leurs proches et de la population pour faire face aux maladies chroniques;
 - réduisant les méfaits associés à la consommation de substances psychoactives et poursuivre la mise en œuvre des mesures de prévention et de l'encadrement associés à la légalisation de la consommation de produits issus du cannabis.

ORIENTATION 3**PRENDRE SOIN DU PERSONNEL DU RÉSEAU**

Il importe de renforcer la stabilité des équipes en leur offrant des conditions de pratique sécuritaires et de qualité. Le MSSS et le réseau doivent poursuivre leurs efforts afin d'améliorer la présence au travail et de réduire le recours aux heures supplémentaires. Les actions visant à réduire le recours aux heures supplémentaires obligatoires vont se poursuivre.

L'objectif et ses indicateurs

Objectif	Indicateurs	Cibles 2020-2021
3.1. Améliorer la disponibilité du personnel	Ratio de présence au travail Mesure de départ : 90,12	90,32
	Taux d'heures supplémentaires Mesure de départ : 4,61	4,32

Actions envisagées

- Améliorer la disponibilité du personnel en :
 - prenant soin du personnel en déployant le Plan d'action national visant la prévention en milieu de travail et la promotion de la santé globale 2019-2023;
 - mettant en action des mesures facilitant le retour au travail et la stabilité des équipes et d'autres permettant le respect de ses obligations relatives à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (RLRQ, chapitre S-02.1);
 - consolidant et stabilisant les équipes de travail, notamment en implantant des préposés aux bénéficiaires moniteurs, en ajoutant des ressources pour permettre d'améliorer la gestion de proximité et en ajoutant des nouvelles ressources en CHSLD, tout en haussant le financement de Recrutement Santé Québec;
 - formant de nouveaux préposés aux bénéficiaires.

ORIENTATION 4**MODERNISER LE RÉSEAU ET SES APPROCHES**

La diversité des régions du Québec, ainsi que leurs caractéristiques propres, nécessitent de privilégier la collaboration et une approche populationnelle. Les services doivent être mieux adaptés à la population et à ses besoins et doivent aussi être offerts à proximité des milieux de vie. À cet égard, la mise en place de services numériques facilitera l'accès aux soins et aux services de santé et de services sociaux.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
4.1. Améliorer la satisfaction de la population à l'égard des soins et services	Taux de satisfaction de la population à l'égard des soins et services Mesure de départ : À définir	+ 1 % comparé à 2019-2020
4.2. Déployer des approches adaptées et intégrées aux besoins de la population	Nombre de sites de type Aire ouverte offrant des services adaptés à la réalité des jeunes de 12 à 25 ans Mesure de départ : 3 sites	20
	Nombre de places développées en maison des aînés et milieux de vie alternatifs Mesure de départ : 0 place	Le déploiement de 2 600 places en maison des aînés et milieux de vie alternatifs d'ici 2023
	Déploiement de la Politique nationale pour les proches aidants Mesure de départ : Travaux en cours	Dépôt de la politique
	Nombre de maisons de répit pour soutenir les proches aidants Mesure de départ : 1	8
4.3. Favoriser la mise en place de services numériques de santé au sein du réseau	Nombre de services provinciaux déployés en télésanté Mesure de départ : 3	5
	Nombre de plages offertes par Rendez-vous santé Québec (RVSQ) ayant été comblé par les citoyens au cours de l'année Mesure de départ : 250 000	465 000

Actions envisagées

- Déployer des approches adaptées et intégrées aux besoins de la population et améliorer la satisfaction de la population à l'égard des soins et services en :
 - déployant 13 nouveaux sites de type Aire ouverte en offrant des services adaptés à la réalité des jeunes de 12 à 25 ans pour porter le total à 20 sites déployés d'ici mars 2021;
 - poursuivant des travaux préalables nécessaires au développement des 2 600 places en maison des aînés et milieux de vie alternatifs;
 - adoptant et mettant en œuvre une toute nouvelle offre de services destinée à appuyer les proches aidants, en soutenant notamment, d'ici le 31 mars 2022, l'ouverture de dix maisons de répit, en partie fondées sur le modèle développé à la Fondation Maison Gilles-Carle;
 - diffusant la Politique nationale pour les proches aidants.

- Favoriser la mise en place de services numériques de santé au sein du réseau en :
 - finalisant les actions préalables à la mise en place de cinq services provinciaux de télésanté en 2020-2021;
 - poursuivant le déploiement du système Rendez-vous santé Québec (RVSQ) dans les milieux cliniques.

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commissaire à la santé et au bien-être	3 200,0	1 664,4
Office des personnes handicapées du Québec	14 024,5	13 523,8

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'urgences-santé	166 136,4	130 809,3	156 290,2	128 118,5
Fonds de l'assurance médicaments	3 894 546,6	2 589 200,8	3 664 612,7	2 387 303,3
Héma-Québec	459 561,0	40 408,0	451 899,0	39 859,0
Institut national de santé publique du Québec	81 879,5	56 186,3	76 375,3	53 231,3
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	30 737,9	23 804,7	26 886,8	21 451,1
Régie de l'assurance maladie du Québec	13 224 583,7	8 939 475,9	12 996 597,5	8 964 821,4

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis				
Dépenses	72 700,0	-	25 000,0	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds de soutien aux proches aidants				
Dépenses	17 980,0	-	16 171,7	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux				
Dépenses	320 526,5	273 014,2	249 765,4	200 389,8
Investissements	113 741,6	-	44 726,0	-

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



¹ Au 31 mars 2019.

² Pour 2018-2019.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission de faire du milieu de vie des Québécois un endroit sécuritaire, propice au développement social et économique de la société en intervenant, de concert avec ses partenaires, dans différents secteurs, dont les services correctionnels, la sécurité civile, la sécurité incendie, les affaires policières et l'expertise judiciaire et médico-légale.

Le Ministère et les organismes composant le portefeuille « Sécurité publique » interviennent notamment dans les secteurs d'activité suivants :

- la prévention de la criminalité et des décès, dont ceux survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- la protection des membres du Conseil exécutif, la sécurité dans les palais de justice et l'encadrement des activités policières;
- la sécurité civile et la sécurité incendie;
- l'administration des permis, l'encadrement, la surveillance et le contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- les expertises judiciaires;
- les services correctionnels, la prévention de la récidive et les mesures de remise en liberté progressive;
- la formation des policiers et des pompiers;
- le maintien de la paix et de l'ordre public, le soutien aux corps de police ainsi que l'encadrement et la surveillance de l'intervention policière;
- le traitement des plaintes à l'égard des policiers et des citations à comparaître en déontologie policière;
- la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion dans le secteur public, notamment en matière contractuelle;
- les enquêtes indépendantes lorsqu'une personne décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police, et certaines enquêtes concernant des allégations de nature criminelle à l'égard de policiers;
- la promotion et le développement de la Capitale-Nationale.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de directions générales, à savoir les Affaires ministérielles, les Affaires policières, la Sécurité civile et sécurité incendie, les Services correctionnels, les Services à la gestion ainsi que la Sûreté du Québec. De plus, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

Neuf organismes relevant de la ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la sécurité publique. Il s'agit du Bureau des enquêtes indépendantes, du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec.

Enfin, à titre de ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, la ministre de la Sécurité publique se voit confier des responsabilités liées au développement de la région. À cet égard, la ministre assume ses responsabilités avec le soutien du Secrétariat à la Capitale-Nationale ainsi que de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ). La CCNQ veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2020-2021 s'établit à 1 682,6 M\$, soit une diminution de 111,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme permet de planifier et de coordonner les activités nécessaires à la gestion des programmes du Ministère.

Le budget de dépenses de ce programme est de 68,5 M\$, ce qui se compare à la dépense probable 2019-2020.

PROGRAMME 2

Services de la Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 721,4 M\$, en diminution de 26,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des éléments suivants, soit le transfert des sommes au cours de 2019-2020 de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité, la mise en place de mesures d'optimisation en 2020-2021 et les ajustements salariaux.

Les activités de la Sûreté du Québec sont également financées par des revenus gérés dans un fonds spécial, lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Samuel-De Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes. De plus, ces activités sont financées par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu, lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée.

PROGRAMME 3

Gestion du système correctionnel

Ce programme vise à protéger la société en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté des services pour favoriser leur réinsertion sociale.

Ce programme inclut également la Commission québécoise des libérations conditionnelles, dont le mandat consiste notamment à examiner le cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle.

Le budget de dépenses de ce programme est de 541,8 M\$, en diminution de 2,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des éléments suivants, soit la poursuite de la mise en place du plan pour moderniser le système de justice, la mise en place de mesures d'optimisation en 2020-2021 et les ajustements salariaux.

PROGRAMME 4

Sécurité et prévention

Ce programme assure l'inspection des services de police et prévoit le financement des services policiers autochtones. De plus, il agit dans la lutte contre le terrorisme et en prévention de la criminalité, voit au transport et à la protection des membres du Conseil exécutif et gère les services de sécurité dans les palais de justice et certains édifices gouvernementaux.

Ce programme veille également à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques de sinistres portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens. Lorsqu'un sinistre survient, ce programme facilite un retour à la vie normale.

Le budget de dépenses de ce programme est de 206,1 M\$, en diminution de 83,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique notamment par l'aide financière versée aux sinistrés en raison des inondations exceptionnelles du printemps 2019 et le transfert des sommes au cours de 2019-2020 de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

PROGRAMME 5

Expertises scientifiques et médico-légales

Ce programme est chargé de fournir des services divers en matière de médecine légale et d'expertise judiciaire.

Ce programme inclut également le Bureau du coroner, dont le mandat est d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine.

Le budget de dépenses de ce programme est de 22,7 M\$, ce qui se compare à la dépense probable 2019-2020.

PROGRAMME 6**Encadrement et surveillance**

Ce programme regroupe les activités d'encadrement et de surveillance de cinq organismes budgétaires soit :

- le Commissaire à la déontologie policière qui traite les plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions et les agents de la paix agissant au sein de l'Unité permanente anticorruption (UPAC);
- le Comité de déontologie policière qui est un tribunal administratif spécialisé ayant pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête;
- la Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- le Commissaire à la lutte contre la corruption qui est chargé d'assurer la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur public, notamment en matière contractuelle;
- le Bureau des enquêtes indépendantes, qui mène principalement des enquêtes lorsqu'une personne, autre qu'un policier en service, décède, est blessée par une arme à feu utilisée par un policier ou encore subit une blessure grave lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police.

Le budget de dépenses de ce programme est de 51,7 M\$, en diminution de 1,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par le transfert des sommes, au cours de 2019-2020, de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

PROGRAMME 7**Promotion et développement de la Capitale-Nationale**

Ce programme a pour objet le développement et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec à titre de capitale nationale, en contribuant à l'aménagement et la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités et en agissant en complémentarité des milieux locaux et régionaux afin de soutenir leur développement économique, social, culturel et touristique.

Le budget de dépenses de ce programme est de 70,4 M\$, en augmentation de 2,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants, soit la variation à la hausse du remboursement du service de la dette et la diminution planifiée des sommes dédiées au projet de conservation et de mise en valeur du site Cartier-Roberval.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	68 516,6	(13,7)	68 530,3	68 530,3
2. Services de la Sûreté du Québec	721 375,8	(26 891,4)	693 005,0	748 267,2
3. Gestion du système correctionnel	541 758,3	(2 436,4)	537 097,5	544 194,7
4. Sécurité et prévention	206 053,8	(83 172,3)	275 553,3	289 226,1
5. Expertises scientifiques et médico-légales	22 702,2	(76,7)	22 778,9	22 778,9
6. Encadrement et surveillance	51 749,6	(1 359,8)	51 713,6	53 109,4
7. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	70 423,8	2 440,5	65 983,3	67 983,3
Total	1 682 580,1	(111 509,8)	1 714 661,9	1 794 089,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Sécurité publique » est de 33,4 M\$. De ce montant, 18,9 M\$ sont alloués au Ministère et aux organismes relevant de la ministre, excluant la Sûreté du Québec. Ce budget est constitué des sommes requises pour de nouvelles initiatives ainsi que le parachèvement de développements informatiques.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 14,5 M\$ est constitué principalement des sommes requises en immobilisations pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, à la surveillance des autoroutes et aux services spécialisés.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	13 972,9	-	13 972,9
Immobilisations en ressources informationnelles	19 355,4	6 659,8	12 695,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	97,4	-	97,4
Total	33 425,7	6 659,8	26 765,9

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2020-2021 sont liés aux objectifs des deux orientations du Plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Sécurité publique.

ORIENTATION 1

MISER SUR LA PRÉVENTION POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE

Devant des événements climatiques appelés à s'intensifier, la prévention et l'accroissement de la résilience des collectivités sont parmi les moyens que privilégie le Ministère pour prémunir la population des conséquences difficilement prévisibles et parfois désastreuses de ceux-ci sur la vie, les biens, les infrastructures publiques et l'environnement.

En matière de sécurité comme dans plusieurs domaines, il est préférable de prévenir les problèmes que de devoir y réagir et y apporter des correctifs. Cela vaut pour leurs conséquences sur la vie des citoyens touchés aussi bien que pour les coûts sociaux associés aux interventions correctives ou de rétablissement. Le Ministère place donc la prévention en priorité et invite les citoyens à prendre des mesures pour assurer leur propre protection. Il travaille à les responsabiliser et à mieux les soutenir dans leurs actions préventives et il fait de même pour les municipalités et les partenaires avec qui il collabore lors d'une urgence.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1.a Améliorer les connaissances des citoyens relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente	Pourcentage des citoyens qui déclarent connaître les outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition	10 %
1.1.b Améliorer les connaissances des municipalités relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente	Pourcentage des municipalités qui déclarent connaître les outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition	40 %
1.2. Investir dans la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres	Valeur cumulative des biens et des infrastructures qui seront protégées par les interventions préventives auxquelles le ministère contribue grâce à son Cadre pour la prévention de sinistres	Plus de 100,0 M\$
1.3. Soutenir les intervenants du milieu par la mise en place de programmes de prévention et de lutte contre la criminalité	Investissement dans les initiatives et programmes de prévention du crime et de lutte contre la criminalité	Des investissements équivalents ou supérieurs à ceux de 2019-2020 : 51,0 M\$

Actions envisagées

- La poursuite de la mise en œuvre de la Politique québécoise en sécurité civile;

- Le soutien à la formation des pompiers et la poursuite des autres mesures contribuant à accroître la sécurité incendie;
- L'investissement soutenu dans le développement des connaissances sur les risques de sinistres et la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres;
- Le maintien d'une offre de mesures et de programmes préventifs et dissuasifs de lutte contre le crime;
- La participation aux efforts de prévention et de lutte contre la radicalisation;
- La réalisation de deux sondages auprès des citoyens et des municipalités visant à valider leur connaissance des outils à leur disposition.

ORIENTATION 2**MIEUX SERVIR EN MODERNISANT ET EN SIMPLIFIANT LES SERVICES**

Le ministère, dans l'exercice de ses responsabilités, entend moderniser et simplifier les services qu'il rend à la population. Il s'est fixé à cet égard cinq principaux objectifs.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Encourager le recours aux services en ligne	Taux d'utilisation des services en ligne offerts en matière d'aide financière aux sinistrés	25 %
2.2. Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale	Proportion des évaluations de personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois, produites dans les délais	Plus de 65 %
	Proportion des évaluations de personnes contrevenantes purgeant une peine de 6 mois et plus, produites dans les délais	Plus de 69 %
	Nombre cumulatif de programmes d'accompagnement s'adressant à une clientèle particulière en détention dont les apprentissages ont été évalués	4
	Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes incarcérées ayant participé au programme Parcours	4 %
	Pourcentage de diminution du nombre de personnes incarcérées transférées dans divers établissements de détention	12 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.3. Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités	Pourcentage d'avancement dans la mise en œuvre des actions planifiées, relatives au projet d'orientations ministérielles visant à faire évoluer le modèle d'organisation policière au Québec	50 %
	Proportion de policiers d'origine autochtone au sein des corps de police du Québec	2,54 %
2.4. Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés	Proportion de l'ensemble des dossiers d'aide financière de particuliers traités dans un délai de 6 mois	60 %
	Proportion des sinistrés se déclarant globalement satisfaits de l'aide offerte	Plus de 80 %
2.5. Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice	Proportion des établissements de détention ciblés où les systèmes de visiocomparution et de visioparlor sont opérationnels	75 %
	Proportion de l'ensemble des expertises judiciaires et médico-légales produites dans un délai de 90 jours	76 %

Actions envisagées

- Le développement et la mise à niveau de la prestation électronique de services;
- La réduction du délai de traitement des dossiers d'aide financière aux sinistrés;
- La contribution à la réduction des délais de justice par la mise à la disposition des intervenants du système judiciaire de services de visiocomparution et par l'amélioration des services de transport des détenus;
- L'amélioration de l'offre aux personnes contrevenantes condamnées à une peine en détention ou dans la communauté, des services d'évaluation ainsi que des services et programmes d'aide adaptés en vue de favoriser une réinsertion sociale réussie;
- La réalisation d'un sondage auprès des sinistrés afin de valider leur degré de satisfaction de l'aide offerte;
- L'amélioration du processus d'expertises judiciaires et médico-légales afin de diminuer les délais de traitement.

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

En complément aux choix budgétaires du Ministère, la Sûreté du Québec dispose d'une enveloppe qui lui est propre. Selon les orientations stratégiques du Ministère, ses choix budgétaires sont les suivants :

ORIENTATION 1

MISER SUR LA PRÉVENTION POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE

Actions envisagées

- La bonification de mesures pour la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet;
- Le maintien d'une offre de mesures et de programmes préventifs et dissuasifs en matière de violence contre un partenaire intime;
- La lutte contre le crime organisé en collaboration avec différents partenaires.

ORIENTATION 2

MIEUX SERVIR EN MODERNISANT ET EN SIMPLIFIANT LES SERVICES

Actions envisagées

- Le maintien d'un service adapté aux victimes d'actes criminels en tenant compte des spécificités propres à ces dernières;
- La migration de la desserte policière au Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR).

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau des enquêtes indépendantes	7 932,7	7 925,8
Bureau du coroner	9 466,5	9 480,0
Comité de déontologie policière	2 008,9	2 007,4
Commissaire à la déontologie policière	3 760,7	3 757,2
Commissaire à la lutte contre la corruption	22 149,3	22 133,5
Commission québécoise des libérations conditionnelles	5 204,9	5 199,8
Régie des alcools, des courses et des jeux	15 898,0	17 285,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission de la capitale nationale du Québec	25 443,4	22 717,3	22 327,8	20 266,8
École nationale de police du Québec	43 978,3	5 404,8	42 266,2	5 404,8
École nationale des pompiers du Québec	2 337,0	-	2 135,7	-

LES FONDS SPÉCIAUX

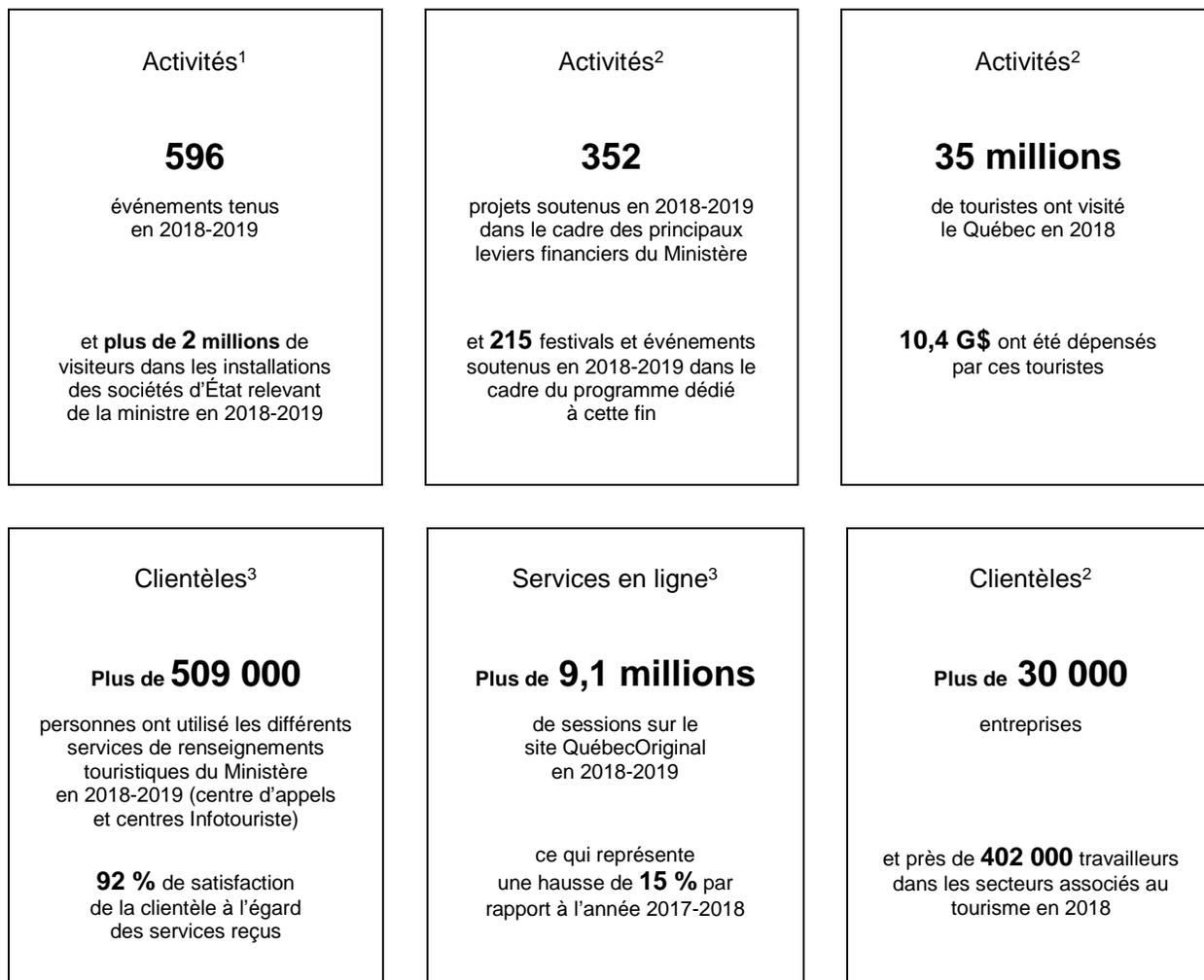
Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de la région de la Capitale-Nationale				
Dépenses	21 050,0	21 000,0	19 000,0	19 000,0
Investissements	-	-	-	-
Fonds des services de police				
Dépenses	717 994,0	355 054,3	689 904,0	327 599,9
Investissements	17 365,8	-	16 831,9	-

TOURISME

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



¹ Rapports annuels de gestion 2018-2019 de la Régie des installations olympiques, de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal.

² Plan stratégique 2019-2023 du ministère du Tourisme.

³ Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère du Tourisme.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants qui y sont associés, dans une perspective de développement durable et de prospérité économique pour l'ensemble des régions.

Dans un écosystème touristique complexe, le Ministère joue un rôle central en assurant un support technique et financier à l'industrie par un ensemble de leviers financiers, en dispensant des services d'accueil et de renseignements touristiques, en produisant et diffusant des connaissances en intelligence d'affaires relativement au tourisme et en assurant, en collaboration avec ses mandataires, la mise en marché du Québec et de ses régions touristiques.

Pour réaliser ses activités, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations sectorielles et régionales, de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de trois sociétés d'État, soit la Régie des installations olympiques, la Société du Centre des congrès de Québec et la Société du Palais des congrès de Montréal.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2020-2021 du portefeuille « Tourisme » est de 167,6 M\$. À ce budget s'ajoutera une somme prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Direction, administration et gestion des programmes

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes dédiés à l'industrie touristique du Québec, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et des stratégies touchant l'industrie touristique ainsi que le traitement des plaintes et les services d'accueil et d'information touristique.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 16,3 M\$, en baisse de 1,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par la diminution des sommes allouées pour l'évolution de l'écosystème numérique de la destination.

PROGRAMME 2

Développement du tourisme

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre et en assurant la promotion du Québec.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 49,8 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2019-2020.

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en aménageant et en exploitant les installations publiques à caractère touristique.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 101,5 M\$, en hausse de 7,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. La variation s'explique notamment par une augmentation des sommes allouées au remboursement des services de dette.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction, administration et gestion des programmes	16 318,2	(1 115,9)	17 434,1	17 434,1
2. Développement du tourisme	49 828,1	(171,4)	49 386,2	49 999,5
3. Organismes relevant du ministre	101 453,3	7 734,5	93 718,8	93 718,8
Total	167 599,6	6 447,2	160 539,1	161 152,4

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel s'élève à 167,6 M\$ pour l'exercice 2020-2021, dont 101,5 M\$ sont alloués aux trois sociétés d'État. Les choix budgétaires du Ministère découlent des trois orientations présentées dans son Plan stratégique 2019-2023.

ORIENTATION 1

AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ DU QUÉBEC

Le Ministère vise à augmenter l'attractivité du Québec, notamment par une promotion originale et efficace, des outils modernes d'information et de promotion des attraits répondant aux besoins des visiteurs – avant, pendant et après leur voyage – ainsi qu'un accueil chaleureux et de qualité. Ensemble, ces éléments créeront un engouement à l'égard du Québec, suscitant le désir de le visiter.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Assurer une mise en marché efficace du Québec	Taux de notoriété globale des publicités sur le Québec (sans support visuel) aux États-Unis	18 %
	Taux de notoriété globale des publicités sur le Québec (sans support visuel) en France	24 %
	Taux de notoriété globale des publicités sur le Québec (sans support visuel) en Ontario	33 %
	Taux de notoriété globale des publicités sur le Québec (sans support visuel) au Mexique	37 %
1.2. Moderniser l'expérience numérique des voyageurs	Taux de satisfaction des touristes à l'égard des services numériques d'information mis à leur disposition	75 %
1.3. Augmenter la qualité de l'accueil des touristes	Proportion des répondants qui se déclarent très satisfaits de l'accueil reçu de la part des représentants touristiques	70 %
1.4. Développer l'engouement des touristes pour le Québec	Proportion des répondants québécois qui ont l'intention de voyager au Québec lors de la prochaine saison estivale	80 %
	Proportion des touristes hors Québec qui ont l'intention de revenir au Québec au cours des deux prochaines années	40 %

Actions envisagées

- Poursuivre, de concert avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, les efforts promotionnels de la destination québécoise sur les marchés internationaux ciblés, grâce à l'utilisation de l'image de marque de la destination Québec afin d'accroître la notoriété des campagnes promotionnelles et de positionner l'unicité et l'attractivité de la destination;
- Réaliser des sondages sur les intentions de voyage des clientèles des principaux marchés, qui permettront de connaître les habitudes précises de voyage et permettront aux décideurs marketing de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec et de l'industrie de prendre de meilleures décisions;
- Poursuivre la mise à jour de l'intelligence marketing et en parfaire le contenu;
- Mettre en ligne le nouveau site Web de la destination adapté aux besoins des voyageurs;
- Développer de nouvelles fonctionnalités de l'écosystème numérique.

ORIENTATION 2**MAXIMISER L'APPORT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE À LA VITALITÉ DU QUÉBEC**

L'industrie touristique contribue à la vitalité économique du Québec, notamment grâce à l'apport économique des clientèles touristiques, par les investissements faits annuellement pour le développement et le renouvellement de l'offre et des attraits touristiques, de même que par les emplois qui y sont associés. Le Ministère poursuivra son soutien au développement de cette industrie, qui génère d'importantes retombées économiques dans toutes les régions.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Accroître le niveau d'activité dans l'industrie touristique	Taux d'augmentation du nombre de touristes hors Québec	1,9 %
	Taux d'augmentation des dépenses des touristes hors Québec	4,3 %
2.2. Stimuler l'investissement privé dans l'industrie touristique	Taux de croissance de l'investissement privé en tourisme	4 %
2.3. Prolonger la durée des séjours	Durée moyenne des séjours des touristes hors Québec	6,3 jours
2.4. Contribuer à la valorisation des emplois de l'industrie touristique	Proportion des employés de l'industrie touristique qui recommanderaient de travailler dans le secteur	43 %

Actions envisagées

- Mettre en œuvre la future stratégie de croissance économique de l'industrie touristique 2020-2025;
- Poursuivre l'aide financière aux festivals et aux événements touristiques;
- Favoriser l'action intersectorielle avec les ministères et organismes à vocation économique qui soutiennent les entreprises, afin d'optimiser l'offre gouvernementale en appui aux entreprises touristiques;
- Produire des rapports mensuels personnalisés permettant aux entreprises touristiques de suivre leur performance et de la comparer avec leurs pairs;
- Élaborer un guide d'accompagnement des entreprises et organismes portant sur la structuration et la présentation d'un projet touristique sollicitant une participation financière gouvernementale;
- Poursuivre les actions entourant la campagne de valorisation des emplois et accompagner les entrepreneurs touristiques dans le développement de leurs pratiques de gestion de la main-d'œuvre;
- Assurer le développement d'une expertise sectorielle en appui aux entreprises touristiques.

ORIENTATION 3
OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ

Le Ministère s'affaira à maintenir la mobilisation de l'ensemble de son personnel afin de mettre à profit son expertise, sa compétence et son dévouement. Il veillera également à assurer la satisfaction des clientèles, notamment en utilisant davantage les services numériques.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
3.1. Disposer d'une main-d'œuvre mobilisée	Taux de fidélisation des employés du Ministère	84 %
3.2. Assurer la satisfaction de la clientèle	Taux de satisfaction des entreprises touristiques à l'égard des services numériques offerts par le Ministère	75 %
	Taux de satisfaction des clientèles touristiques à l'égard des services offerts par le Ministère dans les centres Infotouriste et le centre d'appels	90 %

Actions envisagées

- Élaborer une stratégie organisationnelle visant la fidélisation des employés au Ministère;
- Poursuivre le développement de la connaissance et la compétence des conseillers en séjour touristique notamment en déployant le nouveau service par excellence, un programme de formation leur étant destiné;
- Inclure des éléments de mesure de satisfaction dans les nouvelles solutions numériques afin d'améliorer celles-ci en tenant compte des commentaires de la clientèle.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	75 076,2	44 231,7	74 467,8	45 598,7
Société du Centre des congrès de Québec	30 086,7	15 601,3	29 129,3	15 375,7
Société du Palais des congrès de Montréal	63 135,3	32 857,6	64 168,6	33 719,7

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	220 234,5	83 408,7	216 213,1	81 761,7
Investissements	1 194,0	-	1 567,9	-

TRANSPORTS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Gestion des infrastructures
routières du Québec¹

31 023 km

de chaussées du réseau routier
supérieur sous la responsabilité du
ministère des Transports (MTQ)

5 454 structures
du réseau routier supérieur

4 265 ponts du réseau municipal
sous la gestion du Ministère

Transport collectif
au Québec¹

643 millions

de déplacements en
transport collectif

Permis de conduire et
parc automobile¹

5 473 342

titulaires d'un permis
de conduire ou d'un
permis probatoire

6 608 276 véhicules
en circulation

Surveillance
du réseau routier²

489

événements traités par
les centres intégrés de
gestion de la circulation
en moyenne par jour

Traverse maritime²

5 066 748

passagers transportés par
les traverses exploitées par
la Société des Traversiers
du Québec (STQ)

2 132 855 véhicules
transportés

Nombre d'employés

7 372

au MTQ²

3 442 à la Société de l'assurance
automobile du Québec³

636 à la STQ⁴

101 à la Commission des
transports du Québec⁴

¹ Année civile 2018.

² Exercice financier 2018-2019.

³ Au 31 décembre 2018.

⁴ Au 31 mars 2019.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Transports » comprend le Ministère et trois organismes : la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des Traversiers du Québec et la Commission des transports du Québec.

Le ministère des Transports est responsable de l'administration de quatre fonds spéciaux :

- le Fonds des réseaux de transport terrestre;
- le Fonds de la sécurité routière;
- le Fonds de gestion de l'équipement roulant;
- le Fonds aérien.

Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport qui se concrétisent par les activités suivantes :

- la planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local;
- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions du Québec;
- le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- le soutien au transport des marchandises en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

À même son budget, le Ministère soutient :

- la Société des Traversiers du Québec qui joue le rôle de transporteur maritime en offrant à la population québécoise, de même qu'aux visiteurs, des services de traversier fiables, sécuritaires et efficaces;
- la Commission des transports du Québec qui, à titre de tribunal administratif et d'organisme de régulation économique, contribue à assurer un comportement sécuritaire des transporteurs et des conducteurs, l'équité dans le domaine du transport au Québec ainsi que la protection du réseau routier. À cette fin, la Commission impose des mesures correctives ou des sanctions aux transporteurs ou aux conducteurs dont le comportement est à risque, ou qui ne se conforment pas à leurs obligations, délivre des permis et des autorisations, tient à jour des registres et des listes et fixe des tarifs de transport. La Commission est un organisme budgétaire;

- la Société de l'assurance automobile du Québec qui, à titre d'assureur public, a pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route. À cette fin, la Société :
 - mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention;
 - fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire;
 - gère l'accès sécuritaire au réseau routier;
 - surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens;
 - indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation.

La Société exécute également tous les autres mandats qui lui sont confiés, dont le principal est la perception, pour le gouvernement, des droits d'accès au réseau routier.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2020-2021 s'établit à 1 084,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 39,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'entretien d'hiver des infrastructures routières de même que l'amélioration, la réfection et l'entretien des infrastructures ferroviaires, maritimes et aériennes. Il vise aussi à établir des politiques et à verser des subventions, notamment en transport adapté et à la Société des Traversiers du Québec. De plus, ce programme regroupe les activités et mandats du Secrétariat aux affaires maritimes et comprend une contribution du Ministère au Fonds des réseaux de transport terrestre pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

Le budget de dépenses 2020-2021 est établi à 1 018,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 37,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Celle-ci s'explique notamment par l'enveloppe budgétaire consacrée à l'entretien d'hiver.

PROGRAMME 2

Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction et de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Le budget de dépenses 2020-2021 est de 65,3 M\$, ce qui représente une augmentation de 2,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette augmentation s'explique par la volonté du Ministère de relever l'expertise interne.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	1 018 931,2	37 843,0	879 026,9	981 088,2
2. Administration et services corporatifs	65 253,7	1 982,0	63 271,7	63 271,7
Total	1 084 184,9	39 825,0	942 298,6	1 044 359,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	132 590,8	43 794,0	88 796,8
Immobilisations en ressources informationnelles	8 151,9	2 651,9	5 500,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	50,0	-	50,0
Total	140 792,7	46 445,9	94 346,8

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

INVESTIR DANS LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DU SYSTÈME DE TRANSPORT

Le maintien des infrastructures de transport constitue un élément central de la mission du Ministère et mobilise la majeure partie de son budget et de sa main-d'oeuvre. Le Ministère reconnaît également l'importance d'investir dans des projets pour renforcer la résilience des infrastructures de transport à l'égard des changements climatiques.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1. Maintenir les infrastructures en bon état	Proportion des chaussées du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental	51 %
	Proportion des structures du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental	77 %
	Proportion des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère en bon état selon l'indice d'état gouvernemental	59 %
	Proportion des chaussées aéroportuaires asphaltées sous la responsabilité du Ministère en bon état	65 %
	Proportion des voies ferrées fonctionnelles sous la responsabilité du Ministère	55 %
2. Renforcer la résilience des infrastructures de transport à l'égard des changements climatiques	Taux de réalisation des projets routiers en adaptation aux changements climatiques	32 %

Actions envisagées

- Investir dans le maintien des actifs routiers, notamment des chaussées (incluant les chaussées aéroportuaires sous la responsabilité du Ministère), des structures et des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère, en conformité avec le Plan québécois des infrastructures;
- Assurer l'entretien et la réhabilitation du réseau ferroviaire du Chemin de fer Québec Central et du Chemin de fer de la Gaspésie, propriétés du gouvernement du Québec;
- Réaliser des projets routiers en adaptation aux changements climatiques.

ORIENTATION 2

ASSURER UN SYSTÈME DE TRANSPORT PERFORMANT, SÉCURITAIRE, À PLUS FAIBLE EMPREINTE CARBONE ET À L'APPUI D'UNE ÉCONOMIE FORTE

La planification des actions requises pour l'atteinte des engagements du Plan stratégique 2019-2023 et des cibles de la Politique de mobilité durable – 2030 est complémentaire. Dans cette orientation, le Ministère vise à poursuivre l'électrification des transports, à bonifier l'offre de services de mobilité, à accroître la sécurité des usagers, à améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement pour les marchandises et à appliquer le concept de carboneutralité aux projets routiers.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
3. Poursuivre l'électrification des transports	Quantité de GES ¹ évités par les véhicules électriques immatriculés (t éq. CO ₂)	152 000
	Nombre de véhicules électriques dans le parc gouvernemental	1 350
4. Soutenir la mise en place de services en transport collectif	Pourcentage d'augmentation de l'achalandage du transport collectif	2 %
	Pourcentage d'augmentation des déplacements des personnes admises en transport adapté	4 %
5. Assurer la sécurité des transports	Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels ou graves	≥ 3 %
6. Développer l'intermodalité du réseau	Pourcentage d'augmentation des tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec	3,8 %
7. Appliquer le concept de carboneutralité aux projets routiers de 100 millions de dollars et plus	Proportion des nouveaux projets routiers de 100 millions de dollars et plus, en réalisation, adoptant une approche carboneutre	50 %

¹ Gaz à effet de serre.

Actions envisagées

- En collaboration avec les partenaires, poursuivre la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030 par l'intermédiaire du Plan d'action 2018-2023 et de ses cadres d'intervention;
- Assurer la coordination gouvernementale de l'électrification des transports, incluant l'élaboration d'un nouveau plan d'action en électrification des transports;
- Poursuivre la promotion de l'électrification des transports;
- Investir dans l'acquisition de véhicules électriques et dans l'achat et l'installation de bornes de recharge, en conformité avec le Plan québécois des infrastructures;
- Soutenir les partenaires pour améliorer l'offre de services en transport collectif;
- Soutenir les autorités organisatrices de transport dans la mise en place de grands projets stratégiques de transport collectif tels que :
 - le Réseau structurant de transport en commun de Québec;
 - le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal;

- le service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX entre Montréal et Laval;
 - la construction d'un garage souterrain à la station de métro Côte-Vertu de Montréal;
 - les mesures prioritaires sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis.
- Soutenir les autorités organisatrices de transport adapté;
 - Mettre en œuvre le Plan d'action ministériel en sécurité routière 2018-2023 en procédant notamment à des investissements sur l'infrastructure routière et à la correction de sites à potentiel d'amélioration;
 - Soutenir les expéditeurs et les propriétaires de ports et de centres intermodaux à l'aide de mesures financières;
 - En collaboration avec les partenaires et les acteurs du monde maritime québécois, mettre en œuvre le premier plan d'action de la nouvelle vision maritime du Québec;
 - Appliquer la directive ministérielle pour la gestion du carbone liée aux projets routiers de 100 millions de dollars et plus et élaborer le cadre de gestion du carbone.

ORIENTATION 3

AUGMENTER L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DU MINISTÈRE

La qualité des services offerts à la population, aux entreprises et aux partenaires est une préoccupation de premier plan pour le Ministère. Ces derniers s'attendent à recevoir des services efficaces, simples, sûrs et fournis en temps opportun. Pour répondre à leurs attentes, et ce, dans une recherche de performance organisationnelle, le Ministère mise sur une efficacité et une efficacité accrues.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
8. Assurer une gestion rigoureuse des projets routiers	Taux d'utilisation des investissements pour les projets routiers	≥ 90 %
9. Gérer de façon rigoureuse les contrats liés aux infrastructures de transport	Taux de respect global du montant à la signature des contrats	≤ 100 %
10. Accélérer le traitement des demandes d'aide financière reçues des municipalités pour la réfection du réseau routier local	Délai moyen de traitement des demandes d'aide financière complètes	55 jours
11. Améliorer l'expérience client par la prestation électronique de services	Taux de satisfaction des demandeurs de permis spéciaux de circulation	72 %

Actions envisagées

- Poursuivre le développement de la culture d'amélioration continue;
- Poursuivre l'implantation de la gestion organisationnelle de projets;

Transports

- Contrôler l'ensemble des activités requises pour l'avancement des projets routiers en respectant les budgets autorisés;
- Poursuivre l'amélioration de la gestion contractuelle en veillant à favoriser l'ouverture et la saine concurrence des marchés;
- Procéder à la refonte du programme d'aide à la voirie locale;
- Réaliser un sondage sur la satisfaction de la clientèle.

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des transports du Québec	11 319,5	11 465,2

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société de l'assurance automobile du Québec	288 111,0	12 250,0	276 390,0	12 750,0
Société des Traversiers du Québec	212 411,3	140 577,2	222 355,9	184 737,5

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds aérien				
Dépenses	77 837,5	-	79 435,0	-
Investissements	8 700,0	-	19 564,8	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	134 579,9	-	130 056,3	-
Investissements	55 214,1	-	47 663,5	-
Fonds de la sécurité routière				
Dépenses	45 324,4	-	40 226,1	-
Investissements	197,5	-	173,2	-
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Dépenses	4 833 843,3	260 000,0	4 871 273,2	180 000,0
Investissements	2 272 404,1	-	2 273 681,4	-

TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Clientèle</p> <p>39 362 511 visites sur le web^{1, 2}</p> <p>2 550 107 appels téléphoniques pris en charge dans les centres d'appel^{1, 3}</p> <p>167 bureaux¹</p>	<p>Assistance sociale</p> <p>389 189 personnes soutenues¹</p> <p>2,87 G\$ prestations versées¹</p>	<p>Emploi</p> <p>315 538 participants aux mesures d'emploi¹</p> <p>14 855 entreprises et organismes aidés par les services publics d'emploi¹</p>
<p>Travail</p> <p>495 interventions complétées par les services de médiation-conciliation¹</p> <p>11 225 avis produits par le Bureau d'évaluation médicale¹</p>	<p>Régime québécois d'assurance parentale</p> <p>206 464 prestataires servis⁴</p> <p>1,96 G\$ prestations versées⁴</p>	<p>Registres de l'État</p> <p>372 935 actes délivrés pour les naissances, les mariages, les unions civiles et les décès¹</p> <p>912 545 entreprises immatriculées⁵</p>

¹ Exercice financier 2018-2019.

² En septembre 2018, certains contenus de Portail Québec et du site d'Emploi-Québec ont été transférés dans Québec.ca.

³ Sont compris : Centre de communication avec la clientèle, Centre de relations avec la clientèle de Services Québec, Directeur de l'état civil, Centre de service à la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale et Centre de recouvrement.

⁴ Année civile 2018.

⁵ Au 31 mars 2019.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue au développement social et à la prospérité économique du Québec :

- en favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- en favorisant l'atteinte de conditions de travail satisfaisantes et de relations du travail harmonieuses;
- en privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- en soutenant l'action communautaire et l'action bénévole;
- en simplifiant l'accès aux services gouvernementaux.

Les services du Ministère se déploient suivant trois modes de prestation, à savoir les services en ligne, les services téléphoniques et ceux offerts dans les comptoirs et bureaux de services répartis sur tout le territoire du Québec. Le Ministère doit veiller à ce que soit développée, de façon à en assurer l'efficacité et afin d'en faciliter l'accès, une prestation intégrée des services publics, c'est-à-dire une prestation axée sur les besoins des citoyens ainsi que des entreprises et basée sur l'intégration des services de même nature ou complémentaires.

- Le Ministère assure les services à la population et aux entreprises en matière d'emploi et de solidarité sociale par l'entremise de son réseau présent dans toutes les régions. Le Centre de recouvrement est responsable de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère;
- Le Ministère met en œuvre la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7) et le plan d'action gouvernemental qui en découle, coordonne l'application de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire et le déploiement de la Stratégie gouvernementale en action bénévole et pilote la campagne d'Entraide auprès du personnel et des personnes retraitées des secteurs public et parapublic;
- Le Ministère offre des services de remplacement du revenu aux nouveaux parents en administrant le Régime québécois d'assurance parentale;
- Le Directeur de l'état civil agit comme officier public en inscrivant au registre de l'état civil les naissances, mariages, unions civiles et décès et en délivrant les documents officiels en découlant, ce qui permet aux citoyens d'exercer leurs droits civils et d'accéder à divers programmes et services;
- Le Registraire des entreprises contribue à la protection des entreprises, des associations et des citoyens dans leurs relations économiques et sociales en agissant à titre d'officier public et s'assure du respect des lois régissant les entreprises et leurs activités;
- Le Ministère offre des services en matière de relations du travail. Il offre aussi des services en ce qui concerne la conception de politiques, la recherche, la production et la diffusion de l'information sur le travail. Le Ministère délivre des permis de service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Par ailleurs, il offre une expertise médicale par l'intermédiaire du Bureau d'évaluation médicale.

Le Ministère joue un rôle de coordination auprès de ses partenaires, dont la contribution est capitale pour le développement économique et social du Québec. À ce titre, il interagit avec différents organismes, dont la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'avec plusieurs organismes communautaires. Cette coopération vise à favoriser le dialogue social. Le Ministère s'associe également à de nombreux ministères et organismes gouvernementaux, entre autres pour simplifier l'accès aux services, en assurer la continuité et en améliorer l'efficacité.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2020-2021 du portefeuille « Travail, Emploi et Solidarité sociale » s'établit à 4 442,4 M\$, soit une diminution de 92,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. En excluant de la dépense probable 2019-2020 un montant de 75,0 M\$, provenant annuellement de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) afin d'être sur une base comparable, la diminution du budget de dépenses s'élève à 17,3 M\$. Cette réduction est due principalement à une baisse anticipée de la clientèle à l'assistance sociale en 2020-2021.

À ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2020-2021.

PROGRAMME 1

Gouvernance, administration et services à la clientèle

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère tels que les mesures d'aide financière, les mesures d'aide à l'emploi ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Ce programme vise aussi à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à l'exercice de la mission dévolue au Ministère. Également, il assure l'administration de la CPMT. De plus, ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail et de relations du travail. Aussi, il vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyennes et citoyens. Enfin, il permet de verser au Fonds du Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère et il contribue à financer le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme est de 567,3 M\$, ce qui représente une baisse de 25,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique notamment par l'ajout d'un budget de 3,2 M\$ en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI et d'une somme de 7,4 M\$ transférée de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances du Québec et versée principalement au titre des activités de la Commission de la construction du Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail en vue d'enrayer le travail non déclaré et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction. Cette variation tient également compte de mesures d'économie de 9,6 M\$ appliquées aux budgets d'administration du Ministère et de la diminution de 6,9 M\$ de l'allocation fédérale dans le cadre de l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre les ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales.

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme est de 3 009,7 M\$. Il s'agit d'une baisse de 49,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. Cette variation s'explique principalement par une baisse anticipée de la clientèle à l'assistance sociale. Cette diminution est compensée par l'indexation des prestations d'assistance sociale et par un budget additionnel accordé afin de financer la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge annoncée au Budget 2019-2020. Cette variation tient également compte de l'ajout d'un montant de 41,8 M\$, en 2019-2020, en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI. Cette provision s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2020-2021.

PROGRAMME 3

Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail.

Le budget de dépenses 2020-2021 de ce programme totalise 865,5 M\$, soit une diminution de 18,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2019-2020. En excluant de la dépense probable 2019-2020 un montant de 30,0 M\$ provenant de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI, laquelle s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2020-2021, le budget de dépenses de ce programme présente une hausse de 12,0 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par des sommes additionnelles découlant de mesures annoncées au Discours sur le budget 2019-2020 et par le financement de l'impact de la hausse du salaire minimum sur les programmes d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gouvernance, administration et services à la clientèle	567 259,9	(25 371,5)	581 846,6	592 631,4
2. Mesures d'aide financière	3 009 650,9	(49 010,9)	3 034 935,9	3 058 661,8
3. Mesures d'aide à l'emploi	865 465,4	(17 964,3)	853 429,7	883 429,7
Total	4 442 376,2	(92 346,7)	4 470 212,2	4 534 722,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	1 585,0	1 100,0	485,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 681,0	-	1 681,0
Total	3 266,0	1 100,0	2 166,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens et aux entreprises en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

ORIENTATION 1

SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX SERVICES ET EN AMÉLIORER LA QUALITÉ

Par cette orientation, le Ministère veut s'assurer que l'ensemble des services rendus à sa clientèle répond adéquatement aux besoins de celle-ci. Ainsi, la simplification de l'accès aux services, l'amélioration de la qualité de l'information relativement aux programmes et aux services et la diversité de son offre sont autant de facteurs contribuant à offrir une expérience client de qualité. Le Ministère souhaite donc accroître le degré de satisfaction de sa clientèle au regard des services rendus.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.1. Faire connaître davantage l'offre de services de Services Québec	Degré de connaissance par les citoyens de l'offre de services de Services Québec	-
1.2. Améliorer la qualité de l'information relativement aux programmes et aux services	Ratio de plaintes relatives à la qualité de l'information sur les plaintes touchant la qualité des services	13,8 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
1.2. Améliorer la qualité de l'information relativement aux programmes et aux services (suite)	Degré de satisfaction de la clientèle au regard de la qualité de l'information qui lui est transmise	8,0/10
1.3. Poursuivre le déploiement d'une offre intégrée de services multimodes et de proximité	Taux de réalisation des nouveaux projets liés au déploiement des bureaux et à l'offre de services numériques rendus par Services Québec	Bureaux : 20 % Projets numériques : 20 %
	Nombre de projets de création ou de regroupement de registres réalisés	-
1.4. Améliorer la satisfaction de la clientèle du Ministère à l'égard des services reçus	Degré de satisfaction de la clientèle du Ministère à l'égard des services reçus	8,0/10

Actions envisagées

- Faire connaître l'offre de services de Services Québec à la population desservie par les bureaux déployés, notamment auprès des populations vulnérables;
- Mettre en œuvre les actions prévues visant à améliorer la qualité de l'information rendue disponible et transmise à la clientèle;
- Poursuivre le déploiement des bureaux de Services Québec, notamment en transformant l'ensemble des centres locaux d'emploi en bureaux de Services Québec;
- Poursuivre le déploiement de Zone entreprise en priorisant certains secteurs d'activités économiques;
- Proposer des solutions de simplification des démarches administratives et d'accompagnement de la clientèle, notamment celles reliées aux décès;
- Poursuivre la mise en œuvre du pôle d'expertise en gestion et développement de registres;
- Élaborer, à la lumière des résultats du sondage effectué en 2019-2020, un plan d'action visant à améliorer le degré de satisfaction à l'égard des services téléphoniques;
- Tenir un sondage pour mesurer le degré de satisfaction à l'égard des services en modes comptoir et numérique.

ORIENTATION 2**ADAPTER LES INTERVENTIONS AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE**

Les caractéristiques et les besoins de la clientèle du Ministère ont évolué au cours des dernières années. Cette situation amène ce dernier à adapter ses interventions, à les diversifier voire à les repenser. À ce titre, il intervient auprès des individus et des partenaires, auprès des entreprises, et enfin, auprès des milieux du travail.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
2.1. Augmenter l'intégration et le maintien en emploi	Proportion d'adultes prestataires réitérant de l'aide financière de dernier recours et sans contrainte à l'emploi, ayant bénéficié d'un accompagnement	36 %
	Proportion des personnes ayant bénéficié d'une aide des services publics d'emploi et qui ont occupé un emploi dans un délai de trois (3) mois	Ensemble de la clientèle : 56,0 % Clientèle de l'assistance sociale : 40,5 %
	Proportion des personnes ayant bénéficié d'une aide des services publics d'emploi, qui ont occupé un emploi et dont la présence en emploi a été d'au moins six (6) mois	Ensemble de la clientèle : 66 % Clientèle de l'assistance sociale : 51 %
2.2. Augmenter la participation sociale des individus et la mobilisation des partenaires	Proportion des adultes prestataires de l'assistance sociale rencontrés pour déterminer leurs besoins	+ 4,0 points de pourcentage
	Proportion de territoires ayant une concentration élevée de pauvreté et mobilisés dans les Alliances pour la solidarité	90 %
2.3. Soutenir davantage les entreprises dans l'adaptation de leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines	Pourcentage d'augmentation du nombre d'entreprises nouvellement aidées par les services publics d'emploi en matière de gestion des ressources humaines, notamment dans le cadre de la Grande corvée	12 %
2.4. Contribuer à l'atteinte de conditions de travail satisfaisantes et de relations du travail harmonieuses	Pourcentage des conventions collectives conclues en conciliation sans arrêt de travail ni arbitrage	75 %
	Ratio du taux du salaire minimum sur le taux de salaire horaire moyen	Ratio égal à 0,5

Actions envisagées

- Favoriser l'intégration et le maintien en emploi du plus grand nombre de personnes, particulièrement les personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail ainsi que la clientèle de l'assistance sociale, notamment par leur accompagnement soutenu et le développement des compétences des chercheurs d'emploi, cela en fonction des besoins du marché du travail de chaque région du Québec;
- Former le personnel du Ministère afin de mieux accompagner les prestataires réitérants de l'aide financière de dernier recours et sans contrainte à l'emploi;
- Favoriser l'amélioration de la participation sociale des personnes prestataires des programmes d'assistance sociale, qui sont proches ou éloignées du marché du travail, en développant une offre de services axée sur le volet social, complémentaire à l'offre existante pour les mesures et les services d'emploi;

- Sensibiliser les mandataires régionaux des Alliances à l'importance d'orienter la mobilisation vers les territoires ayant une concentration élevée de pauvreté, les soutenir dans la mise en place de leurs actions, et assurer une reddition de comptes;
- Agir de façon proactive auprès des entreprises, notamment lorsqu'elles éprouvent des difficultés à pourvoir leurs postes, afin de les aider à trouver une solution pour améliorer leurs pratiques en matière de gestion de leurs ressources humaines, notamment en ce qui a trait à la gestion, au recrutement et à la rétention d'une main-d'œuvre diversifiée et au développement des compétences du personnel;
- Faire connaître l'offre de services publics d'emploi auprès des entreprises ayant des enjeux de recrutement et de gestion des ressources humaines, notamment pour le recrutement d'une main-d'œuvre diversifiée, auprès des travailleurs désirant accroître leurs compétences et qualifications et auprès des personnes à la recherche d'un emploi;
- Développer des services novateurs en amélioration des relations du travail ainsi qu'un outil de mesure de satisfaction de la clientèle à l'égard des services de conciliation et réaliser un plan de promotion et de visibilité des services en matière de relations du travail;
- Contribuer à l'évolution du salaire minimum en poursuivant la mise en œuvre de l'approche gouvernementale en la matière.

ORIENTATION 3

DÉVELOPPER DES APPROCHES INNOVANTES

Pour répondre aux défis technologiques actuels, le Ministère doit prendre le virage numérique, et ce, notamment pour soutenir la transformation de la prestation de services à la clientèle. Ce virage numérique doit, entre autres, s'appuyer sur l'évolution des processus. Par les avenues envisagées, le Ministère entend optimiser la gestion de ses ressources, une optimisation ayant comme résultante une uniformisation des processus et une saine gestion des deniers publics, le tout au profit de la clientèle et de la population en général.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021
3.1. Améliorer les services à la clientèle par la transformation numérique	Pourcentage des services offerts en mode numérique	-
	Degré de satisfaction de la clientèle lié à la mise en ligne des nouveaux services numériques	Au moins 7,0/10
3.2. Optimiser les processus par une approche d'amélioration continue	Taux des projets d'optimisation des processus ayant atteint leur cible principale en ce qui a trait aux indicateurs de délai, de qualité et de coût	85 %

Actions envisagées

- Poursuivre la bonification de l'offre de services en mode numérique du Ministère;
- Effectuer une première mesure de la satisfaction de la clientèle quant à la mise en ligne d'au moins un nouveau service offert en mode numérique;
- Standardiser le mécanisme de suivi et de fermeture des projets d'optimisation et prendre action, le cas échéant, afin de favoriser l'atteinte de la cible principale de chaque projet, en ce qui a trait aux indicateurs de délai, de qualité et de coût.

ORIENTATION 4

SE DÉMARQUER COMME UN EMPLOYEUR DE CHOIX

Par cette orientation, le Ministère vise à attirer la relève et à retenir le personnel actuel, deux incontournables au bon fonctionnement de ses activités ainsi qu'à la livraison de ses services pour maintenir et optimiser la qualité de l'expérience client. À ce titre, le Ministère souhaite se démarquer comme un employeur de choix.

L'objectif et son indicateur

Objectif	Indicateur	Cible 2020-2021
4.1. Mettre en place un milieu de travail inspirant	Degré de satisfaction des employés dont le milieu de travail a fait l'objet d'une initiative issue du projet d'amélioration du milieu de travail	Au moins 7/10

Action envisagée

- Mettre en œuvre les projets d'amélioration prévus dans la planification 2020-2021 du projet Agir pour notre milieu de travail, notamment en :
 - poursuivant l'implantation du WI-FI dans les sites du Ministère;
 - déployant la téléphonie IP;
 - implantant des outils de gestion documentaire;
 - réalisant un sondage pour mesurer le degré de satisfaction du personnel du Ministère dont le milieu de travail a fait l'objet d'une initiative issue du projet Agir pour notre milieu de travail.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	2020-2021	2019-2020
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des partenaires du marché du travail	2 903,5	2 903,5

ANNEXE 2**L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire**

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	28 474,0	28 474,0	28 007,9	27 848,1

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2020-2021		2019-2020	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	40 877,3	36 404,7	38 395,3	35 109,3
Investissements	-	-	-	-
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	1 269 865,3	967 754,7	1 203 778,0	936 956,7
Investissements	-	-	-	-
Fonds des biens et des services				
Dépenses	121 787,9	69 582,3	109 160,1	70 386,5
Investissements	2 794,0	-	1 555,0	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	21 941,6	17 626,1	21 869,1	17 626,1
Investissements	20 400,0	-	16 200,0	-
Fonds du Tribunal administratif du travail				
Dépenses	80 646,4	6 034,3	76 894,0	6 271,3
Investissements	2 940,0	-	2 195,9	-
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	31 814,1	30 699,6	35 033,1	29 624,2
Investissements	-	-	-	-

